



Egalité en politique :

Enquête auprès de femmes et d'hommes dans les parlements



Union interparlementaire

2008





Créée en 1889, l'Union interparlementaire est l'organisation internationale qui rassemble les représentants des parlements des Etats souverains. Foyer de la concertation interparlementaire à l'échelle mondiale, elle œuvre en vue de la paix et de la coopération entre les peuples et en vue de l'affermissement des institutions représentatives.

Siège

Union interparlementaire
5 chemin du Pommier
Case postale 330
CH-1218 Le Grand-Saconnex
Genève
Suisse

Téléphone : +41 22 919 41 50
Fax : +41 22 919 41 60
E-mail : postbox@mail.ipu.org
www.ipu.org

**Bureau de l'Observateur
permanent de l'Union
interparlementaire auprès des
Nations Unies:**

Union interparlementaire
220 East 42nd Street - Suite 3002
New York, N.Y. 10017
Etats-Unis d'Amérique

Téléphone : +1 212 557 58 80
Fax : +1 212 557 39 54
E-mail : ny-office@mail.ipu.org

ISBN 978-92-9142-378-1



9 789291 423781 >

Egalité en politique :

Enquête auprès de femmes et d'hommes dans les parlements

Rapports et documents n° 54



Union interparlementaire

Copyright © Union interparlementaire (2008)

ISBN 978-92-9142-378-1 (UIP)

Union interparlementaire

Chemin du Pommier 5
CH - 1218 Le Grand-Saconnex/Genève
Suisse
Tél. : +41 22 919 41 50
Fax : +41 22 919 41 60
E-mail : postbox@mail.ipu.org
Site web : www.ipu.org

Publication réalisée avec le soutien financier de l'Agence suédoise de coopération internationale au service du développement.

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire, transmettre ou stocker dans un système de recherche documentaire, partiellement ou totalement, la présente publication sous quelque forme ou moyen, électronique ou mécanique que ce soit, y compris par la photocopie ou l'enregistrement, sans l'autorisation préalable de l'Union interparlementaire.

Le présent ouvrage est diffusé à condition qu'il ne soit ni prêté ni autrement diffusé, y compris par la voie commerciale, sans le consentement préalable de l'éditeur, sous une présentation différente de celle de l'original et sous réserve que la même condition soit imposée au prochain éditeur.

Les demandes de reproduction ou de traduction en tout ou partie du texte de la présente publication seront accueillies favorablement. Elles doivent être adressées à l'Union interparlementaire. Les Parlements membres et leurs institutions parlementaires peuvent reproduire ou traduire en tout ou partie le texte de la présente publication sans autorisation, mais sont priés d'en informer l'Union interparlementaire.

Original : anglais

Mise en page : Symbiose / Vinh Phan

Couverture : Julian Knott

Imprimé en Suisse par PCL, Lausanne

Photos : AFP

Auteur : Julie Ballington

Avant-propos

Une démocratie forte et dynamique n'est possible que lorsque le Parlement reflète totalement la population qu'il représente. Les parlements ne pourront revendiquer cette qualité que lorsque la participation des femmes y sera pleine et entière. Depuis la première Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes tenue à Mexico en 1975, la communauté internationale accorde une grande attention à la représentation des femmes dans les instances de décision politique, et à leur impact sur la prise de décision. Toutefois, malgré cet intérêt de la communauté internationale, l'entrée des femmes au Parlement a été désespérément lente et très souvent décevante. En 1975, les femmes occupaient 10,9 pour cent des sièges parlementaires dans le monde. Après plus de 30 ans de promesses, d'exhortations et d'incitations, les femmes occupent, en 2008, moins de 18 pour cent des sièges parlementaires.

Durant la dernière décennie, l'Union interparlementaire (UIP) a fondé ses travaux sur un principe clair : il existe un lien fondamental entre démocratie et partenariat véritable entre hommes et femmes dans la gestion de la chose publique. Un de nos grands objectifs est d'améliorer l'accès des femmes au Parlement et leur participation à l'institution, et de construire des partenariats authentiques entre hommes et femmes. Nos initiatives dans ce domaine sont sous-tendues par la collecte et l'analyse des données sur le sujet. Le présent rapport est notre plus récente contribution à la réflexion en cours sur la manière de parvenir au partenariat entre hommes et femmes au Parlement. On y trouve réunies les vues et les expériences de parlementaires de toutes les régions du monde recueillies grâce à une enquête méthodique.

Il faut certes accroître le nombre des femmes dans les parlements du monde entier mais il faut également que les femmes, une fois au Parlement, se servent de cette position d'influence pour apporter leur contribution au processus décisionnel. Les femmes parlementaires sont en train de changer la politique et de redéfinir les priorités politiques pour y faire entendre les opinions et les préoccupations des femmes. Le rapport met en lumière quelques-unes des façons dont les femmes s'emploient également à intégrer la notion de genre dans le travail parlementaire, notamment dans le cadre des commissions parlementaires et des groupes de femmes parlementaires.

Mais ces tâches ne sont pas réservées aux femmes. Quarante pour cent des réponses à l'enquête proviennent d'hommes, ce qui nous vaut une vision tant des hommes que des femmes sur la question de l'égalité des sexes en politique. La véritable égalité entre les sexes ne peut résulter que de la prise en considération des opinions et des expériences des femmes comme des hommes. Le rapport montre que si certains hommes soulèvent au Parlement des questions préoccupant les femmes dans leur travail, il faut faire beaucoup plus encore pour nouer des partenariats constructifs entre hommes et femmes.

A bien des égards, cette étude valide le triste constat que l'égalité des sexes dans les parlements est un idéal et non une réalité. Les femmes parlementaires continuent d'éprouver des difficultés dans leur travail, dont la plus grande est peut-être de devoir agir dans des structures politiques et des partis politiques dominés par des hommes. L'inclusion des femmes dans la prise de décision politique, ce n'est pas seulement le droit des femmes à l'égalité et à la participation à la chose publique, c'est aussi l'utilisation par les femmes des instruments politiques pour déterminer des priorités politiques et des axes de développement bénéfiques pour la société et la communauté mondiale. En d'autres termes, il ne s'agit pas seulement d'une question de droit, mais aussi de résultats.

Nous remercions sincèrement les parlementaires qui ont pris sur leur temps pour participer à cette enquête – vos avis ont éclairé les conclusions du présent rapport.

Nous espérons que vous trouverez cette étude intéressante et stimulante, et qu'elle inspirera votre action en faveur de l'égalité entre hommes et femmes dans les parlements. ■



Anders B. Johnsson
Secrétaire général
Union interparlementaire

Remerciements

Le présent rapport a été préparé et rédigé par Julie Ballington, chargée de recherche au Programme du partenariat entre hommes et femmes de l'Union interparlementaire (UIP). La responsable du Programme du partenariat entre hommes et femmes, Mme Kareen Jabre, a défini les grandes lignes du projet et a formulé de précieuses suggestions sur la rédaction du rapport. Mme Valeria Sistek en a assuré la coordination et lui a apporté un indispensable soutien administratif.

Nous tenons à remercier les centaines de parlementaires qui ont bien voulu donné de leur temps pour remplir le questionnaire et sans qui ce rapport n'aurait pas vu le jour. Ils ont expliqué les valeurs qu'ils représentent, les politiques qu'ils défendent et le travail qu'ils accomplissent, et leurs contributions sont saluées ici. Des remerciements particuliers vont aussi aux fonctionnaires et responsables parlementaires à travers le monde dont le concours a été précieux au moment de remplir les questionnaires.

Nous sommes reconnaissants aux parlementaires qui se sont prêtés à des interviews approfondies de leurs précieuses contributions, en particulier celles qui ont abouti à des études de cas sur des pays dans le présent rapport : Mme Sotiroula Charalambous (Chypre), Mme Margaret Mensah-Williams (Namibie), Mme Beth Mugo (Kenya), Mme Victoire Ndikumana (Burundi), Mme Maria Rauch-Kallat (Autriche), Mme Tioulong Saumura (Cambodge) et la Baronne Uddin (Royaume-Uni). En outre, des études de cas et des exemples ont été fournis par Mme Drude Dahlerup, Mme Pregs Govender, Mme Elizabeth Powley, M. Richard Matland et Mme Sonia Palmieri, et par la Women's Environment and Development Organization (WEDO).

Les conclusions du rapport ont été vérifiées auprès de plusieurs parlementaires, dont les membres du Comité de coordination des femmes parlementaires de l'Union interparlementaire. Nous saluons la contribution de plusieurs parlementaires : M. John Austin (Royaume-Uni), Mme Kay Hull (Australie), Mme Katri Komi (Finlande), Mme Margaret Mensah-Williams (Namibie) et Mme Tioulong Saumura (Cambodge). Un groupe de commentateurs a formulé des commentaires et suggestions extrêmement utiles. Des observations détaillées et des propositions de nature rédactionnelle ont été faites par Mmes Kareen Jabre, Sonia Palmieri et Elizabeth Powley. Nous remercions également Mme Hannah Britton, Mme Drude Dahlerup, M. John Mathiason et M. Richard Matland de leurs commentaires et suggestions.

Le questionnaire qui a servi pour l'enquête, élaboré par le Secrétariat de l'Union interparlementaire, a bénéficié de la contribution de plusieurs personnes. Nous remercions les membres du Comité de coordination des femmes parlementaires de l'Union interparlementaire de leurs commentaires et, plus particulièrement, Mmes Katri Komi (Finlande), Gisèle Gautier (France) et Monica Xavier (Uruguay). Plusieurs chercheurs et praticiens ont aussi fait des commentaires : Mme Drude Dahlerup, Mme Pippa Norris, M. Richard Matland, Mme Marian Sawyer, Mme Manon Tremblay et Mme Sonia Palmieri.

Des remerciements particuliers vont aussi aux personnes qui ont travaillé en coulisses. De nombreux collègues de l'UIP ont apporté leur éclairage et leur appui durant la collecte des données et la rédaction du rapport. M. Nic Cottrell, de Transmachina, a apporté son concours technique et a conçu et géré la base de données regroupant les réponses. Mme Susan Fewings s'est acquittée avec la plus grande efficacité de la saisie des données. Les contributions hautement appréciées de diverses autres personnes associées à l'édition, la traduction et la maquette sont saluées ici. ■

Table des Matières

Synthèse	1
Chapitre 1	
Introduction	5
Un partenariat pour la démocratie	5
Redéfinir l'ordre du jour politique	6
Présentation du rapport	6
Aperçu du rapport	7
Profil des parlementaires ayant répondu au questionnaire	8
Notes	11
Chapitre 2	
La route qui mène au Parlement est moins fréquentée par les femmes	13
L'accès des femmes au Parlement	13
Pénétrer dans le monde parlementaire	15
Faciliter l'accès des femmes au Parlement	19
Apprendre la règle du jeu : formation et organisation de campagnes	28
Résumé	29
Notes	30
Chapitre 3	
Femmes et hommes parlementaires : préoccupations rivales ou actions complémentaires ?	31
Une question d'intérêts	32
Une question de priorités	33
Une question d'identité : qui représente qui ?	35
Un style différent	40
Des actions complémentaires	41
Résumé	43
Notes	45
Chapitre 4	
Elaboration des politiques : Les femmes se font entendre	47
Elargir le champ d'action politique	47
Niveau d'activité dans différents domaines de l'action publique	48
Travailler en partenariat	52
Les limites à l'action en faveur des femmes	53
Masse critique : Les chiffres ont-ils de l'importance ?	58
Résumé	62
Notes	63

Chapitre 5	
Changement institutionnel : intégration de la dimension de genre dans les parlements	65
<i>Structures parlementaires</i>	66
Commissions parlementaires	66
Commissions parlementaires sur l'égalité des sexes et la condition de la femme	69
Groupes de femmes	73
<i>Des parlements qui intègrent la dimension de genre</i>	74
Un environnement de travail compatible avec la vie de famille	77
Des usages parlementaires intégrant la dimension de genre	79
Les femmes et les positions dirigeantes au parlement	81
Résumé	83
Notes	84
Chapitre 6	
Conclusions : quelle action pour demain ?	87
Action parlementaire en faveur de l'égalité des sexes	88
Une démarche collective	89
Bibliographie et lectures recommandées	91
Annexe 1 : Pays et parlements d'origine des réponses et liste des personnes interviewées	95
Annexe 2 : Conception et méthodologie de la recherche	97
Annexe 3 : Enquête	99

Liste des illustrations

Figures

Figure 1.1 : Age des parlementaires	9
Figure 1.2 : Etat civil des parlementaires	9
Figure 1.3 : Nombre de personnes à charge des parlementaires	10
Figure 1.4 : Degré d'instruction des personnes interrogées	10
Figure 1.5 : Activité des parlementaires avant l'élection	11
Figure 1.6 : Nombres de mandats accomplis au Parlement	11
Figure 2.1 : Moyennes mondiale et régionales de femmes parlementaires, 1995–2008	15
Figure 2.2 : Voie d'accès à la politique	17
Figure 3.1 : Les femmes apportent des vues, des perspectives et des compétences différentes à la politique	33
Figure 3.2: Les femmes parlementaires ont le devoir de représenter les intérêts des femmes	37
Figure 3.3 : Les hommes peuvent représenter de façon satisfaisante les intérêts des femmes en politique	38
Figure 3.4 : Les hommes parlementaires ont le devoir de représenter les intérêts des hommes	38
Figure 3.5 : Le langage parlementaire est moins agressif	40
Figure 3.6 : Degré d'activité sur les questions touchant les femmes	43
Figure 4.1 : Niveau de la représentation des femmes dans les instances dirigeantes des partis	57
Figure 4.2 : Vote conforme à la ligne du parti	57
Figure 4.3 : Plus il y a de femmes au Parlement, plus grande est leur influence sur les priorités et les choix politiques	58
Figure 5.1 : Y a-t-il suffisamment de femmes dans vos commissions parlementaires ?	68
Figure 5.2 : Changements des règles et des pratiques du Parlement induits par la présence de femmes	76
Figure 5.3 : Concilier vie de famille et engagement politique	77
Figure 5.4 : Changement des horaires de séance au Parlement	78
Figure 5.5 : Création de crèches et garderies	79
Figure 5.6 : Le Parlement est-il dominé par un club d'hommes ?	79

Tableaux

Tableau 2.1 : Les femmes au Parlement, 1945–2008	14
Tableau 2.2 : Motivation pour se porter candidat au Parlement	16
Tableau 2.3 : Influence des différents facteurs dissuadant les hommes et les femmes de s'engager dans la politique	18
Tableau 4.1 : Niveau d'activité dans différents domaines de l'action publique ?	49
Tableau 4.2 : Impact de la présence des femmes sur la législation	50
Tableau 4.3 : Facteurs qui jouent sur l'adoption de la législation en matière de genre	54
Tableau 5.1 : Changements liés à la présence des femmes au Parlement	76

Encadrés

Encadré 2.1 : Obstacles à l'accès des femmes au Parlement	21
Encadré 3.1 : Le sentiment des personnes concernées	32
Encadré 3.2 : Les mêmes priorités	33

Encadré 3.3 : Les femmes et les hommes ont des priorités divergentes	34
Encadré 3.4 : Différences entre les femmes et les hommes	36
Encadré 3.5 : Un style différent, une approche différente de la politique	41
Encadré 4.1 : Actions pour l'égalité entre les sexes	51
Encadré 4.2 : Les chiffres ont-ils de l'importance ?	59
Encadré 4.3 : La représentation des femmes dans les commissions parlementaires	62
Encadré 5.1 : Concentration des femmes dans les commissions « mineures »	69
Encadré 5.2 : Evolution progressive de l'institution	78

Etudes de cas

Etude de cas : Les femmes candidates sont lésées	22
Etude de cas : Systèmes électoraux, partis politiques et représentation des femmes	24
Etude de cas : Quotas de femmes - La voie royale pour accroître la représentation des femmes lorsque les conditions requises sont réunies	27
Etude de cas : Présence des femmes au Parlement du Royaume-Uni	39
Etude de cas : Représentation des femmes au Burundi, pays sortant d'un conflit	42
Etude de cas : Les Rwandaises se font entendre	54
Etude de cas : Les femmes se font entendre au Parlement kenyan	56
Etude de cas : Les chiffres ont-ils de l'importance ? La théorie de la masse critique révisée	60
Etude de cas : Les femmes parlementaires au Cambodge	61
Etude de cas : Intégration de la dimension de genre au Parlement autrichien	67
Etude de cas : Intégration de la dimension de genre dans les commissions chypriotes	70
Etude de cas : Des budgets attentifs aux questions de genres	72
Etude de cas : Groupe de femmes en Namibie	74
Etude de cas : Intégration de la dimension de genre en Suède	75
Etude de cas : Des horaires de séances conciliables avec la vie de famille en Australie	80
Etude de cas : Les femmes trouvent leur voie en Afrique du Sud	81

Synthèse

Le Parlement est le lieu où sont définies les grandes orientations d'un pays. Un parlement démocratique reflète les vues et les intérêts de la société dont il est issu, et il s'en inspire pour façonner l'avenir social, économique et politique de la collectivité. Lorsque les femmes sont associées à tous les aspects de la vie politique, y compris en tant que parlementaires, la société est plus équitable et la démocratie s'en trouve renforcée et rehaussée.

Historiquement, les femmes ont été tenues à l'écart des instances de l'Etat qui déterminent les priorités politiques et législatives. Même si le nombre de femmes dans les parlements du monde entier a augmenté régulièrement durant la dernière décennie, en 2008, les femmes occupent toujours moins de 18 pour cent des sièges parlementaires.

Depuis plus de 30 ans, l'Union interparlementaire (UIP) conduit des travaux de recherche sur les femmes en politique. Ces travaux sont essentiels car ils sont à la base des politiques et stratégies nationales, régionales et internationales visant à promouvoir une participation équilibrée des hommes et des femmes à la vie politique. L'UIP a effectué pour la dernière fois une enquête mondiale sur les femmes parlementaires en 1999-2000. Les résultats de cette enquête, où 180 femmes politiques décrivaient leur parcours dans des parlements dominés par les hommes, ont été publiés en 2000 par l'UIP dans l'ouvrage *Politique : les femmes témoignent*.

Les données recueillies pour le présent rapport s'appuient sur des travaux antérieurs dans ce domaine. L'enquête, réalisée entre 2006 et 2008, visait à recueillir les vues d'hommes et de femmes parlementaires sur ce qui façonne le processus décisionnel. On entendait ainsi recueillir des exemples concrets sur la façon dont les parlementaires se mobilisent pour parvenir à l'égalité entre les sexes dans la vie politique au niveau national. L'UIP a reçu des réponses de 272 parlementaires de 110 pays de toutes les régions du monde, et a conduit des interviews avec 20 parlementaires. Contrairement aux précédents travaux de recherche de l'UIP, 40 pour cent des réponses provenaient d'hommes.

L'enquête montre que différents facteurs influent sur l'accès des femmes et des hommes à la vie politique (**Chapitre 2**). Certains facteurs sont plus dissuasifs que d'autres. Pour les hommes, le sentiment d'un manque de soutien de l'électorat, par exemple, peut les dissuader de se lancer dans l'arène politique, alors que pour les femmes, les responsabilités familiales sont considérées comme le facteur le plus dissuasif. En outre, les femmes font face à des obstacles différents lorsqu'il s'agit de conquérir un siège au Parlement. Globalement, les personnes interrogées pensent que les préjugés et les perceptions culturelles concernant le rôle des femmes, ainsi que le manque de moyens financiers, sont les obstacles les plus durs à surmonter. Il faut donc faire davantage pour éliminer les obstacles rencontrés par les femmes, et les réponses indiquent que l'adoption de quotas électoraux et la mise en œuvre de programmes de sensibilisation sont, à cet égard, des dispositifs utiles.

Il ressort clairement des réponses à l'enquête que femmes et hommes ont des perspectives et des intérêts qui diffèrent (**Chapitre 3**). Bien que ne constituant pas un groupe homogène, les femmes parlementaires ont en commun certains intérêts et certaines préoccupations d'ordre général. Les hommes pensent, eux aussi, que les priorités politiques des femmes sont différentes des leurs. En effet, dans plus de 90 pour cent des réponses, on considère que les femmes apportent des opinions, des compétences et des perspectives différentes à la politique. Les femmes parlementaires ont tendance à privilégier les questions sociales, comme la garde d'enfants, l'égalité des salaires, le congé parental et les retraites; les préoccupations d'ordre physique, dont les droits en matière de reproduction, la sécurité physique et les violences faites aux femmes; ainsi que le développement, qui englobe le développement humain, la lutte contre la pauvreté et les services sociaux.

Si la plupart des femmes parlementaires estiment qu'elles ont la responsabilité de représenter les femmes, certaines estiment que les femmes doivent se mobiliser non seulement au nom des femmes mais aussi au nom de la collectivité. D'autres enfin pensent qu'il faut d'aller au-delà de ce qui est perçu comme des préoccupations féminines pour montrer que les femmes contribuent à toute une série de dossiers politiques.

La démocratie exige que les intérêts des différents groupes de la société, y compris ceux des femmes, soient pris en considération dans les processus décisionnels. Certains hommes soulèvent au Parlement des questions qui intéressent les femmes dans leur travail. Mais la moitié des femmes interrogées ont clairement fait savoir qu'elles ne pensent pas que les hommes représentent suffisamment les intérêts des femmes en politique.

L'enquête montre que les femmes parlementaires sont les avocates les plus ardentes de la cause des femmes et qu'elles ont su redéfinir les priorités législatives pour y inclure les préoccupations et perspectives des femmes (**Chapitre 4**). En particulier, les femmes dans les parlements sont, dans toutes les régions du monde, à l'avant-garde des efforts déployés pour lutter contre la violence sexiste, endémique dans de nombreuses sociétés. Les femmes ont joué un rôle déterminant en veillant à ce que les questions comme le congé parental et la garde d'enfants, les retraites, les lois sur l'égalité entre les sexes et les réformes électorales qui améliorent l'accès des femmes au Parlement soient inscrites à l'ordre du jour parlementaire.

La plupart des femmes se considèrent comme étant actives sur les questions féminines, l'égalité des sexes et les affaires sociales et familiales, mais nombreuses sont celles qui s'impliquent aussi dans des domaines traditionnellement considérés comme l'apanage des hommes, comme la politique budgétaire et les affaires étrangères. Néanmoins, l'enquête montre que, en raison d'une série de facteurs tels que le faible effectif des femmes dans les parlements, qui rend difficile la participation aux travaux des commissions, les femmes ont moins d'influence sur la législation concernant les finances publiques, les affaires étrangères, la sécurité nationale et la défense.

L'enquête montre également que les choix des partis politiques sont des facteurs clés dans la définition de l'ordre du jour et des priorités législatives. Les instances dirigeantes des partis politiques, les bureaux exécutifs par exemple, sont très influents. Or, les femmes y étaient et y sont encore sous-représentées. Dans moins de 20 pour cent des réponses, on estime que les femmes sont « très bien représentées » dans les instances dirigeantes de leur parti politique. Certains partis politiques ont créé des branches féminines mais, le plus souvent, ces instances ne servent que de lieu de rencontre pour les femmes et non de branche active et efficace du parti contribuant à la prise de décision.

Le nombre de femmes au Parlement est-il important ? L'étude montre que les effectifs comptent beaucoup parce que, à tout le moins, plus il y a de femmes au Parlement, plus il est facile de traiter les questions relatives aux femmes et de faire évoluer la dynamique hommes-femmes à la Chambre. Dans 86 pour cent des réponses, on reconnaît qu'une plus grande proportion de femmes au Parlement renforcerait l'influence des femmes sur les choix et les priorités politiques.

Faute de stratégies systématiques d'intégration des questions de genre dans les parlements, les progrès des femmes au Parlement ont été inégaux. En effet, dans plus de la moitié des réponses à l'enquête, on estime que l'égalité des sexes est « occasionnellement » ou « rarement » prise en compte au Parlement (**Chapitre 5**). Un tiers seulement des personnes interrogées pensent que l'égalité des sexes y est « régulièrement intégrée ».

Les réponses mettent en lumière quatre facteurs décisifs pour l'évolution vers un parlement plus attentif aux questions de genre : le soutien du parti au pouvoir, les travaux des commissions parlementaires, le travail des groupes de femmes parlementaires - qui sont des réseaux interpartis de femmes -, et les règles qui régissent le fonctionnement du Parlement. Cependant, les femmes parlementaires sont deux fois plus nombreuses que les hommes parlementaires à penser que le Parlement est aujourd'hui encore dominé par une coterie masculine. Huit pour cent seulement des personnes interrogées pensent que des changements considérables sont intervenus dans les règles et pratiques du Parlement en raison de la présence des femmes.

Des changements mineurs mais patents ont été observés dans la langue et le comportement des parlementaires, jugés moins agressifs depuis que les femmes ont commencé à conquérir des sièges parlementaires.

L'enquête montre en outre que les femmes demeurent concentrées dans les commissions qui traitent des questions sociales, d'éducation, de santé et d'affaires familiales. Même si ces commissions sont importantes et si elles contrôlent une part importante de la dépense publique, les femmes sont souvent absentes du débat sur d'autres dossiers comme les finances publiques et les affaires étrangères. Du fait de cette absence dans les commissions qui traitent de l'économie, des finances et du budget, les femmes interviennent moins dans la détermination des priorités budgétaires et dans l'orientation des programmes nationaux. Cette concentration est également vraie au niveau de l'Exécutif. En janvier 200, 1 022 femmes détenaient des portefeuilles ministériels mais six d'entre elles seulement occupaient le ministère de la défense.

A bien des égards, cette enquête atteste que l'égalité entre les sexes dans les parlements est un idéal, et non une réalité (**Chapitre 6**). Les femmes parlementaires continuent d'éprouver des difficultés dans leur travail, dont la plus grande est sans doute de réformer des structures politiques qui ont été mises en place par des hommes et qui sont toujours contrôlées par eux. Tous les partis politiques ne promeuvent pas l'égalité des sexes ou ne respectent pas les engagements affichés, et rares sont les femmes qui occupent des postes de décision dans leurs rangs. Pourtant, l'enquête révèle que le soutien du parti au pouvoir est l'un des facteurs les plus importants pour l'introduction et l'adoption d'une législation sur les questions de genre.

Dans les réponses, on recense plusieurs changements structurels qui pourraient contribuer à promouvoir l'accès des femmes au Parlement et leur pleine participation à ses travaux. Il s'agit notamment de renforcer les commissions de l'égalité des sexes ou les groupes de femmes parlementaires; de modifier les procédures et les locaux parlementaires afin qu'ils soient mieux adaptés à la vie familiale (plus de la moitié des femmes interrogées et plus de 40 pour cent des hommes ont du mal à concilier obligations familiales et engagement politique. Et plus des deux tiers de tous les réponses indiquent qu'il n'y a pas eu de véritables changements des horaires parlementaires qui auraient pu les aider à mener de front toutes leurs responsabilités); de conduire davantage de travaux de recherche et de séances de formation pour rendre les parlements plus attentifs aux besoins des femmes et des hommes; et d'allouer aux parlements plus de fonds pour les services d'appui et l'action de proximité.

Dans un tiers des parlements à travers le monde, moins de 10 pour cent des membres sont des femmes. Ce niveau de représentation des femmes traduit un déficit de démocratie. Il est clair que ce sont les femmes, et non les hommes, qui ont joué un rôle déterminant pour que des problèmes comme les violences faites aux femmes, la traite des femmes et des enfants, l'égalité des salaires, la garde d'enfants et le congé parental figurent à l'ordre du jour politique. Grâce à une plus grande participation des femmes au Parlement, ces thèmes, et bien d'autres encore qui risqueraient d'être négligés ou jugés secondaires par les hommes, sont traités.

Tout véritable changement requiert une volonté politique et un partenariat. Femmes *et* hommes doivent comprendre que non seulement la participation égale des femmes aux processus parlementaires est bénéfique pour la société mais aussi qu'elle est indispensable pour légitimer les démocraties. ■

Chapitre 1

Introduction

“ Nous considérons que l'égalité authentique entre les sexes ne pourra être réalisée que si les femmes et les hommes unissent leurs forces pour lever la barrière constituée par la conviction ancestrale que les femmes et les hommes jouent des rôles différents et ne jouissent donc pas d'un statut égal dans la société. . . . Un homme de qualité ne doit pas craindre les femmes en quête d'égalité. ”

M. Mosé Tjitendero, Président du Groupe du partenariat entre hommes et femmes de l'UIP (2000-2002) et Président de l'Assemblée nationale namibienne (1990-2004)

Un partenariat pour la démocratie

L'Union interparlementaire (UIP) œuvre en faveur de la démocratie par le biais de l'institution parlementaire. L'égalité des sexes et la participation pleine et entière des femmes à la prise de décision constituent des indicateurs clés de la démocratie. L'engagement des femmes dans tous les aspects de la vie politique permet la naissance de sociétés plus équitables et renforce la démocratie en la rendant plus représentative.

Le Parlement reste, dans le monde entier, la structure législative la plus importante, chargée de fixer l'orientation politique d'un pays. Un parlement authentiquement démocratique reflète, tant par sa composition que dans l'ordre du jour des points qu'il aborde et dans l'orientation politique qu'il impulse, les avis et les intérêts de la société qui l'a élu. Un parlement représentatif permet aussi aux hommes et aux femmes de contribuer par l'expérience qu'ils ont acquise à l'avenir social, politique et économique de la société.

En 1997, l'UIP a exprimé son avis et fait part de son expérience concernant la participation politique des femmes dans la Déclaration universelle sur la démocratie, dont l'article 4 souligne explicitement le lien existant entre démocratie et “un véritable partenariat entre hommes et femmes dans la conduite des affaires publiques”. Ce principe a inspiré l'UIP dans

son travail de ces dix dernières années. L'UIP souhaite mettre en évidence les facteurs ayant un impact sur l'accès des femmes au parlement, déterminer comment améliorer leur efficacité en soutenant et en renforçant l'apport des femmes au Parlement et aider les parlements à intégrer la perspective de l'égalité des sexes dans leur travail quotidien.

Dans le cadre de l'effort qu'elle a entrepris pour développer un partenariat politique entre les hommes et les femmes, l'UIP recueille et analyse des données concernant la participation politique des femmes et leur expérience de la vie publique et, en se fondant sur le résultat de ces études, sensibilise l'opinion au travail restant à accomplir. La présente étude constitue la contribution la plus récente à cet effort.

Ces 30 dernières années, les travaux menés par l'UIP dans ce domaine ont été alimentés par l'importance croissante donnée à la question de l'égalité des sexes sur la scène internationale. Depuis la première Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, qui a eu lieu à Mexico en 1975, la représentation des femmes dans les structures de prise de décision et leur influence sur ces dernières ont fait l'objet d'une attention croissante. Cette attention n'est toutefois pas allée de pair avec une augmentation de la représentation des femmes au Parlement. En 1975, 10,9 pour cent des parlementaires dans le

monde étaient des femmes et cette proportion avait atteint 11,9 pour cent lors de la tenue à Nairobi de la deuxième Conférence mondiale sur les femmes. La conférence de Nairobi, au cours de laquelle les gouvernements et les parlements se sont engagés à promouvoir l'égalité des sexes dans tous les domaines de la vie politique, a marqué le début d'une action plus décidée en faveur de l'égalité dans les structures de prise de décision¹.

Le Programme d'action de Beijing, adopté en 1995 lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, rassemblait les engagements et les promesses des Etats en matière d'égalité des sexes et les priait de donner aux femmes davantage de possibilités de prendre part à la prise de décision et à la conduite des affaires publiques, ainsi que de prendre des dispositions concrètes et des mesures spéciales destinées à garantir l'accès et la participation pleine et entière des femmes à des structures représentant le pouvoir, telles que le Parlement.

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, signée en 1979 et pratiquement universellement approuvée, reflète également l'engagement en faveur de la participation égale des femmes et des hommes à la vie politique. En 2000, les Nations Unies ont également reconnu dans les Objectifs du millénaire pour le développement, dont l'un des objectifs quantifiables est l'émancipation des femmes, le rôle central joué par les femmes en matière de développement. Le nombre de sièges détenus par les femmes au Parlement constitue l'un des indicateurs clés pour évaluer les progrès réalisés dans ce domaine².

Redéfinir l'ordre du jour politique

Les femmes ont été pendant longtemps tenues à l'écart des structures de gouvernement fixant les priorités politiques et législatives. Il convient toutefois de remettre en cause la légitimité de programmes politiques ne tenant pas compte de l'avis des personnes concernées. Bien que l'accès des femmes au Parlement ait régulièrement augmenté ces dix dernières années, elles n'occupent encore en 2008 que moins de 18 pour cent des sièges parlementaires du monde entier.

La promotion de la condition féminine va de pair avec le développement général de la société et con-

tribue à améliorer la gouvernance et à la rendre plus efficace. Le renforcement de la présence féminine au Parlement permettra l'expression et la mise en œuvre de nouvelles priorités politiques, grâce à l'adoption et à l'application de politiques et de lois. Inclure la perspective et les intérêts des femmes est une condition de base de la démocratie et contribue à une bonne gestion des affaires publiques.

En dernière analyse, les parlements et leurs membres doivent être sensibles aux questions d'égalité des sexes. Définir et mettre en œuvre une plate-forme commune en faveur de l'égalité des sexes passera inévitablement par un partenariat entre les hommes et les femmes. S'il est acquis que les parlements doivent refléter l'avis tant des femmes que des hommes, il est légitime de tenir compte de l'expérience féminine dans les parlements et d'examiner les instances où les femmes font sentir leur présence et les façons dont elle s'exprime. Simultanément, il faut prendre en considération les facteurs influant sur la participation des femmes et déterminer, dans le but de les lever, les obstacles entravant leur participation pleine et entière à la vie de ces institutions.

Présentation du rapport

La recherche et les données concernant les femmes en politique revêtent une importance essentielle, car elles servent de fondement à des politiques et des stratégies régionales, nationales et internationales destinées à promouvoir une participation équilibrée des hommes et des femmes à la vie politique. Depuis plus de 30 ans, l'UIP mène des recherches au sujet des femmes en politique et est reconnue à l'échelon international pour les données qu'elle a recueillies et les guides qu'elle a publiés dans ce domaine.

La dernière enquête mondiale se rapportant aux femmes parlementaires date de 1999–2000 et ses résultats ont été publiés dans *Politique : les femmes témoignent* (UIP, 2000). Ces résultats ont été obtenus en analysant les réponses apportées par 180 femmes politiques à un questionnaire axé sur l'expérience politique des femmes et leur contribution au processus démocratique. Les femmes ont été sondées sur leur expérience de travail dans l'environnement majoritairement masculin que constitue le Parlement.

Plusieurs thèmes ont été mis en évidence dans ce rapport, notamment le fait que les principes de parité et de démocratie sont souvent entravés par des

règles et des pratiques anciennes élaborées en l'absence des femmes. Les résultats de l'enquête ont également démontré que les tentatives faites par les femmes parlementaires pour nouer des partenariats avec les hommes continuaient à se heurter à des difficultés et qu'il continuait à exister une différence entre les intérêts et les activités parlementaires des hommes et des femmes.

Ces recherches prennent comme base et source d'inspiration les travaux antérieurs réalisés dans ce domaine. Entre 2006 et 2008, l'UIP a mené une enquête destinée à mettre en avant la perspective et l'expérience des parlementaires présentant pour la première fois l'avis des hommes sur ces questions. L'enquête a pour but de déterminer quels sont les facteurs influant sur la prise de décision et de rassembler des exemples illustrant concrètement la façon dont les parlementaires contribuent à réaliser l'égalité des sexes en politique à l'échelon national. L'objectif était également de déterminer comment sensibiliser davantage les parlements à la question de l'égalité des sexes en rassemblant les différentes initiatives prises pour créer ce type de climat.

Le présent rapport rassemble les résultats et l'analyse de ces recherches. De portée mondiale, il reflète l'avis et la perspective de parlementaires originaires de toutes les régions du monde. L'UIP a reçu des réponses émanant de 272 parlementaires originaires de 110 pays. Le rapport donne ces résultats pour tous les pays, en offrant un aperçu des tendances mondiales plutôt que d'offrir des analyses régionales. Outre les informations recueillies par le truchement du questionnaire, 20 parlementaires ont participé à des entretiens en face-à-face.

Ce rapport repose principalement sur les résultats de l'enquête, mettant en lumière les réponses directes des parlementaires. D'autres études comparatives et séries de données de l'UIP déjà existantes ont aussi été consultées, mais le rapport ne tente pas de les résumer ni d'analyser l'abondante littérature publiée sur le sujet de l'égalité des sexes et de la participation politique. La liste des pays et des parlements d'origine des personnes sondées figure à l'annexe 1. L'annexe 2 contient de plus amples informations concernant la méthodologie.

Le présent rapport n'est ni un manuel ni un guide et son objectif n'est pas de faire des recommandations imposant certains changements. L'UIP préfère présenter les conclusions contenues par ce rapport sous

forme de contribution, dont le but est d'alimenter le débat visant à déterminer comment permettre aux femmes de participer pleinement à la vie parlementaire et de travailler en partenariat avec les hommes en faveur de l'instauration de sociétés plus équitables. La force de ce rapport vient du fait qu'il rassemble la perspective et l'expérience vécue d'hommes et de femmes parlementaires originaires de toutes les régions du monde et que ce sont leurs témoignages qui forment la base des conclusions qu'il contient.

Aperçu du rapport

Comprendre les variables influant sur la participation des femmes et des hommes au Parlement est indispensable pour élaborer des stratégies visant à élargir leur apport et à développer leur capacité à participer à la vie politique. Dans ce contexte, le rapport sert trois objectifs principaux :

- donner un aperçu de l'état actuel de la participation des femmes et des hommes au Parlement et mettre en évidence les facilités et les difficultés d'accès au Parlement;
- déterminer si les priorités des femmes et des hommes diffèrent, définir la façon dont les femmes font sentir leur présence au Parlement et indiquer comment les hommes et les femmes collaborent les uns avec les autres pour instaurer des changements politiques;
- mettre en lumière les différents mécanismes utilisés pour promouvoir l'égalité des sexes au Parlement et les initiatives prises pour sensibiliser l'institution parlementaire à la dimension de l'égalité des sexes.

La structure du rapport vise à atteindre ces objectifs, principalement en présentant l'avis collectif de parlementaires, ainsi que leur expérience personnelle des questions abordées. Pour déterminer comment les femmes font sentir leur présence au Parlement, le rapport se penche sur les obstacles auxquels se heurtent les femmes pour accéder au Parlement et sur certaines des stratégies ayant été utilisées, avec un degré variable de réussite, pour les surmonter.

Le **chapitre 2** donne un aperçu de la représentation quantitative des femmes et des hommes en politique et évalue les principales difficultés rencontrées par les participants pour accéder au Parlement. Ces obstacles sont principalement de deux ordres: politique et socio-

culturel (par exemple la conception traditionnelle du rôle de la femme dans la société ou des responsabilités familiales des femmes) et institutionnel (par exemple l'effet des systèmes électoraux et des partis politiques). Ce chapitre met l'accent sur l'accès au Parlement, en mettant en évidence les difficultés d'accès, ainsi que les stratégies permettant de les surmonter.

Faire augmenter le nombre de femmes parlementaires est un souci évident, mais il est tout aussi important qu'une fois au Parlement, les femmes développent et utilisent leur position influente pour prendre une part décisive à la prise de décision. Le **chapitre 3** présente les intérêts, les perspectives et les priorités des femmes et des hommes parlementaires. Il démontre la nature spécifique de la participation féminine à la politique et montre qu'elles contribuent à faire évoluer les priorités politiques. Il évalue aussi l'avis exprimé par les hommes à l'égard des questions d'égalité et se penche sur la question de savoir s'il existe entre les hommes et les femmes une alliance leur permettant de lutter ensemble en faveur de l'égalité des sexes.

Le **chapitre 4** examine certaines des initiatives politiques prises par les femmes et les hommes parlementaires. Il détermine les domaines politiques spécifiques prioritairement abordés par les parlementaires et cite des exemples de collaboration entre hommes et femmes en faveur de l'égalité des sexes. Il évoque certaines des contraintes auxquelles les femmes peuvent être confrontées pour élargir l'éventail des priorités politiques, par exemple le rôle des partis politiques et le niveau de représentation des femmes au Parlement. Il analyse aussi la question de savoir si le nombre de femmes parlementaires est réellement important et si la représentation des femmes dépend, pour être efficace, de leur représentation numérique.

Le **chapitre 5** étudie la mesure dans laquelle les parlements intègrent la notion d'égalité entre les sexes en se dotant de nouvelles règles, pratiques et structures répondant aux besoins des femmes et des hommes. Il met l'accent sur l'institution du Parlement (son organisation, ses règles, sa procédure et les structures par le biais desquelles il agit politiquement). La domination masculine au Parlement confronte les femmes à un autre ensemble de difficultés, auxquelles elles ont toutefois commencé à s'attaquer. Ce chapitre revient sur certaines modifications de la procédure, par exemple la modification des horaires des séances parlementaires et sur les modifications institutionnelles, telles que la création de commissions de l'égalité des sexes, qui contribuent à faire

du Parlement un milieu plus ouvert à la dimension de l'égalité des sexes.

En dépit de l'absence d'indicateurs spécifiques susceptibles de donner une mesure précise de l'influence exercée par les femmes, il est évident que leur présence a considérablement fait évoluer la politique. Toutefois, il reste encore de toute évidence bien du chemin à parcourir. Le **chapitre 6** conclut en faisant des propositions d'action parlementaire future en faveur de l'égalité des sexes. Il donne l'avis des parlementaires concernant les prochaines étapes indispensables pour promouvoir l'égalité des sexes au Parlement.

En dernière analyse, adopter une perspective visant à l'égalité des sexes exige de tenir compte de l'avis et de l'expérience des hommes comme des femmes et d'examiner les effets des lois et des politiques sur les deux moitiés de la population. Les parlements et leurs membres doivent s'ouvrir à la dimension de l'égalité des sexes. La définition et la mise en œuvre d'une plate-forme commune en matière d'égalité des sexes ne pourront se concrétiser que grâce à un partenariat entre les hommes et les femmes. Nous formons le vœu que ce rapport contribue à la création d'un tel partenariat.

Profil des parlementaires ayant répondu au questionnaire

Nombre et origine des parlementaires en question

Entre 2006 et 2008, l'UIP a recueilli les réponses à un questionnaire fournies par 272 parlementaires originaires de 110 pays et s'est entretenue avec 20 parlementaires supplémentaires. Les pays et les parlements dont sont originaires les personnes sondées sont énumérés à l'annexe 1. Quarante pour cent des personnes sondées étant de sexe masculin, le rapport peut se faire le reflet de la perspective adoptée par les hommes et les femmes sur la question de l'égalité des sexes en politique, ce qui constituait l'un des objectifs principaux de ce projet de recherche.

Les personnes ayant répondu au questionnaire sont originaires de toutes les régions du monde, le continent le plus représenté étant l'Europe, avec 38 pour cent, suivi par l'Afrique, avec 25 pour cent, puis par l'Asie et le Pacifique avec 15 pour cent, le continent

américain avec 12 pour cent et les Etats arabes avec 10 pour cent. Les lignes qui suivent donnent des précisions sur les personnes sondées en indiquant leur identité et leur origine. Elles constituent aussi un instantané des parlementaires dans le monde.

Age des parlementaires

L'ensemble des réponses recueillies au cours de l'enquête confirme que les parlementaires ont en général, comme le veut la sagesse populaire, dépassé l'âge moyen. Presque 60 pour cent des personnes ay avaient dépassé les 50 ans, les variations entre hommes et femmes n'étant pas significatives. Toutefois, sur les trois pour cent de parlementaires âgés de 70 à 80 ans, il n'y avait aucune femme. Un peu plus de 10 pour cent des personnes sondées étaient âgées de 30 à 40 ans, et moins d'un pour cent de 20 à 30 ans, ce qui peut donner le sentiment que la politique parlementaire présente peu d'intérêt pour les jeunes, ou qu'ils sont peut-être confrontés à un grand nombre d'obstacles pour remporter un siège parlementaire.

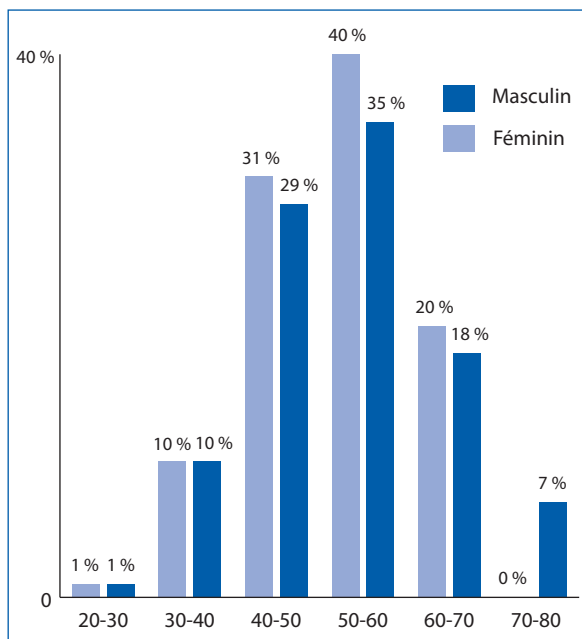


Figure 1.1 : Age des parlementaires

Etat civil

Les parlementaires, dans leur grande majorité, sont mariés ou vivent avec un partenaire : 68 pour cent des femmes et 87 pour cent des hommes sondés entraient dans cette catégorie. Dans l'ensemble, 12 pour cent des personnes sondées étaient divorcées, veuves ou séparées et 12 pour cent célibataires. Il existe des différences évidentes entre les hommes et les femmes dans ces catégories (voir la figure 1.2).

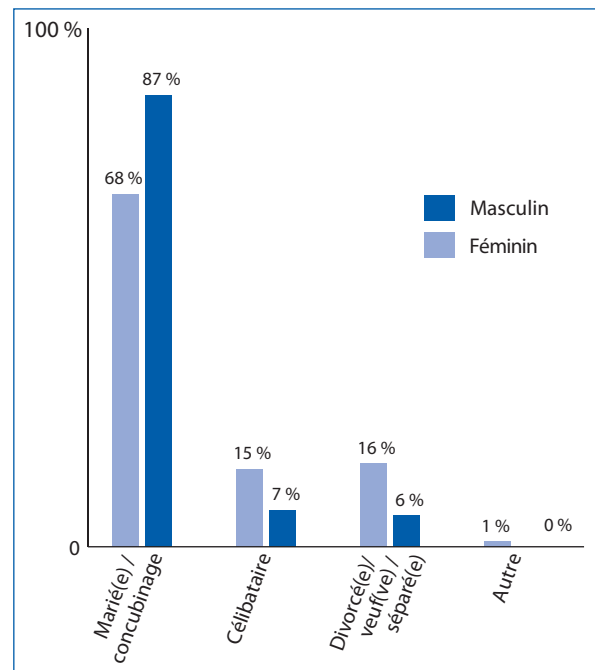


Figure 1.2 : Etat civil des parlementaires

Les femmes divorcées, veuves ou séparées sont deux fois plus nombreuses que les hommes : 16 pour cent des femmes sondées contre 6 pour cent des hommes. En outre, les femmes sont aussi deux fois plus nombreuses à être célibataires : 15 pour cent des femmes contre 7 pour cent des hommes sondés.

Personnes à charge

Trente pour cent des parlementaires ont indiqué avoir cinq personnes à charge au moins, le plus grand nombre d'entre eux étant des parlementaires originaires d'Afrique et des Etats arabes. Deux pour cent seulement des européens sondés ont cinq personnes à charge au moins. Il est aussi plus courant que les hommes aient autant de personnes à charge : 35 pour cent des hommes sont concernés contre 27 pour cent des femmes.

De façon générale, 17 pour cent des parlementaires ont trois ou quatre personnes à charge et 22 pour cent en ont deux, les variations entre les deux sexes n'étant pas significatives. Treize pour cent des personnes sondées (19 pour cent des hommes et 8 pour cent des femmes) ont indiqué n'avoir qu'une personne à charge. Toutefois, il existe une différence notable entre les femmes et les hommes dans la catégorie des parlementaires n'ayant personne à leur charge. Alors que 19 pour cent des parlementaires n'ont personne à leur charge, cette situation est beaucoup plus courante chez les femmes (28 pour cent des femmes contre 6 pour cent des hommes).

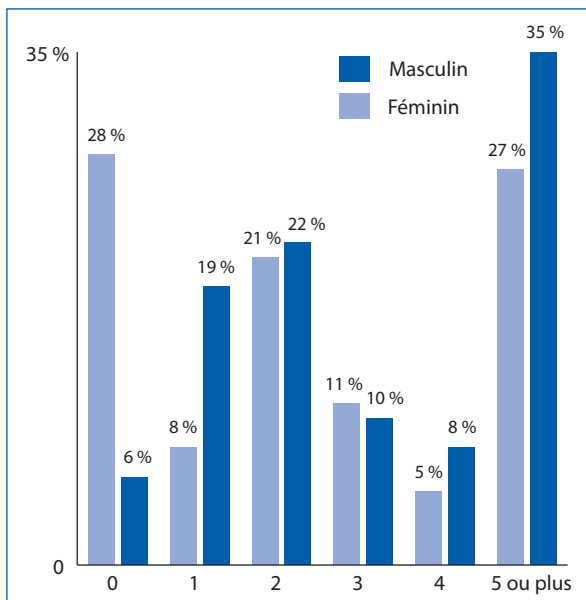


Figure 1.3 : Nombre de personnes à charge des parlementaires

En résumé, presque un tiers des femmes parlementaires sondées, soit quatre fois plus que les hommes, n'ont personne à leur charge. Ce résultat, associé au fait que les femmes sont deux fois plus nombreuses à être célibataires que les hommes, semble indiquer que la carrière parlementaire attire davantage les femmes seules ou sans famille, ou celles qui ont déjà élevé leurs enfants. Présentés différemment, ces chiffres donnent à penser que la carrière parlementaire est moins facilement accessible aux femmes ayant charge de famille.

Degré d'instruction

Presque la moitié de tous les parlementaires sondés possède un diplôme d'études universitaires supérieures. Un tiers supplémentaire possède un diplôme universitaire ou polytechnique, tandis que 13 pour cent d'entre eux possèdent un autre type de diplôme de l'enseignement supérieur et cinq pour cent seulement ont un degré d'instruction s'arrêtant à l'enseignement secondaire.

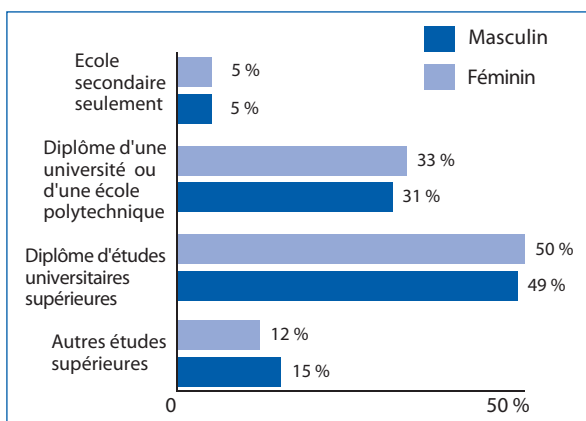


Figure 1.4 : Degré d'instruction des personnes interrogées

Ce sont les parlementaires sondés dans les Amériques qui possèdent le degré d'instruction le plus élevé, 66 pour cent d'entre eux possédant un diplôme d'études universitaires supérieures. Ce sont les personnes sondées dans la région du Pacifique qui sont les moins nombreuses à posséder un diplôme universitaire et les plus nombreuses à avoir un degré d'instruction secondaire seulement (25 pour cent). Aucune différence importante n'a été constatée entre les hommes et les femmes, ce qui indique que, dans cet échantillon de parlementaires, les femmes sont aussi qualifiées que les hommes en ce qui concerne le degré d'instruction.

Activité avant l'élection

L'enquête contenait des questions concernant l'activité des personnes sondées avant leur élection au parlement. L'activité la plus fréquemment citée est la profession enseignante, avec 22 pour cent, suivie par la fonction publique et l'administration locale, avec 17 pour cent, et la profession juridique, avec 15 pour cent. Treize pour cent des personnes sondées ont déclaré avoir été cadre d'un parti politique avant leur élection, 12 pour cent avaient une activité dans le secteur commercial ou privé et huit pour cent une activité associative. Moins de dix pour cent avaient eu une activité dans le secteur médical et moins de cinq dans les secteurs suivants : radiodiffusion, travail social, activité syndicale et travail au foyer/intendance familiale.

Certaines différences séparant les hommes et les femmes ont été relevées. Les hommes étaient plus nombreux à avoir occupé des postes dans la fonction publique et l'administration locale, la profession juridique, le secteur commercial et privé et le secteur médical, tandis que les femmes étaient représentées en nombre légèrement supérieur dans l'enseignement, les activités associatives et le travail social. Les hommes et les femmes arrivaient à égalité en ce qui concerne les emplois de cadre dans un parti politique. Presque un tiers des personnes sondées ont précisé avoir continué à exercer leur profession pendant leur mandat parlementaire.

Mandats parlementaires

En moyenne, 45 pour cent des personnes sondées ont déclaré avoir été élues sur la liste d'un parti politique, tandis que 37 pour cent indiquaient avoir été élues dans une circonscription. Huit pour cent ont obtenu leur mandat au cours d'élections indirectes ou par le biais d'une nomination et six pour cent ont été nommées par le chef de l'Etat ou du gouver-

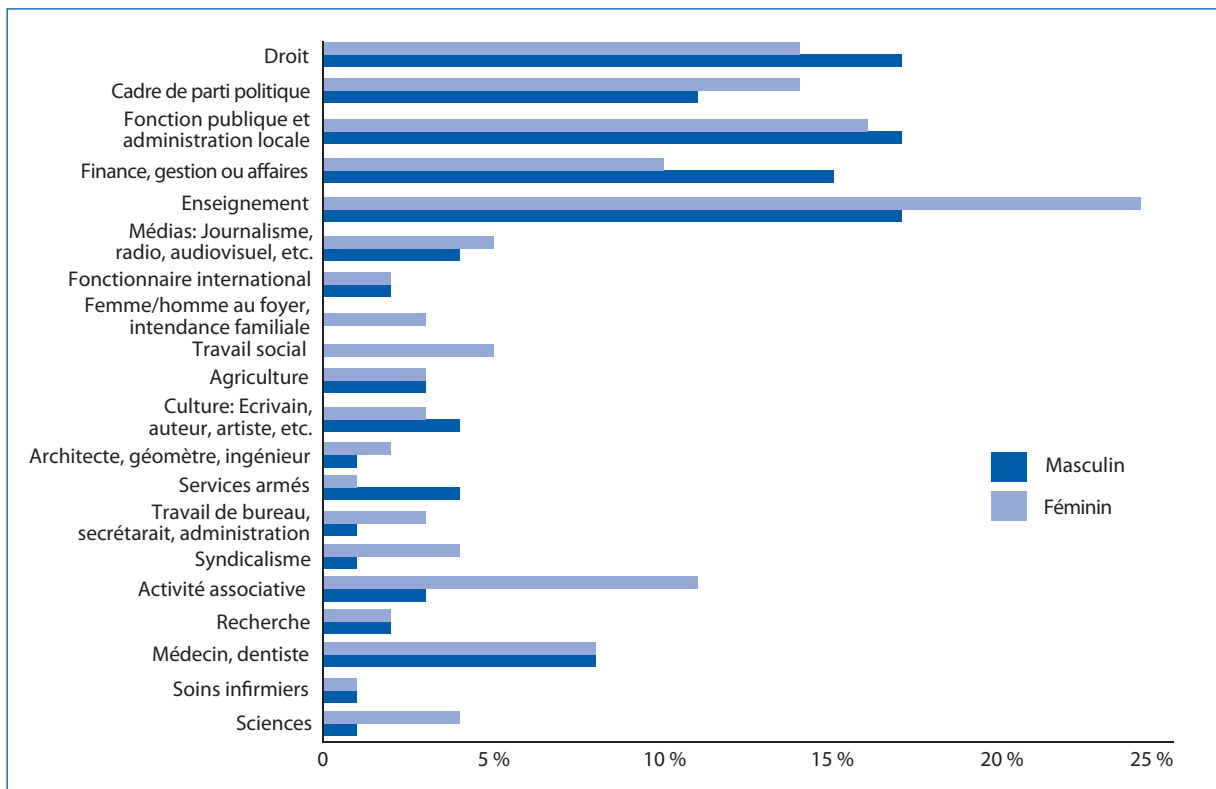


Figure 1.5 : Activité des parlementaires avant l'élection

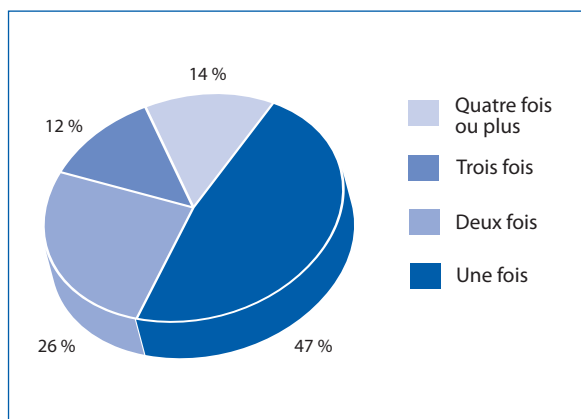


Figure 1.6 : Nombres de mandats accomplis au Parlement

nement. Presque la moitié des femmes sondées ont été élues sur la liste d'un parti et un tiers dans une circonscription, alors que la proportion d'hommes élus dans une circonscription ou sur la liste d'un parti politique était équivalente.

Légèrement plus de 50 pour cent des personnes sondées ont déclaré avoir été membres du bureau du Parlement ou responsables d'une commission. Dix pour cent des personnes sondées ont indiqué d'elles-mêmes appartenir à un groupe ethnique ou minoritaire dans leur pays. La majeure partie des parlementaires sondés a déclaré que son parti politique était affilié à l'un des grands groupes politiques interna-

tionaux : l'Internationale socialiste, l'Internationale libérale, l'Internationale des démocrates du centre ou l'Union démocratique internationale.

Pratiquement la moitié des personnes sondées ont été élues une fois au Parlement ou accomplissaient leur premier mandat. Vingt-six pour cent d'entre elles avaient été élues à deux reprises au parlement, tandis que 12 pour cent l'avaient été trois fois et 14 pour cent quatre fois ou plus. Le nombre de femmes faisant leur entrée au Parlement pour la première fois était légèrement supérieur à celui des hommes (53 pour cent de femmes contre 39 pour cent d'hommes). ■

Notes

1. Sonia Palmieri et Kareen Jabre, 2005. "Promoting Partnership Between Men and Women in Parliament: The Experience of the Inter-Parliamentary Union", dans Julie Ballington et Azza Karam (resp. publ.), *Les femmes au Parlement : au-delà du nombre*, International IDEA, Stockholm.
2. Idem.

Chapitre 2

La route qui mène au Parlement est moins fréquentée par les femmes

“ Les conditions culturelles, sociales et économiques ambiantes continuent à entraver la participation politique des femmes. En outre, l'électorat reste passif et les femmes ne disposent pas des ressources financières qu'exige une campagne électorale. ”

Mme Syada Greiss, parlementaire, Egypte

Les femmes luttent depuis des siècles pour leurs droits politiques. Bien que la législation n'empêche pas les femmes de voter ni de se présenter aux élections, il est évident que la participation féminine continue à se heurter à des difficultés significatives. Dans la plupart des pays, les femmes représentent plus de 50 pour cent de la population susceptible de se présenter aux élections et d'assumer un mandat public, mais la composition des instances de prise de décision ne reflète pas cette proportion. En 2008, les femmes représentent moins de 18 pour cent de tous les parlementaires dans le monde. Voici dix ans, en 1997, les femmes détenaient moins de 12 pour cent des sièges parlementaires dans le monde. A un rythme aussi lent, la parité entre hommes et femmes au Parlement n'est pas pour demain.

Ce chapitre offre un aperçu de la représentation quantitative des femmes et des hommes dans les parlements du monde entier. On y trouve des données décrivant la représentation parlementaire dans sa dimension historique et régionale, ainsi que la représentation à l'exécutif. Ce chapitre porte sur les facteurs incitant les femmes et les hommes à briguer un mandat parlementaire (ou les en dissuadant) et met en relief les difficultés auxquelles les parlementaires sont confrontés pour se faire élire, par exemple l'étendue du soutien accordé par les partis et l'impact des questions financières sur les campagnes électorales. Enfin, on y décrit certains des mécanismes instaurés pour promouvoir une représentation plus

équitable des femmes et des hommes au Parlement, par exemple les quotas électoraux de femmes.

Quelques questions clés :

- Quel est le degré actuel de représentation des femmes et des hommes dans les parlements du monde entier ?
- Quels facteurs sont-ils susceptibles de dissuader les candidats potentiels à l'élection législative et quelles sont les difficultés auxquelles les parlementaires sont confrontés pour se faire élire ?
- Quels mécanismes ont été instaurés pour garantir une représentation plus équitable des hommes et des femmes au Parlement ?

L'accès des femmes au Parlement

Au cours de ces dernières décennies, la tendance du point de vue de l'accès des femmes au Parlement a été marquée par une hausse progressive mais constante. En 1975, à l'époque de la première conférence mondiale des femmes ayant eu lieu à Mexico, les femmes représentaient environ 11 pour cent des membres des chambres uniques ou des chambres basses des

Table 2.1: Les femmes au Parlement, 1945–2008

	1945	1965	1975	1985	1995	2000	2008
Nombre de parlements	26	94	115	136	176	177	189
Pourcentage de femmes parlementaires (chambre basse ou unique)	3.0	8.1	10.9	12.0	11.6	13.4	17.9
Pourcentage de femmes parlementaires (chambre haute)	2.2	9.3	10.5	12.7	9.4	10.7	16.7

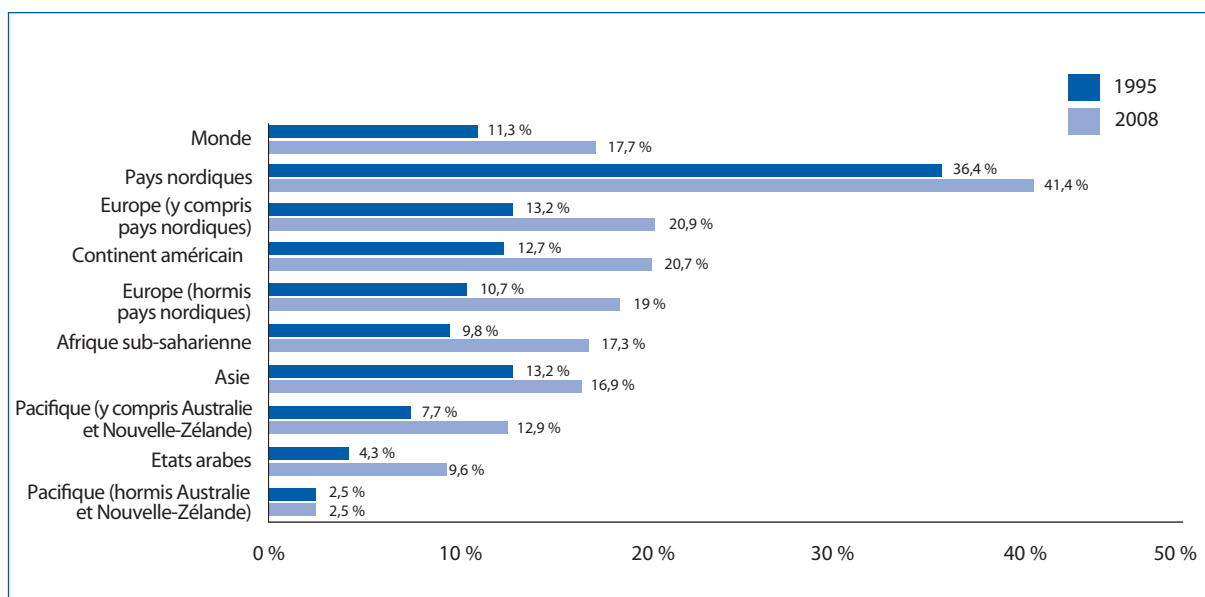
parlements dans le monde (tableau 2.1). Dix ans plus tard, la représentation féminine n'avait augmenté que d'un point de pourcentage. En 1995, la proportion de femmes parlementaires avait même légèrement fléchi. Un nouvel élan a toutefois été donné à la participation des femmes à la prise de décision lors de la quatrième Conférence mondiale des femmes, qui a eu lieu à Beijing en 1995, et grâce à l'adoption du Programme d'action de Beijing, qui soulignait les mesures spéciales que les Etats pouvaient prendre pour faire progresser la participation des femmes en politique, y compris en fixant des objectifs destinés à permettre la participation égale des hommes et des femmes¹.

En 2000, la proportion de femmes parlementaires était passée à 13,4 pour cent dans les chambres basses ou les chambres uniques du Parlement et elle a atteint le chiffre record de presque 18 pour cent début 2008. C'est au cours de la dernière décennie que le taux d'augmentation de la participation féminine a été le plus rapide. Les chiffres mondiaux cachent toutefois des nuances nationales et régionales intéressantes. Alors que certains Etats ont fait des progrès significatifs, d'autres ont stagné, voire régressé. A l'échelon régional (figure 2.1), ce sont les pays

nordiques qui ont atteint et conservé dans la durée le degré de représentation le plus élevé au cours de ces dix dernières années. En 2008, les femmes détenaient dans cette région plus de 41 pour cent des sièges parlementaires. Des avancées significatives ont été aussi enregistrées sur le continent américain et en Europe, deux régions où la représentation féminine tourne autour de 20 pour cent en moyenne, soit huit points de pourcentage de plus que dix ans auparavant. Les progrès se sont poursuivis en Afrique et en Asie, la représentation d'ensemble tournant autour de 17 pour cent dans ces deux régions. Dans les Etats arabes, les parlements se sont montrés plus ouverts à la participation des femmes, bien que la moyenne d'ensemble des femmes parlementaires soit inférieure à 10 pour cent. Les progrès ont été lents dans la région du Pacifique, en particulier dans les Etats insulaires du Pacifique, où la participation des femmes au Parlement est l'exception et non la règle. Plusieurs Etats n'ont aucune femme parlementaire.

Les pays dans lesquels les femmes détiennent 30 pour cent au moins des sièges de la chambre unique ou basse du Parlement sont au nombre de 20, dont quatre comptent au moins 40 pour cent de

Figure 2.1: Moyennes mondiale et régionales de femmes parlementaires, 1995–2008³



femmes. Le Rwanda est toujours en haut du classement avec presque 49 pour cent de femmes parlementaires, suivi de la Suède, avec 47 pour cent, de la Finlande, avec 41,5 pour cent, et de l'Argentine, avec 40 pour cent. Parmi les pays ayant dépassé les 30 pour cent, la moitié sont des pays en développement et plus des trois quarts ont instauré un quota électoral de femmes. A l'autre bout de l'échelle, un tiers des parlements compte moins de 10 pour cent de femmes, dont 17 parlements en comptant moins de trois pour cent et sept sans aucune représentation féminine².

Les femmes au gouvernement

A l'échelon exécutif, les progrès sont aussi inégaux. De façon générale, les femmes détiennent, en 2008, 16 pour cent des portefeuilles ministériels. Dans trois pays, la Finlande, la Grenade et la Norvège, les femmes sont plus de 50 pour cent au gouvernement. Les femmes occupent 30 pour cent au moins des postes ministériels dans 22 pays, situés en Europe et dans les Amériques. C'est dans la région nordique et sur le continent américain que les progrès ont été les plus marqués et ont suivi le rythme auquel l'accès des femmes au Parlement a augmenté ces dix dernières années. Tout en bas de l'échelle, huit pays ont moins de cinq pour cent de femmes ministres et 13 n'en ont aucune⁴. Les femmes sont minoritaires aux postes les plus élevés de la nation. Sur les 150 chefs d'Etat en poste début 2008, sept seulement (4,7%) sont des femmes. Huit seulement des 192

gouvernements du monde (soit 4,2%) sont dirigés par une femme.

Les chiffres mentionnés ci-dessus sont le fruit de décennies de lutte en faveur d'un plus grand accès des femmes à la politique. Des progrès notables ont été enregistrés, particulièrement au cours de la dernière décennie, mais la politique n'en reste pas moins une affaire d'hommes. Il est évident que l'accès des femmes à la politique continue à se heurter à des obstacles et l'augmentation du nombre de femmes dans les organes de prise de décision n'est qu'un premier pas sur le chemin menant à la définition de priorités politiques fixées conjointement par les hommes et les femmes. Il est indispensable de déterminer quelles sont, aux yeux des parlementaires, les barrières auxquelles se heurtent les femmes désireuses d'entrer au Parlement et de connaître la perspective parlementaire concernant les solutions à mettre en place. Comprendre par quelles voies les personnes sondées sont entrées au Parlement et quelle a été leur motivation pour se lancer dans la politique produit des informations utiles.

Pénétrer dans le monde parlementaire

Les femmes constituent, dans la majeure partie des pays, plus de 50 pour cent de la population susceptible de se présenter aux élections et de détenir un

mandat politique. Toutefois, une petite proportion seulement de cette population envisage de se présenter aux élections législatives. Nombreux sont les facteurs jouant un rôle dans la décision prise par un candidat potentiel de se présenter à une élection et de briguer un siège parlementaire, dont ceux liés à la motivation, à l'ambition personnelle, à l'engagement financier, aux perspectives de victoire et à l'accès au pouvoir politique. Ces calculs reflètent le sentiment du candidat potentiel concernant l'ouverture réelle à de nouvelles candidatures, l'attitude plus ou moins amicale du milieu politique à l'égard de sa candidature et son estimation des ressources requises pour prendre part à une élection⁵. Dans ce chapitre, on examine, en toile de fond, les motivations, les filières d'accès et les éléments considérés comme dissuasifs à l'égard de l'engagement parlementaire mentionnés par les personnes ayant répondu au questionnaire.

Motivation pour se porter candidat au Parlement

Les personnes sondées ont répondu à la question de savoir quelle était leur motivation pour se porter candidates au Parlement. Dans l'ensemble, la grande motivation des femmes, comme des hommes, était le désir de se mettre au service de leur pays. Pour les femmes, la deuxième source de motivation était d'améliorer la vie des femmes, suivie de près par l'amélioration de la vie de la collectivité dans laquelle elles vivent et la participation aux décisions

ayant des conséquences sur leur vie. Pour les hommes, la deuxième grande source de motivation était d'améliorer les conditions de vie de la collectivité à laquelle ils appartiennent. Pour les hommes interrogés, améliorer la vie des hommes et des femmes revêtait le même degré d'importance, tout comme le souhait de prendre part aux décisions les concernant. Pour les femmes comme pour les hommes, la motivation la moins fréquente était le fait que leur parti leur ait demandé de se présenter ou d'y avoir été encouragés par leur famille, leurs amis ou la collectivité.

Voie d'accès à la politique

Il a ensuite été demandé aux parlementaires quelle avait été leur principale filière d'accès à la politique. Pratiquement les deux tiers des parlementaires ont mis en avant l'activité dans leur parti politique comme principale voie d'accès, ce qui n'est pas surprenant. Toutefois, il s'agit d'une variable plus importante pour les hommes que pour les femmes, les deux tiers des hommes interrogés ayant considéré qu'il s'agissait de leur principale voie d'accès, contre un peu plus de la moitié seulement des femmes. Les femmes trouvent d'autres filières d'accès à la politique que la traditionnelle voie des partis politiques.

Tableau 2.2 : Motivation pour se porter candidat au Parlement

Parmi les femmes interrogées		Parmi les hommes interrogés	
Je souhaitais servir mon pays	3,7	Je souhaitais servir mon pays	3.8
Je souhaitais améliorer la vie des femmes	3,6	Je souhaitais apporter ma contribution à la collectivité à laquelle j'appartiens	3.3
Je souhaitais apporter ma contribution à la collectivité à laquelle j'appartiens	3,4	Je souhaitais améliorer la vie des hommes	3.0
Je souhaitais prendre part aux décisions affectant mon existence	3,3	Je souhaitais améliorer la vie des femmes	3.0
Je souhaitais améliorer la vie des hommes	3,2	Je souhaitais prendre part aux décisions affectant mon existence	3.0
J'ai été encouragée par ma famille, mes amis ou la collectivité	3,0	Mon parti politique m'a demandé de me présenter	2.9
Mon parti politique m'a demandée de me présenter	2,9	J'ai été encouragé par ma famille, mes amis ou la collectivité	2.8

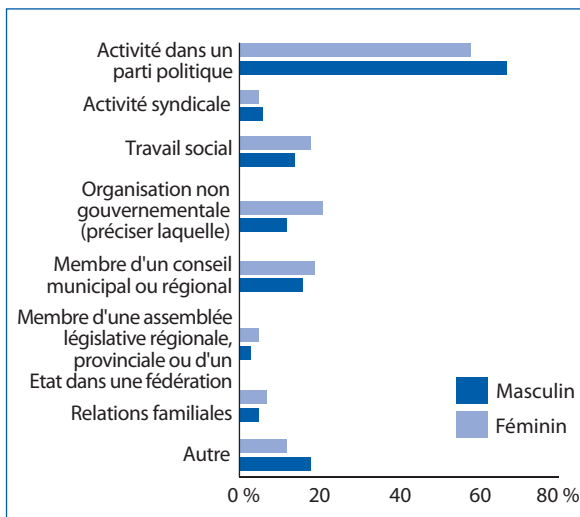


Figure 2.2 : Voie d'accès à la politique

Parmi les autres voies d'accès les plus citées se trouvaient l'appartenance à un conseil local ou municipal (18%), le travail auprès d'organisations non gouvernementales (17%) et le travail social (16%). Presque deux fois plus de femmes (20% contre 11%) se sont lancées dans la politique par le biais d'activités associatives ou d'activités relevant d'organisations non gouvernementales (ONG). Parmi les principales organisations citées par les femmes sondées figurent les organisations défendant spécifiquement les droits des femmes et des enfants ou les droits de l'homme, ce qui donne à penser que le militantisme des femmes dans la société civile et leurs activités de dirigeantes d'organisations non gouvernementales offrent une voie d'accès, voire une expérience formatrice, importante pour les femmes désireuses de se lancer dans la politique, ce qui corrobore les résultats d'études précédentes⁶. Peu de parlementaires ont toutefois déclaré avoir accédé à la politique à l'échelon national par le biais de l'échelon régional, provincial ou local, ce qui donne à penser que ces canaux ne servent pas vraiment de tremplin pour accéder à la politique à l'échelon national. Rares ont été les personnes sondées ayant déclaré avoir accédé au Parlement par le biais de leur activité syndicale ou grâce à des liens familiaux.

Éléments dissuasifs à l'égard de l'engagement politique

La décision de se lancer dans la politique est influencée par un ensemble de facteurs et d'éléments jugés comme dissuasifs par les candidats potentiels. Il a été demandé aux personnes sondées d'indiquer quels étaient les facteurs qu'elles considéraient com-

me les plus dissuasifs à l'égard de l'engagement politique. Les hommes et les femmes ayant répondu au questionnaire ont donné des réponses différentes (tableau 2.3). De façon générale, les personnes ayant répondu ont considéré le manque d'appui de la part de l'électorat comme le facteur dissuasif le plus important dans le cas des hommes, suivi par le manque de ressources financières, l'absence de soutien de la part des partis politiques et le manque d'expérience des fonctions de représentation, par exemple la prise de parole en public ou les relations avec les électeurs.

Dans l'ensemble, les parlementaires interrogés ont considéré que les responsabilités familiales étaient le principal élément dissuasif pour les femmes, ce qui va dans le sens de la vision traditionnelle des femmes comme ayant davantage de mal à trouver un équilibre entre leur vie familiale et leurs responsabilités politiques et se lançant souvent dans une carrière politique à un stade plus tardif de leur vie (voir aussi le chapitre 1). Une parlementaire grecque le dit :

Les femmes sont obligées de commencer leurs activités à un point différent de celui des hommes. Elles arrivent au point de départ drainées par d'autres activités, telles que les responsabilités familiales.

Conscient de ces points de départ différents, un parlementaire de Guinée équatoriale a précisé :

Les parlementaires sont en majorité des hommes, les femmes ne représentent pas plus de 20 pour cent. La majeure partie d'entre elles a plus de 45 ans et n'a donc plus de jeunes enfants à sa charge.

Cette vision va dans le sens des conclusions du Chapitre 1, dans lequel il est dit qu'un tiers des femmes parlementaires n'ont pas de personnes à charge et qu'elles sont deux fois plus nombreuses que les hommes à être célibataires. L'idée que les femmes ayant charge de famille puissent plus difficilement mener une carrière parlementaire y était évoquée.

L'accent mis sur les responsabilités assumées par les femmes dans la sphère familiale est renforcé par la conception culturelle dominante du rôle de la femme dans la société, considérée comme le deuxième facteur dissuasif par ordre d'importance pour les femmes désireuses de se lancer dans la politique.

Tableau 2.3 : Influence des différents facteurs dissuadant les hommes et les femmes de s'engager dans la politique

Facteurs dissuasifs pour les Femmes	Score total	Facteurs dissuasifs pour les hommes	Score total
Responsabilités familiales	3.4	Absence d'appui de la part de l'électorat	2.9
Conception culturelle dominante du rôle de la femme dans la société	3.3	Manque d'argent	2.7
Absence d'appui de la part de la famille	3.2	Absence d'appui de la part des partis politiques	2.7
Manque de confiance	3.2	Manque d'expérience des "fonctions de représentation" : prise de parole en public, relations avec les électeurs	2.7
Manque d'argent	3.1	Manque de confiance	2.6
Absence d'appui de la part des partis politiques	3.1	Manque d'éducation	2.5
Manque d'expérience des "fonctions de représentation" : prise de parole en public, relations avec les électeurs	3.1	Vision du monde politique comme "sale" ou "corrompu"	2.5
Absence d'appui de la part de l'électorat	3.0	Absence d'appui de la part de la famille	2.4
Absence d'appui de la part des hommes	3.0	Absence d'appui de la part d'autres hommes	2.3
Absence d'appui de la part d'autres femmes	2.9	Absence d'appui de la part des femmes	2.1
Vision du monde politique comme "sale" ou "corrompu"	2.9	Responsabilités familiales	2.1
Manque d'éducation	2.8	Inquiétudes pour la sécurité	2.1
Inquiétudes pour la sécurité	2.5	Conception culturelle dominante du rôle des hommes dans la société	2.0
Religion	2.3	Religion	1.8

Faciliter l'accès des femmes au Parlement

Viennent ensuite l'absence d'appui de la part de la famille et ce qui est perçu comme un manque de confiance. Nombreuses sont les sociétés dans lesquelles le rôle central joué par les normes patriarcales et hiérarchiques, qui considèrent que l'apport le plus important des femmes à la société relève de la sphère domestique, constitue une difficulté majeure. Ces normes sont omniprésentes dans le monde politique, dans lequel les femmes ne sont en général pas considérées comme des responsables politiques légitimes ni des dirigeants capables, ce qui renforce l'idée que la politique devrait rester une affaire d'hommes. Comme l'a dit une femme parlementaire ougandaise : « Certaines attitudes profondément ancrées dans la société concernant le rôle des femmes les empêchent totalement de s'émanciper sur le plan social et économique et, par conséquent, politique. » Il n'est pas surprenant que la conception culturelle ait été considérée par les hommes interrogés comme l'un des facteurs les moins importants.

Les parlementaires interrogés ont aussi considéré le manque de soutien financier, l'absence d'appui de la part des partis politiques et de la famille et le manque d'expérience des fonctions de représentation comme des facteurs susceptibles de nuire à l'engagement politique. Pour les femmes comme pour les hommes, les inquiétudes en matière de sécurité et la religion ont été considérées comme des facteurs dissuasifs très peu importants.

Les réponses soulignent l'existence de différences notables de perception entre les femmes et les hommes concernant les facteurs dissuasifs à l'égard de l'engagement politique. En outre, les femmes et les hommes attribuent une importance différente à ces obstacles, les femmes les considérant comme beaucoup plus importants que les hommes. Par exemple, la mesure dans laquelle les femmes perçoivent les responsabilités familiales comme un obstacle est élevée, puisqu'elle se situe dans la catégorie 'beaucoup', tandis que pour les hommes, l'absence d'appui de la part de l'électorat (considéré comme le facteur dissuasif le plus important) n'a été considéré que comme 'passablement' important. Ce schéma vaut pour toutes les catégories, ce qui peut donner à penser, soit que les hommes minimisent les facteurs dissuasifs à l'égard de l'engagement politique, soit qu'ils ne les perçoivent réellement pas comme significatifs. Quoi qu'il en soit, ces conclusions confirment l'idée que, pour les hommes, la politique constitue une activité tout à fait accessible, tandis que tel n'est toujours pas le cas pour les femmes.

Une fois que les femmes décident de briguer un mandat public, plusieurs facteurs peuvent entraver leurs chances de réussite. La recherche s'est abondamment penchée sur les facteurs influant sur l'élection des femmes au Parlement. Le faible nombre de femmes parlementaires s'explique par un éventail de facteurs favorisant ou entravant leur participation à la vie électorale, dans leur majeure partie cités ci-dessus. Il s'agit tant de facteurs socioculturels que de facteurs institutionnels. La conception discriminatoire ou patriarcale du rôle des femmes attribue une valeur élevée à l'apport des femmes dans la sphère familiale et au foyer. Les institutions jouent elles aussi un rôle, qu'il s'agisse du système électoral, de l'organisation des partis politiques ou des structures législatives, qui contiennent tous des facteurs intrinsèques d'inégalité entre les hommes et les femmes.

Il a été demandé aux parlementaires interrogés de citer des facteurs devant être pris en considération pour que davantage de femmes puissent être élues au parlement. Les femmes comme les hommes ont donné des indications sur ce qui représente à leurs yeux la meilleure façon de promouvoir l'accès des femmes. Ces indications portaient notamment sur le fait de mettre un terme aux préjugés culturels à l'égard des femmes, de fournir un soutien financier aux femmes candidates, de réformer le système électoral et d'instaurer des quotas, de collaborer avec les partis politiques et d'offrir formation et aide.

Contexte socioculturel

Plusieurs études ont révélé que les facteurs socioculturels figurent au nombre des causes principales de la sous-représentation des femmes dans la prise de décision politique. Ces facteurs se présentent sous la forme d'arguments affirmant que les femmes ne sont « pas faites » pour la prise de décision, et de rôles sexuels cantonnant les femmes et les hommes à certaines tâches et ayant pour effet d'exclure les femmes du processus de prise de décision⁷. Plusieurs personnes ayant répondu au questionnaire ont souligné le rôle dominant fréquemment joué par les hommes dans la société, et par conséquent la politique, et la relégation des femmes à la sphère domestique, qui les limite à leur rôle de reproductrices. Comme le dit une femme parlementaire du Burkina Faso :

Le fait d'être une femme est déjà un obstacle en soi, qui vient s'ajouter au manque de confiance en soi et aux pressions socioculturelles, particulièrement le système patriarcal. La famille des femmes considère que leur vocation est de se marier un jour (le plus tôt étant le mieux) et de quitter leur foyer. La famille de leur mari les traite comme des étrangères. Les femmes ne sont pas considérées comme des dirigeantes.

Les femmes sont souvent perçues différemment des hommes, ce qui constitue une contrainte supplémentaire. Les médias contribuent à perpétuer les stéréotypes concernant les femmes, qui alimentent la stigmatisation sociale dont elles font l'objet. Pour reprendre les termes utilisés par une parlementaire de Sainte-Lucie :

Les femmes candidates se heurtent à un problème particulier, lié à la tendance de la société à se concentrer sur leur apparence physique et leur vie personnelle au lieu de ce qu'elles ont à offrir à l'électorat. Je me suis rendue compte que les gens étaient plus intéressés par le type de personne qu'ils me croyaient être que par le message que je transmettais. Ils me demandaient pourquoi je faisais de la politique plutôt que de chercher un mari et de fonder une famille. La stigmatisation de la condition féminine constitue un obstacle majeur, compliqué par l'absence d'appui de la part des partis politiques, tant sur le plan financier que du point de vue de la prospection électorale.

Pour commencer à mettre à mal les préjugés culturels à l'encontre des femmes, un tiers des personnes ayant répondu au questionnaire ont mis en avant le rôle essentiel joué par l'information, l'éducation et les campagnes de sensibilisation. Plusieurs parlementaires ont relevé que la façon dont le public perçoit le rôle des femmes dans la société et la politique doit évoluer, ce qui exige des campagnes de sensibilisation et d'éducation civique. Il faut convaincre le grand public que les femmes sont des législateurs aussi efficaces que les hommes. De surcroît, différents mécanismes de soutien, tels que des structures de prise en charge des enfants destinées à alléger la charge de travail des femmes, peuvent être envisagés pour aider les femmes à trouver un meilleur équilibre entre leurs responsabilités familiales et leurs activités politiques, avec tout le temps qu'elles requièrent.

Contraintes financières

Tant les hommes que les femmes interrogés ont considéré que l'un des plus grands obstacles était financier; presque un quart d'entre eux ont déclaré être confrontés à des difficultés financières pour participer aux élections et les remporter. Pour reprendre les termes utilisés par un parlementaire uruguayen : « L'obstacle principal est le coût élevé (et croissant) des campagnes électorales. » En outre, dans la bataille pour la réélection, réaliser de simples fonctions de représentation et rendre visite aux électeurs de sa circonscription peut se révéler coûteux. Comme l'a dit un parlementaire des Îles Salomon :

Ne pas avoir l'argent suffisant pour rendre suffisamment visite aux électeurs de sa circonscription constitue un obstacle. L'argent compte dans ce domaine, car ma circonscription est une circonscription rurale et les frais de voyage entre les îles éparses sont assez dissuasifs.

Les femmes, toutefois, sont confrontées à des obstacles particuliers en matière de financement, car elles doivent en fait commencer à zéro. Les femmes doivent prouver leur valeur en tant que candidates, se faire un nom, démarcher les électeurs et être sélectionnées et pourtant elles ont en général un accès moindre que les hommes au pouvoir et aux ressources. Une parlementaire du Libéria l'explique :

Le principal obstacle est financier; quand on n'a pas d'argent pour organiser son élection, on n'est pas élue, à moins que les électeurs de sa circonscription ne sachent ce que l'on a fait pour eux et ne soient prêts à aider la candidate dans tout ce qu'elle entreprend.

Il n'est pas surprenant que les femmes aient du mal à surmonter cet obstacle. Comme une autre femme kényane l'a dit : « Collecter des fonds pour la campagne est un obstacle. C'est l'argent qui fait la politique. Quand on ne peut pas collecter de fonds pour financer une campagne, on doit s'abstenir de faire de la politique. »

Plusieurs personnes sondées ont estimé qu'il fallait faire davantage pour égaliser le terrain, non seulement entre les femmes et les hommes, mais aussi entre les partis politiques. Comme le montre l'étude de cas intitulée : « Les femmes candidates sont lé-

Encadré 2.1: Obstacles à l'accès des femmes au Parlement

Les obstacles rencontrés par les femmes sont : 1. le manque d'argent. 2. l'équilibre à trouver entre responsabilités familiales et vie politique. 3. le manque de confiance.

Femme parlementaire, Canada

Le vote est généralement une activité clanique et ce type de vote exclut donc totalement les femmes. L'argent joue un rôle clé aux élections et les femmes en sont dépourvues. Pendant longtemps, les élections ont exclusivement bénéficié aux hommes. Ils remportaient donc des bastions faciles à conserver. Seuls les hommes bénéficient de réseaux de solidarité et de « pistons ». Les femmes qui font de la politique font l'objet de bien des discriminations et l'ambition est mal vue chez une femme.

Femme parlementaire, Maroc

1. Les partis doivent avoir la volonté politique. 2. Les femmes doivent utiliser leur force pour forger cette volonté politique, faute de quoi elles doivent créer des partis politiques de femmes. 3. Les femmes qui réussissent doivent servir de modèle et encourager les autres en leur ouvrant la voie. 4. Il faut commencer à l'échelon local, qui est celui où les femmes sont les plus actives, avant de passer à l'échelon régional, national et international.

Femme parlementaire, Namibie

Pour les représentantes à l'échelon rural, c'est tout simplement la distance géographique à parcourir pour faire campagne qui pose difficulté. C'est particulièrement difficile pour les femmes qui ont des enfants. L'accès à un véhicule à moteur, au logement et à l'argent est parfois rédhibitoire. De plus, la conception traditionnelle de ce « travail » veut qu'il ne soit pas fait pour les femmes. Une candidate doit aussi avoir suffisamment de partisans pour distribuer sa documentation électorale le jour de l'élection.

Femme parlementaire, Australie

Les partis politiques accordent peu de place aux femmes, qui manquent de ressources financières et ont du mal à trouver un équilibre entre vie politique et vie familiale.

Femme parlementaire, Chili

Trouver un équilibre entre vie familiale et professionnelle. Les femmes assument des responsabilités doubles ou triples: famille, travail et politique. L'égalité de traitement n'est toujours pas une réalité. Promotion et soutien à l'intérieur des partis (ne concerne que les partis traditionnels). Les médias boudent les femmes. Manque d'encouragements.

Femme parlementaire, Suisse

En Autriche, on ne peut se présenter aux élections que si l'on figure sur la liste d'un parti. Par conséquent, tout dépend de sa position sur la liste et des chances de son parti dans une certaine circonscription.

Femme parlementaire, Autriche

Au Sri Lanka, le système électoral repose sur la représentation proportionnelle, qui exige d'un candidat qu'il fasse campagne dans toute la circonscription. Cela prend du temps, de l'énergie et coûte de l'argent. Dans les pays en développement, cela rend l'entrée sur la scène politique difficile pour les nouveaux venus. C'est désormais le principal obstacle à l'élection.

Femme parlementaire, Sri Lanka

Attitude culturelle. Pénurie d'argent. Absence d'appui de la part des groupes politiques. Manque d'expérience dans la gestion de campagnes, voilà autant d'obstacles.

Femme parlementaire, Bahreïn

Etude de cas : les femmes candidates sont lésées

Etude de cas présentée par la Women's Environment and Development Organization

L'un des obstacles à la participation des femmes à la vie politique et électorale est la pénurie de moyens financiers. Les travaux de recherche montrent que les femmes ne bénéficient pas des mêmes sommes que leurs homologues masculins, et ne réussissent pas non plus à les collecter, même lorsqu'elles se présentent dans la même région. Pour concrétiser l'égalité des sexes dans la prise de décision, il est indispensable de réfléchir à la façon de développer l'accès au financement.

Un rapport de la Women's Environment and Development Organization (WEDO), s'inspirant des résultats d'une réunion d'experts ayant eu lieu en décembre 2007, met en lumière les obstacles auxquels les femmes candidates sont confrontées pour le financement de leur campagne. Les femmes ont moins d'argent que les hommes et un accès moindre à des réseaux puissants et argentés. Les hommes sont plus enclins à donner de l'argent pour les campagnes, tandis que les femmes donnent elles davantage de leur temps, ce qui s'explique en partie par leur niveau de vie inférieur. Le financement public peut promouvoir la candidature des femmes, mais peut ne pas être suffisant à lui seul pour promouvoir la cause féminine, car les femmes détiennent en général moins de pouvoir au sein des partis politiques et ont par conséquent un moindre accès aux fonds.

Les recherches ont montré aussi que les hommes représentent la vaste majorité des grands bailleurs de fonds pour les campagnes politiques. La viabilité financière des femmes candidates dépend toutefois en général de bailleurs de fonds féminins, et elles ne peuvent prétendre au soutien financier des hommes qu'une fois leur élection quasiment garantie.

Qu'est-il donc possible de faire pour mettre hommes et femmes sur un pied d'égalité ? Certains experts estiment que fournir aux femmes les fonds de démarrage (c.-à-d. les fonds dont un candidat a immédiatement besoin pour lancer une campagne destinée à remporter une nomination pour un parti) est essentiel pour qu'elles aient davantage de chances de recueillir des fonds en quantité supérieure lors de campagnes électorales et soient donc mieux placées pour gagner les élections.

Lorsqu'il existe un financement public des partis politiques, la législation peut prévoir des incitations à soutenir les femmes candidates. Par exemple, le montant des sommes attribuées pour rembourser une campagne électorale peut être lié au pourcentage de femmes candidates présentées par chaque parti politique. Dans les pays où il y a un financement public destiné aux groupes politiques au Parlement, il est possible de prévoir une prime supplémentaire liée à la proportion de femmes élues.

Il est également possible d'adopter des lois prévoyant des mesures spécifiques en matière de financement de la campagne des femmes et en faveur de l'égalité entre les sexes dans le processus électoral. Par exemple, il est possible d'abaisser les frais d'inscription à la campagne électorale pour les partis politiques présentant une certaine proportion de femmes. Les femmes pourraient également tirer avantage de mesures visant à considérer comme des frais de campagne légitimes les frais de garde des enfants ou des personnes à charge. Certains pays ont offert aux femmes candidates une formation leur apprenant comment faire de la collecte de fonds et comment gérer leurs ressources de campagne.

Nombreuses sont les femmes qui ont demandé à ce que les contributions aux campagnes électorales et les dépenses encourues lors des campagnes soient plafonnées et à ce que la transparence soit renforcée pour garantir des élections plus démocratiques. L'absence de transparence et d'obligation de rendre compte peut avoir des conséquences négatives sur les femmes et contribuer à canaliser une quantité plus importante de fonds en direction des hommes. Certains pays ont pris des mesures destinées à améliorer la transparence et le respect des obligations de rendre compte et adopté des mécanismes de financement de campagne, notamment la publication des comptes des candidats et des sources de financements des commissions et des partis politiques.

Pour de plus amples informations, voir le *Report on Women Candidates and Campaign Finance* de la WEDO, disponible en ligne sur le site <http://www.wedo.org/library.aspx?ResourceID=245>.

sées », différents types de réformes ont été proposés, notamment l'instauration d'une limite ou d'un plafond aux dépenses engagées pour une campagne et la création de mécanismes de financement destinés à soutenir les femmes candidates. Le rapport d'une conférence parlementaire de l'UIP sur le financement en faveur de l'égalité des sexes souligne qu'il est aussi possible d'aider les femmes à assumer des frais de campagne exorbitants par le biais de dons et de prêts et qu'une partie du financement octroyé aux partis politiques pourrait être consacré à des programmes de renforcement des capacités destinés aux femmes⁸.

Système électoral et partis politiques

Outre les barrières socioculturelles et financières entravant l'accès des femmes à la politique, des facteurs institutionnels tels que le système électoral et le système des partis exercent une influence importante sur les chances d'élection des femmes. En général, les femmes sont élues en plus grand nombre dans les systèmes à représentation proportionnelle que dans les systèmes fondés sur les circonscriptions. L'analyse des résultats des élections qui ont eu lieu en 2007 a montré que les femmes ont gagné davantage de sièges dans les chambres parlementaires élues au scrutin proportionnel (18,3% en moyenne, contre 13,8% de femmes élues au scrutin majoritaire/à majorité relative)⁹.

Les scrutins proportionnels se soldent en général par l'élection d'un plus grand nombre de femmes parce qu'ils permettent aux partis de nommer une liste de candidats et non des candidats individuels, comme c'est le cas des scrutins majoritaires/à majorité relative. Par ailleurs, les systèmes proportionnels offrent de meilleures perspectives de faire augmenter la représentation des femmes grâce à des mesures spécifiques. Par exemple, les partis politiques peuvent imposer une mesure visant à garantir qu'une certaine proportion des candidats figurant sur la liste électorale du parti sera composée de femmes. Ces raisons expliquent pourquoi les femmes ont plus de chances d'être élues dans le cadre d'un scrutin à la proportionnelle, comme l'explique l'étude de cas sur les systèmes électoraux, les partis politiques et la représentation des femmes.

Les partis politiques ont gardé la haute main sur la sélection des candidats prenant part aux élections et gardent donc les portes du parlement. Un parlementaire tunisien explique :

Le système électoral tunisien est basé sur un scrutin par liste; il faut donc être choisi par son parti pour figurer sur une liste électorale. Cela me paraît être le principal obstacle, d'autant que le parti ne peut se hasarder à présenter aux électeurs un candidat inconnu, un qui n'a pas fait ses preuves dans sa circonscription électorale, par son dynamisme politique.

Les partis politiques décident de l'ordre d'apparition des candidats sur les bulletins de vote. La position du candidat sur les listes constitue donc un facteur clé pour accéder au parlement. Un parlementaire des Pays-Bas explique : « La forte concurrence opposant les nombreux candidats d'un parti constitue un obstacle. Il est difficile de figurer en bonne place sur la liste nationale du parti. » Les femmes sont particulièrement désavantagées dans la concurrence féroce existant entre les candidats pour le classement sur les listes électorales car, là encore, elles se heurtent à des préjugés, comme l'explique une femme parlementaire algérienne : « Concernant plus spécialement les femmes : les préjugés et les clichés stéréotypés de la femme constituent le plus grand handicap pour qu'elles soient placées dans des positions éligibles sur les listes électorales. »

Plusieurs personnes ayant répondu au questionnaire ont souligné la difficulté particulière que constitue l'obtention d'une place correcte sur les listes des partis. Les partis politiques sont en général des structures fermées et un grand nombre d'entre eux possède des « réseaux d'amis » entravant l'accès des femmes à la direction des partis. Nombreux sont les partis dans lesquels les règles de sélection des candidats ne sont pas claires et qui sont dominés par des dirigeants hommes, ce qui entrave l'accès des femmes à des fonctions élues. Une parlementaire de Sao-Tomé décrit très bien cette situation :

Nous devons nous battre pour que les femmes soient plus nombreuses au Parlement à l'avenir. A mon avis, le grand problème est au niveau des partis politiques quand ils établissent la liste pour le Parlement. Parce qu'ils mettent toujours des noms d'hommes en tête et ils mettent des noms de femmes derrière. Donc, quand on fait les élections, normalement les partis politiques ne gagnent pas avec la majorité. Et comme ils ne gagnent pas avec la majorité, les femmes, soit sont suppléantes, soit n'existent plus. Comme ça,

Etude de cas : Systèmes électoraux, partis politiques et représentation des femmes

Richard Matland, Professeur et titulaire de la Rigali Chair, Département des sciences politiques, Université Loyola, Chicago

Les systèmes électoraux sont les règles en vertu desquelles les voix exprimées lors d'une élection sont traduites en sièges remportés par des candidats et des partis. Ces systèmes entrent en général dans trois grandes catégories : scrutin majoritaire/à majorité relative, proportionnel et mixte. Quarante six pour cent des pays font appel à un système majoritaire/à majorité relative. La variante la plus courante est le scrutin uninominal majoritaire, dans lequel les candidats se présentent dans une circonscription, le vainqueur étant le candidat ayant reçu le plus grand nombre de voix. Le scrutin majoritaire se distingue par le fait qu'en général, un seul représentant est élu par circonscription.

Le scrutin à la proportionnelle, en usage dans 36 pour cent des pays, se distingue par le fait que les voix sont traduites en sièges sur la base d'un système garantissant que la représentation parlementaire d'un parti est dans une large mesure proportionnelle à la part des voix qu'il a remportée sur l'ensemble. Les électeurs choisissent généralement entre les listes de candidats présentées par les partis politiques et les campagnes ont tendance à tourner autour des partis politiques. Les circonscriptions sont en général plurinominales, ce qui signifie que plus d'un candidat est élu par circonscription. L'un des autres facteurs importants concerne les listes des partis : elles peuvent être fermées, ce qui signifie que le parti détermine la place occupée par les candidats sur la liste, ou ouvertes, les électeurs ayant la possibilité d'influer sur l'élection des candidats présentés en exprimant un choix personnel. Enfin, à peu près 15 pour cent des pays font appel à une formule mixte incluant un certain nombre de représentants élus directement dans les circonscriptions et d'autres sur la base de listes de partis à l'échelon régional ou national

La recherche a permis de mettre clairement en évidence l'existence d'un lien direct entre le système électoral et la représentation des femmes. Par exemple, la grande majorité des 20 pays du monde les mieux placés du point de vue de la représentation des femmes fait appel à un scrutin proportionnel. De surcroît, le niveau moyen de représentation féminine est nettement plus élevé dans les pays passant par un système électoral à représentation proportionnelle que dans ceux dans lesquels le scrutin est majoritaire/à majorité relative.

Les implications du système électoral sont importantes pour les femmes, car ce système a un impact sur la façon dont les partis politiques envisagent la nomination de femmes pour la candidature à un mandat public. Les partis politiques abordent la nomination des candidats sous un angle tout à fait différent dans les systèmes proportionnel et majoritaire. Dans le système majoritaire/à majorité relative, dans lequel le parti ne nomme qu'un candidat, les dirigeants de partis souhaitent présenter le candidat susceptible de rassembler la majorité des voix s'exprimant dans la circonscription. Si le parti craint qu'une femme candidate ne puisse faire l'objet d'une discrimination, il pourra hésiter à la nommer candidate, d'autant plus en raison de la place centrale occupée par les candidats dans ce type de scrutin.

Dans les systèmes proportionnels, les calculs du parti sont autres. Tout d'abord, la campagne électorale a tendance à placer au premier rang les dirigeants et les partis nationaux plutôt que les candidats locaux, ce qui met moins l'accent sur les candidats individuels. Ensuite, les partis proposant un éventail de candidats, ils réfléchissent généralement à la façon de garantir la représentation des différents groupes les constituant et la composition des listes est considérée comme une occasion de plaire à différentes catégories d'électeurs. Enfin, les partis espérant que plusieurs représentants seront élus dans une circonscription, les inconvénients éventuels de la nomination d'une femme résultant des préjugés

pouvant être nourris par une partie de l'électorat à l'encontre des femmes ne sont plus rédhibitoires. De plus, il peut se révéler vraiment avantageux de nommer des femmes pour prouver que le parti se sent concerné par les femmes et la cause féminine. Même si le parti n'a pas ardemment promu la cause des femmes auparavant, la nomination de femmes peut être utilisée comme stratégie pour éviter de donner l'impression d'une indifférence à leur égard.

Enfin, le système électoral compte car il a un impact sur l'adoption et l'efficacité des quotas de femmes. Dans un système proportionnel, il est relativement simple de mettre en place des quotas, que ce soit dans la législation nationale ou par le biais des statuts des partis. Lorsqu'un parti politique nomme plusieurs candidats, il n'est pas très difficile de garantir qu'un certain nombre d'entre eux soient des femmes et qu'elles occupent sur la liste des places leur permettant d'être élues, par exemple une femme tous les deux ou trois candidats. Dans un système majoritaire/à majorité relative, ce processus devient compliqué, car il n'est pas possible de diviser un seul siège ou une seule nomination entre les deux sexes. La solution consistant à réserver des sièges parlementaires aux femmes est parfois retenue.

Pour de plus amples informations, voir Richard Matland, 2005: «Enhancing Women's Political Participation: Legislative Recruitment and Electoral Systems» dans Julie Ballington et Azza Karam (éd.), *Women in Parliament: Beyond Numbers*, IDEA, Stockholm; et Andrew Reynolds, Ben Reilly et Andrew Ellis, 2005. *Electoral System Design: The New International IDEA Handbook*, IDEA, Stockholm.

ce qu'on va exiger maintenant c'est que dans la liste, si on met un homme, il faut mettre une femme pour que les femmes soient représentées. Il y a des partis politiques qui ne mettent sur la liste que des hommes, même pas une femme dans la liste. Alors, c'est difficile d'avoir des femmes au niveau du Parlement. Mais cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas de femmes dotées des compétences pour faire de la politique. On a des femmes très, très dynamiques, très actives, qui peuvent vraiment faire la politique. Il faut sensibiliser les partis politiques parce que le problème commence au niveau du parti politique¹⁰.

Le mode de sélection des candidats par les partis politiques compte. Si les règles des partis pour la sélection des candidats ne sont pas claires, la décision peut être prise par l'élite du parti, en générale masculine. Les personnes sondées ont été priées d'indiquer quelle influence exerçaient différents groupes sur la sélection des candidats au sein des partis politiques. Les dirigeants nationaux des partis ont été considérés comme le groupe le plus influent. La commission de nomination du parti, les responsables régionaux et de circonscription et les membres du parti à l'échelon local étaient aussi considérés comme importants, dans une moindre mesure toutefois que les dirigeants nationaux du parti. Les branches féminines

et les groupes minoritaires arrivaient tout en bas de l'échelle. Bien que peu de femmes soient haut placées dans les partis politiques, la présence d'un petit nombre de femmes audacieuses peut mettre en relief l'importance de la nomination de femmes. Les partis sont plus ouverts aux femmes et perçoivent davantage les femmes comme un groupe d'électeurs légitimes lorsque les femmes sont organisées de façon efficace et font de la hausse de la représentation féminine au Parlement et dans le parti un objectif explicite¹¹.

Plusieurs parlementaires ayant répondu au questionnaire ont recommandé une collaboration plus étroite avec les partis politiques afin de les sensibiliser au rôle qu'ils jouent dans la promotion de la participation des femmes à la vie politique, par exemple en adoptant des quotas volontaires au sein du parti ou en faisant figurer des femmes en bonne place sur les listes du parti. D'autres ont relevé que les partis doivent s'engager davantage pour recruter des femmes dans leurs rangs et soutenir leur candidature, notamment en les soutenant financièrement. Un parlementaire namibien a souligné : «Il faut encourager les femmes à participer aux activités politiques de leur branche, de leur section et de leur structure régionale, ce qui serait une bonne stratégie pour qu'elles se fassent connaître et soient élues à l'échelon national. »

Quotas électoraux de femmes

La lente augmentation du nombre de femmes accédant au Parlement au cours des dernières décennies prouve que les femmes se heurtent, dans leur participation politique, à des difficultés persistantes. Pour tenir compte de l'inégalité d'accès des femmes au Parlement et des obstacles auxquels elles sont confrontées, des mesures spéciales, ou des quotas spécifiques, ont été instaurés dans le monde entier. Ces mesures facilitent l'accès des femmes au Parlement. La mise en place de quotas marque le passage, dans la sphère politique, d'une égalité dans la forme à une égalité de fond. L'instauration de mesures spécifiques permet de donner aux femmes la possibilité d'accéder à des postes à responsabilités qui leur restaient inaccessibles pour les différentes raisons énumérées ci-dessus.

Les quotas de femmes se sont transformés en un instrument de politique important pour développer l'accès des femmes aux instances de prise de décision. Lorsqu'ils sont bien appliqués, ils garantissent l'entrée des femmes au Parlement plutôt que de laisser la décision dans les mains des partis politiques et des électeurs. Quarante pour cent environ des pays du monde ont instauré, sous une forme ou une autre, des quotas de femmes. Les différents types de quotas sont décrits dans l'étude de cas sur les quotas de femmes. Dans les pays dotés de quotas, la représentation moyenne des femmes est de 22 pour cent. Dans les pays exempts de quotas, cette moyenne tombe à 14 pour cent. L'examen des résultats des élections de 2007 permet aussi de mesurer les effets des quotas électoraux. Dans les pays ayant fait appel à des quotas quels qu'ils soient, la représentation moyenne des femmes atteint presque 20 pour cent, contre presque 15 pour cent dans les pays dans lesquels les quotas n'existent pas¹². Cette tendance est confirmée par les pays arrivant en tête de classement, qui ont atteint 30 pour cent au moins de femmes au parlement. Plus de 80 pour cent de ces pays se sont dotés de quotas. L'effet positif des quotas sur l'élection des femmes au Parlement a désormais été abondamment prouvé.

Lorsqu'il était demandé aux parlementaires quel serait le moyen le plus efficace pour améliorer l'accès des femmes au parlement, presque la moitié d'entre eux a répondu être favorable à des quotas électoraux de femmes. Une femme parlementaire cambodgienne a ajouté :

La façon la plus efficace de faire augmenter le nombre de femmes au Parlement est d'instaurer un système de quotas. Le parti devrait mettre des femmes tout en haut de sa liste de candidats aux élections ou utiliser un autre système consistant à faire figurer des femmes au cinq premiers rangs de sa liste.

Les hommes considèrent également que les quotas constituent un mécanisme important pour faire augmenter la présence des femmes au parlement, comme l'a confirmé un parlementaire zambien :

Il faut des systèmes de quotas parlementaires. Les femmes sont systématiquement confrontées à davantage de difficultés et d'entraves que les hommes lorsqu'elles tentent de participer à la vie politique. La coutume et la structure dirigeante traditionnelle favorisent les hommes dans un grand nombre de sociétés, ce qui nuit aux femmes.

Plusieurs propositions ont été faites concernant les dispositions à prendre pour mettre en place de telles mesures. Certains ont estimé qu'il faudrait imposer des quotas par la loi, tandis que d'autres considéraient qu'ils devraient être appliqués de façon volontaire par les partis politiques. Plusieurs parlementaires interrogés ont souligné l'importance des mécanismes de mise en oeuvre destinés à assurer le bon fonctionnement des quotas dans la pratique, d'autres estimant qu'ils ne devraient être que temporaires.

Certaines personnes sondées ont indiqué que les quotas ne constituent pas le seul mécanisme permettant de développer la participation des femmes. Les quotas peuvent faire décoller la représentation féminine, mais ne doivent pas détourner l'attention de l'évolution sociale requise en matière d'égalité. Un parlementaire algérien a déclaré :

Il est vrai que des mesures volontaristes, telles que celle des quotas, sont parfois indispensables pour bousculer les habitudes et les postures écoulées mais il ne faut pas qu'elles deviennent des mesures alibis qui finiront par enterrer l'objectif ultime de faire évoluer la société vers une structuration naturellement égalitaire car le plus grand progrès se construit dans les esprits.

Etude de cas : Quotas de femmes - La voie royale pour accroître la représentation des femmes lorsque les conditions requises sont réunies

Drude Dahlerup, Professeur de sciences politiques, Université de Stockholm, Suède

Les quotas de femmes, malgré les controverses qu'ils ont suscitées, ont été instaurés à un rythme extrêmement soutenu un peu partout dans le monde ces vingt dernières années. La sous-représentation des femmes en politique est un phénomène mondial, mais l'impatience monte aujourd'hui face à la lenteur des changements constatés.

Le Programme d'action de Beijing, adopté lors de la quatrième Conférence mondiale des femmes en 1995, a marqué un tournant dans la façon d'aborder la question de la sous-représentation féminine. Le problème ne vient pas principalement du manque de ressources des femmes, mais d'attitudes et pratiques discriminatoires. L'objectif n'est pas simplement d'accroître indéfiniment le nombre de femmes en politique, mais d'exiger une participation égale et une répartition équitable du pouvoir et de la prise de décision à tous les échelons. Des mesures spéciales et des cibles précises ont par conséquent été recommandées, parmi lesquelles les quotas de femmes.

En février 2008, presque 40 pays avaient instauré dans leur Constitution, leur loi électorale ou leur loi sur les partis, des *quotas législatifs de candidates* pour les élections législatives, régionales ou locales. Dans 50 autres pays, les grands partis politiques ont instauré des quotas qualifiés de *quotas volontaires de femmes* appliqués lors de l'élaboration des listes électorales des partis. Les quotas de candidates stipulent que 30 ou 40 pour cent, par exemple, des candidats aux élections au minimum doivent être des femmes. Ces règles peuvent aussi ne pas être formulées en faveur de l'un ou l'autre des deux sexes et exiger, par exemple, 40 pour cent au minimum de candidats d'un sexe et 60 pour cent au maximum de l'autre. La proportion la plus couramment adoptée est de 30 pour cent, bien que certains quotas soient à 50.

Faut-il préférer les quotas législatifs ou les quotas volontaires ? Les quotas législatifs présentent l'avantage d'être contraignants pour tous les partis politiques et de permettre l'application de sanctions ou de pénalités prévues par la loi. C'est lorsque les autorités responsables des élections dans un pays sont compétentes pour rejeter les listes des partis politiques ne respectant pas la réglementation en matière de quotas et appliquent effectivement cette mesure que la sanction est la plus efficace. Sans règles concernant l'ordre des candidats ou les sanctions en cas de non-respect, même des quotas législatifs peuvent n'avoir que très peu d'effet. Les quotas volontaires des partis, par contre, peuvent être plus faciles à mettre en place dans un premier temps. Il suffit qu'un parti politique commence à appliquer des quotas volontaires pour que les autres suivent, ce qui peut éventuellement déboucher sur l'adoption de quotas législatifs par le parlement.

Pour avoir un effet quel qu'il soit, la réglementation en matière de quotas doit être compatible avec le système électoral en place. Il est important de choisir un type de quota adapté. C'est dans les systèmes à représentation proportionnelle que les quotas ont généralement donné les meilleurs résultats. Il est en général difficile d'appliquer des quotas dans le cadre d'un système électoral uninominal. En République-Unie de Tanzanie et en Ouganda, ce problème a été résolu en réservant un certain nombre de sièges parlementaires aux femmes.

Les systèmes de quotas de candidates, qu'ils soient législatifs ou volontaires, ne font qu'offrir aux femmes une chance de se présenter aux élections, sans garantir qu'elles seront élues. Le résultat final est dans les mains des électeurs. Par contre, le *système des sièges réservés* fixe un nombre ou un pourcentage minimum de femmes devant être élues. Une vingtaine de pays dispose d'un mécanisme de sièges

réservés aux femmes, parfois, mais pas toujours, complété par des sièges réservés aux groupes ethniques ou aux minorités religieuses. Les sièges réservés prennent différentes formes, mais font toujours partie intégrante du système électoral. Certains systèmes, par exemple en Ouganda et au Rwanda, définissent un groupe spécial d'électeurs chargés d'élire un certain nombre de femmes parlementaires. D'autres, comme au Maroc, accordent une voix supplémentaire aux électeurs pour choisir sur une liste uniquement composée de femmes, d'autres encore, comme en Inde à l'échelon local, réservent certaines circonscriptions aux femmes candidates.

Les quotas de femmes ne résolvent pas tous les problèmes que rencontrent les femmes en politique. Toutefois, bien conçus et correctement mis en oeuvre, les quotas peuvent permettre à la représentation des femmes de connaître une avancée historique.

Pour de plus amples informations, voir Drude Dahlerup (dir. publ.), 2006. *Women, Quotas and Politics*, Routledge, Oxon; et International IDEA et Université de Stockholm, *Global Database of Quotas for Women*, disponible sur le site www.quotaproject.org.

Il est également possible de compléter les quotas par d'autres mesures spéciales, destinées par exemple à enrichir les compétences des femmes. Dans certains pays, les nominations politiques offrent une autre solution pour promouvoir la cause féminine, ce qui illustre l'importance que revêt la volonté politique des dirigeants pour faire avancer la cause féminine. Il n'existe pas de solution universelle et les progrès sont le fruit d'un ensemble d'efforts nationaux et internationaux destinés à promouvoir la participation des femmes dans la vie politique.

Apprendre la règle du jeu : formation et organisation de campagnes

Concernant la préparation et la formation électorales, il a été demandé aux personnes sondées quelle préparation elles trouvaient la plus utile et souhaiteraient voir augmenter à l'avenir. La moitié des personnes sondées ont estimé que les activités les plus importantes pour soutenir leur candidature aux élections étaient liées aux techniques permettant de faire campagne, à la communication et au contact avec les électeurs. Une femme parlementaire du Bélarus a expliqué : « Les activités préélectorales les plus précieuses ont été les activités liées à la campagne électorale, la collecte de signatures et le contact avec la population, car elles m'ont permis de mieux comprendre ce que les gens pensaient de différents

problèmes afin d'influer sur la prise de décision dans la région. »

Plusieurs autres parlementaires ont relevé l'utilité des activités de formation offertes par les organisations internationales et par leurs homologues affiliés à d'autres « partis frères » à l'étranger. Une femme parlementaire de la République tchèque a expliqué : « J'ai pris part à une séance de formation organisée par des experts des branches suédoise, autrichienne et britannique du parti social-démocrate. Ce sont ces séminaires que je considère comme les meilleurs et les plus utiles, car ils constituent une préparation très intensive de la campagne et de la vie politique. » Une femme parlementaire de Bosnie-Herzégovine est allée dans le même sens, en relevant : « Mon expérience professionnelle m'a appris que la formation professionnelle internationale des candidats est extrêmement utile [mais] il n'y en a jamais assez. »

D'autres activités ont aussi été mentionnées, par exemple l'offre d'activités de formation concernant les méthodes de travail des parlements, les stratégies de collecte de fonds pour les campagnes, ainsi que les rapports avec les médias et l'élaboration de matériel électoral. Toutefois, plusieurs personnes sondées ont souligné que la réussite découle d'un ensemble d'activités et d'efforts tous importants du point de vue de la préparation électorale. C'est ce que dit en peu de mots une parlementaire cambodgienne :

La préparation la plus précieuse pour une élection est la suivante :

1. connaître le nombre d'électeurs qui voteront pour mon parti;
2. créer des groupes et des réseaux de bénévoles pour recruter de nouveaux membres et des électeurs potentiels pour mon parti;
3. préparer ma stratégie de campagne électorale;
4. renforcer la structure du parti et du réseau constitué pour la campagne électorale;
5. solliciter le soutien financier des partenaires concernés en faveur de la campagne électorale;
6. élaborer des affiches et du matériel de campagne utiles et attrayants;
7. avoir recours aux médias dans le cadre de la campagne électorale,
8. dresser une liste de candidats.

Résumé

Les conclusions de ce chapitre mettent en évidence la conjonction de facteurs rendant difficile l'accès des femmes au parlement. Les obstacles à l'accès au Parlement différant, les solutions elles aussi doivent différer. Les parlementaires interrogés ont indiqué quelles étaient les mesures qu'il serait possible de prendre pour mettre un terme à la sous-représentation des femmes au Parlement. Plusieurs d'entre eux ont souligné le caractère important des quotas électoraux. Toutefois, ces quotas peuvent utilement être complétés par d'autres mesures, notamment des activités de sensibilisation et de formation destinées aux femmes candidates. En outre, les femmes ne disposent souvent pas des ressources financières requises par la participation aux élections et l'appui offert dans ce domaine revêt une grande importance. Les partis politiques comptent beaucoup dans la politique parlementaire, et c'est donc à leur niveau que le principe de l'égalité doit être mis en œuvre. Les partis politiques continuent à jouer un rôle clé pour la progression des femmes en politique. Une parlementaire roumaine relève l'importance de la combinaison de facteurs :

Il faut des quotas temporaires. Les femmes ont besoin de solidarité. Il faut que les femmes votent pour les femmes. Nous devons nous engager pour faire évoluer les mentalités. Il faut que nous convainquions les mass médias de parler des femmes pour autre chose que leur élégance et leur beauté. Il faut que les hommes participent à ces projets.

Enfin, il serait impossible de trop insister sur l'importance des organisations internationales, régionales et locales. Elles ont soutenu des acteurs sur la scène en mettant à leur disposition des informations et des outils de réforme, en collaborant directement avec les partis politiques, en offrant une formation aux femmes se présentant aux élections ou aux femmes ayant déjà accédé au parlement, ainsi que par le biais de projets d'assistance technique. En outre, comme l'a expliqué une parlementaire congolaise :

Les instances internationales peuvent énormément sur les Gouvernements et les Parlements dans la prise en compte de l'égalité de sexe et l'application des instruments internationaux ratifiés, des résolutions et recommandations issues des conférences interparlementaires.

Il faut aussi, non seulement inciter les organisations internationales à continuer ce travail, mais aussi promouvoir la participation des femmes dans leurs rangs. Une parlementaire chypriote l'a dit : « Il est indispensable de déployer des efforts systématiques passant par l'adoption de mesures institutionnelles et pratiques destinées à promouvoir l'égalité et à corriger la perception du rôle joué par les deux sexes. Il faut aussi que les femmes aient le temps de s'occuper de questions d'intérêt public. Les questions d'égalité sont importantes. . . et [devraient] être considérées comme prioritaires, non pas comme marginales. » ■

Notes

9. Pour de plus amples informations, voir Sonia Palmieri et Kareen Jabre, 2005. « Promoting Partnership Between Men and Women in Parliament: The Experience of the Inter-Parliamentary Union » dans Julie Ballington et Azza Karam (dir. publ.), *Women in Parliament: Beyond Numbers*, International IDEA, Stockholm
10. Idem
11. Situation pour toutes les chambres parlementaires confondues. Ces pourcentages ne tiennent pas compte des pays pour lesquels les données n'étaient pas disponibles. Pour de plus amples informations, voir UIP, *Les femmes dans les parlements nationaux*, consultable en ligne sur le site <http://www.ipu.org/wmn-f/world.htm>
12. UIP et Division de la promotion de la femme de l'ONU, 2008. *Les femmes en politique: 2008*, affiche. Disponible en ligne sur le site <http://www.ipu.org/french/surveys.htm#MAP2008>
13. Richard E. Matland et Kathleen A. Montgomery, 2003. « Recruiting Women to National Legislatures: A General Framework with Applications to Post-Communist Democracies » dans Richard E. Matland et Kathleen A. Montgomery (éd.), *Women's Access to Political Power in Post-Communist Europe*, Oxford University Press, Oxford, p. 21
14. Par exemple dans le rapport *Politique : les femmes témoignent*, publié en 2000 par l'UIP, 24 pour cent des femmes sondées ont indiqué avoir été encouragées par des ONG à se lancer dans la politique. Ce rapport mentionnait aussi le travail social et le mouvement féministe dans son ensemble comme voies d'accès importantes à la politique
15. Voir par exemple Lowe Morna, Colleen (dir. publ.), 2004. *Ringling Up the Changes: Gender in Southern African Politics*, Gender Links, Johannesburg, Chapitre 2
16. UIP, 2008. *Le rôle des parlements dans le financement de l'égalité des sexes*, Rapport d'une réunion parlementaire organisée par l'UIP et la Division de la promotion de la femme de l'ONU, New York
17. Union interparlementaire, 2008. *Les femmes au Parlement en 2007 : regard sur l'année écoulée*, UIP, Genève, Suisse
18. Entretien personnel avec Mme Maria das Neves Sousa (parlementaire, Sao-Tomé), Genève, octobre 2007
19. Julie Ballington et Richard Matland, 2004. « Political Parties and Special Measures: Enhancing Women's Participation in Electoral Processes », présenté lors de la réunion d'experts de l'ONU intitulée : *Enhancing Women's Participation in Electoral Processes in Post-conflict Countries*, Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme (OSAGI), et de la réunion du Groupe d'experts du Département des affaires politiques, New York
20. Union interparlementaire, 2008. *Les femmes au Parlement en 2007 : regard sur l'année écoulée*, UIP, Genève, Suisse.

Chapitre 3

Femmes et hommes parlementaires : préoccupations rivales ou actions complémentaires ?

“ Hommes et femmes mènent des vies différentes. Leurs contributions sont donc nourries d’expériences différentes. Il ne faut cependant pas séparer les femmes et les hommes dans des sous-groupes distincts. Il est très important qu’hommes et femmes soient impliqués dans tous les domaines. ”

Mme Kirsten Brosbol, Membre du Parlement danois

Dans le chapitre 2, nous nous sommes intéressés à l'accès des femmes au Parlement, en soulignant les difficultés qu'elles rencontrent pour accéder à la sphère politique et les stratégies susceptibles de les aider à surmonter ces difficultés. Il est certes prioritaire d'augmenter le nombre des femmes au parlement, mais il est également important de veiller à ce que, une fois élues, elles s'affirment et utilisent leur position d'influence pour peser dans le processus de prise de décision. Les appels en faveur de la prise en compte des besoins des deux sexes par l'institution parlementaire correspondent à un souci de démocratie et de respect du droit de tous les citoyens à prendre part à la gouvernance. Comme le montre le chapitre qui suit, une optique d'égalité entre les sexes nécessite la prise en compte des vues et expériences des hommes et des femmes ainsi qu'une vision claire de l'effet des lois et politiques sur tous les citoyens. Le travail d'élaboration et de mise en œuvre d'un programme d'égalité entre les sexes requiert, par conséquent, la participation des hommes et des femmes.

Ce chapitre porte sur les intérêts, perspectives et priorités des femmes et des hommes au parlement. Il fait le point sur le sentiment des parlementaires en la matière : les femmes introduisent-elles des perspectives, des valeurs, des styles différents ? Sont-elles en passe de créer une nouvelle manière de faire de

la politique ? On admet généralement que par leur simple présence, les femmes introduisent déjà une différence en faisant voler en éclat le vieux mythe selon lequel les couloirs du pouvoir seraient réservés aux seuls hommes¹. Le présent chapitre approfondit cette idée en s'appuyant sur les vues et opinions des parlementaires sur la spécificité des contributions féminines à la politique. Il explore aussi, pour la première fois de façon exhaustive, l'opinion des hommes en la matière et pose la question de savoir si les hommes et les femmes sont des alliés dans la recherche de l'égalité entre les sexes.

Quelques questions clés :

- Existe-t-il des différences entre hommes et femmes parlementaires en termes d'intérêts, de perspectives et de styles ? Les femmes apportent-elles des priorités et des objectifs différents en matière de gouvernance ?
- L'accroissement du nombre des femmes au Parlement a-t-il entraîné de nouvelles priorités, la mise à l'ordre du jour et le traitement de nouvelles questions ? Les hommes deviennent-ils peu à peu les alliés des femmes dans le combat pour l'égalité des sexes ?

Une question d'intérêts

La représentation et la participation des femmes en politique est un sujet qui a suscité bien des débats. Les questions qui se posent ont trait à la contribution spécifique des femmes au processus de décision : la présence des femmes en politique change-t-elle la donne, et si oui de quelle façon ? Les femmes ont-elles des intérêts et des priorités sensiblement différents de ceux des hommes ? De nombreux travaux de recherche empirique ont été menés sur la question; ils se sont attachés à déterminer l'apport quantitatif et qualitatif des femmes dans les parlements sur la base de l'analyse des initiatives législatives, des votes de textes et de la teneur des débats des comités et des chambres². La communauté internationale, des organisations régionales et nationales, la communauté parlementaire, des universitaires et des militants ont élaboré des stratégies visant à augmenter le nombre des femmes en politique et à leur permettre, une fois élues, d'apporter une contribution efficace au travail du Parlement.

La partie qui suit met l'accent sur la vision qu'ont les parlementaires de ces questions en s'appuyant sur les données qualitatives et quantitatives recueillies dans le cadre de l'enquête. Il s'agit de déterminer si les femmes ont des vues et des intérêts différents de ceux des hommes et si la présence des femmes au Parlement a entraîné une redéfinition des priorités politiques. Existe-t-il des différences entre hommes et femmes parlementaires en termes d'intérêts, de perspectives et de styles ?

L'encadré 3.1 regroupe des avis de parlementaires sur les raisons et la teneur des éventuelles différences d'intérêts entre hommes et femmes. Une trame commune sous-tend toutes ces réponses : la conviction qu'hommes et femmes vivent des expériences différentes, lesquelles induisent des intérêts différents et des manières différentes d'appréhender les choses. Comme le dit une députée canadienne : « nous avons été des mères, des filles, des tantes. Nous n'avons pas été des pères, des fils, des oncles. Notre expérience de la vie est différente. Ce sont des différences que je respecte ». Le fait de traverser la vie en tant que femme ou qu'homme, de grandir dans un pays donné à un moment donné, au sein de cultures, de classes, de groupes différents marque notre façon de voir les choses et influence nos centres d'intérêt et nos priorités. Les femmes et les hommes ont nécessairement des optiques et des intérêts différents de par leur expérience de la vie³.

Parallèlement, les femmes n'auront pas nécessairement toutes la même vision des choses ni des centres d'intérêt communs, et tous les hommes non plus. Les femmes ne forment pas un groupe homogène; il y a des différences évidentes, dues à l'âge, à l'appartenance à un groupe ethnique ou à une classe, par exemple. Cette dynamique a été étudiée dans des travaux consacrés à l'identité et à la représentation de groupe des femmes. Les femmes ne parlent sans

Encadré 3.1 : Le sentiment des personnes concernées

On exprime ses idées avec bien plus de conviction et de confiance quand on a l'expérience d'une vie derrière soi. C'est la raison pour laquelle une femme parle des questions de femmes et de la répression des femmes de façon bien plus efficace qu'un homme.

Homme parlementaire, Afrique du Sud

Chaque personne apporte sa propre vision des choses nourrie de ses connaissances, de son expérience et de ses centres d'intérêt personnels. Sur certaines questions, les droits à la reproduction par exemple, les femmes et les hommes ont des expériences différentes.

Femme parlementaire, Australie

Il arrive que les femmes et les hommes aient des priorités sensiblement différentes selon leurs expériences d'investissement dans des activités sociales. Les femmes, par exemple, mettent plus nettement l'accent sur les questions d'égalité des sexes et de droits des femmes que les hommes. Les femmes sont plus sensibles que les hommes aux questions d'égalité des sexes en raison de l'approche discriminatoire qu'avaient précédemment les hommes au pouvoir.

Homme parlementaire, Ethiopie

Les femmes et les hommes ne sont pas toujours du même avis. De plus, avant qu'il y ait des femmes au parlement, les questions dont on considérait qu'elles intéressaient traditionnellement les femmes et occasionnellement les hommes n'étaient pas évoquées. Le fait est que la société est composée d'hommes et de femmes et que les réponses apportées par les politiques ou la législation doivent être satisfaisantes pour les deux.

Femme parlementaire, Espagne

Encadré 3.2 : Les mêmes priorités

Les parlementaires hommes et femmes ont des priorités et visions politiques qui sont presque les mêmes, voire identiques.

Femme parlementaire, Ghana

Je pense que, dans notre parlement, les hommes et les femmes portent le même intérêt aux Irlandais, quel que soit leur sexe. Les questions touchant à la famille, aux femmes, au social sont plus souvent soulevées par les femmes. Toutefois, elles sont nombreuses, moi y compris, à soulever des questions qui touchent la société toute entière et à défendre des causes communes à tous.

Femme parlementaire, Irlande

Presque toutes les questions et problèmes de la Bosnie-Herzégovine ont la même importance pour les hommes et pour les femmes et il y a vraiment peu de sujets qui seraient considérés comme des priorités exclusivement féminines. La plupart des problèmes doivent être résolus en commun avec les hommes.

Femme parlementaire, Bosnie-Herzégovine

En règle générale, les hommes et les femmes ont les mêmes priorités et optiques politiques. Toutefois, les femmes et les hommes politiques jugent prioritaires des sujets différents (les femmes politiques donne la priorité à des sujets plus directement liés aux femmes elles-mêmes).

Homme parlementaire, Uruguay

Il y a une vue globale de la question; ceux qui s'identifient à cet important problème ne se cantonnent pas dans une position individuelle mais considèrent plutôt le besoin d'égalité comme un but à atteindre.

Femme parlementaire, Cuba

Je n'ai pas remarqué de différence évidente. Ce que j'ai remarqué, en revanche, c'est que, en ce qui concerne les questions en rapport direct avec les affaires sociales, la violence envers les femmes, l'égalité des chances entre hommes et femmes, le public, les citoyens considèrent que l'impact est positif.

Femme parlementaire, Espagne

Sur les questions nationales, les hommes et les femmes ont les mêmes conceptions mais sur les questions d'égalité des sexes ils ne voient généralement pas les choses de la même façon.

Homme parlementaire, Pakistan

doute pas toutes de la même voix en politique mais le fait de vivre une vie de femme et de citoyenne leur confère un potentiel de points communs et la capacité d'introduire dans la politique des perspectives et des intérêts différents de ceux des hommes⁴.

Une question de priorités

Parmi les personnes ayant répondu à l'enquête, certaines estiment que les priorités des femmes et des hommes sont les mêmes, ou du moins qu'elles coïncident. Beaucoup reconnaissent que les hommes et les femmes ont un objectif commun, qui est d'agir au mieux des intérêts du pays et des citoyens. L'encadré 3.2 présente des opinions de parlementaires mettant l'accent sur les points communs entre hommes et femmes. Ils se réfèrent à l'expérience qui montre que, sur certaines questions, il apparaît que les priorités politiques des femmes et des hommes convergent.

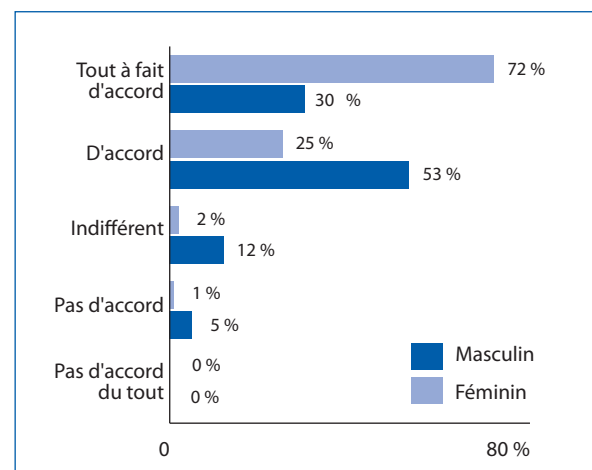


Figure 3.1 : Les femmes apportent des vues, des perspectives et des compétences différentes à la politique

Toutefois, une grande majorité des sondés pensent que les priorités politiques des femmes et des hommes sont différentes. A la question de savoir si les femmes introduisent dans la politique d'autres vues, d'autres perspectives et d'autres compétences, 90 pour cent se sont déclarés 'tout à fait d'accord' ou 'd'accord'. Il convient cependant de noter que les femmes en sont davantage convaincues que les hommes. Plus de deux tiers des femmes sont 'tout à fait d'accord' contre seulement 30 pour cent des hommes. Un quart des femmes et la moitié des hommes se sont déclarés 'd'accord'. Les parlementaires des Amériques et d'Afrique ont eu davantage tendance à se dire 'tout à fait d'accord' que ceux des autres régions.

La majorité des participants à l'enquête considèrent que les femmes et les hommes ont effectivement des préoccupations et des priorités différentes sur la plupart des questions de base. Cependant, les femmes sont-elles toutes d'accord sur les priorités à donner. Une parlementaire irlandaise fait la remarque suivante :

Les femmes n'ont pas toute la même optique. Je ne suis disposée à soutenir une femme que si je soutiens ses opinions politiques. Il faut qu'il y ait davantage de femmes pour former une masse critique de positions féminines. Notre démocratie est incomplète si les femmes sont absentes du processus d'établissement des politiques. Il faut « féminiser » la politique par une représentation plus équitable des hommes et des femmes. Tous les enjeux sont des enjeux de femmes.

Il convient ici de faire une distinction entre l'optique des femmes, les préoccupations des femmes et une optique d'égalité entre les sexes. L'optique d'une femme correspond à son opinion sur les affaires politiques, depuis les questions d'économie et d'emploi jusqu'à la sécurité nationale, opinion façonnée par son environnement et son vécu personnel. Les sujets d'intérêt ou de préoccupation des femmes sont des questions qui touchent principalement les femmes. Il s'agit par exemple de préoccupations d'ordre physique (droits à la reproduction et santé maternelle), d'ordre social découlant de leur rôle de mère (politiques de soin aux enfants ou de congé parental) ou en rapport avec la discrimination fondée sur le sexe⁵. Une optique d'égalité entre les sexes implique la prise en considération des besoins et expériences des femmes et des hommes et la conscience du fait qu'une décision politique peut avoir des conséquences différentes pour les femmes et les hommes.

Encadré 3.3 : Les femmes et les hommes ont des priorités divergentes

Je suis vraiment convaincue que les perspectives et les priorités politiques des femmes diffèrent sensiblement de celles des hommes dans mon pays parce que les femmes vivent en contact étroit avec la famille et la communauté et ont, de ce fait, une grande connaissance des besoins de la famille. La communauté, la société et les femmes peuvent contribuer par leurs idées au développement du pays. Les femmes ont parfois un rôle plus positif dans le processus de prise de décision et elles prouvent qu'elles ont les mêmes qualités que les hommes lorsqu'on leur donne les mêmes chances qu'aux hommes.

Femme parlementaire, Cambodge

En raison de leur rôle dans la société, les femmes ont une vision différente et une approche différente des problèmes. Par ailleurs, grâce au nombre croissant, même s'il reste modeste, de femmes qui participent à la politique, les femmes qui ont réussi à conquérir des positions d'autorité dans les organes administratifs choisissent de proposer des budgets ou de lancer des initiatives en faveur du droit des femmes dans la société, ce que n'ont pas fait les hommes qui sont dans la politique depuis de nombreuses années.

Femme parlementaire, Colombie

Les femmes se préoccupent davantage des aspects sociaux et sanitaires et prennent en considération l'intérêt des générations futures, au-delà de l'intérêt immédiat.

Femme parlementaire, Finlande

Dans le cadre du développement social, les femmes sont plus sensibles que les hommes aux questions touchant au développement des femmes. En matière de développement des aspects liés à l'enfant, elles mettent davantage l'accent sur le besoin de crèches, de jardins d'enfants, de divertissements et d'autres facteurs généraux nécessaires à une croissance équilibrée. En matière de lutte contre la pauvreté, les femmes sont en mesure de proposer des orientations politiques fines, pragmatiques et bien documentées. Sur le plan des affaires politiques, je pense qu'il n'y a pas de différence, quoiqu'il me semble que les hommes s'investissent davantage.

Femme parlementaire, Jordanie

Sur les questions d'ordre général, comme l'économie et l'environnement, nous avons les mêmes réactions mais en ce qui concerne les préoccupations des femmes (questions sociales, éducation, etc.) nous avons tendance à avoir des optiques différentes.

Femme parlementaire, Espagne

Quoi qu'il en soit, il apparaît que les femmes ont en commun un certain nombre d'expériences et de préoccupations auxquelles elles ont tendance à accorder la priorité. Les sujets de préoccupation des femmes sont des sujets qui ont un impact direct sur les femmes et concernent les soins aux enfants, l'égalité, la violence domestique, l'égalité des rémunérations, le congé parental, la retraite, les droits liés à la reproduction, l'avortement, la santé, l'équilibre travail/famille et d'autres questions liées à la sphère privée⁶. Certains mettent aussi l'accent sur les caractéristiques d'humanité que les femmes sont susceptibles d'apporter à la politique. Différentes études ont montré que les femmes ont une conscience plus aiguë que les hommes des besoins des autres; de ce fait, elles ont tendance à tenir davantage compte dans leur travail des besoins des autres et donc de tenir davantage compte des besoins et des droits des femmes, des enfants, des personnes âgées, des handicapés, des minorités et des personnes défavorisées. De plus, les femmes défendent plus volontiers des mesures touchant à la santé et à la reproduction, aux soins aux enfants, à l'éducation, au bien-être et à l'environnement; elles sont généralement moins militaristes et plus favorables à la non-violence et à la paix⁷.

C'est ce qu'exprime une parlementaire autrichienne :

Il me semble que les femmes, non seulement en Autriche mais dans le monde entier, apportent une expérience très spécifique. Les hommes ont tendance à être très théoriques; les femmes apportent ce qu'en Autriche on appelle Hausverstand : l'expérience de la vie quotidienne, la connaissance des véritables besoins des gens. Nous n'avons pas toujours besoin de discuter des aspects techniques; nous nous efforçons d'améliorer la situation des femmes et des hommes, au niveau de leur travail, de leur qualité de vie, de leur environnement, de leur éducation⁸.

Les opinions exprimées par les parlementaires dans le cadre de l'enquête montrent que les femmes ont des préoccupations qui sont différentes de celles des hommes. Ces préoccupations trouvent leur origine dans une série d'expériences qui sont communes

aux femmes et auxquelles elles ont tendance à donner la priorité : « ce sont les femmes politiques qui ont mis à l'ordre du jour les droits des femmes ainsi que la violence envers les femmes et les enfants » et « les femmes sont normalement plus axées sur les questions de femmes, de bien-être familial et social tandis que les hommes sont plus axés sur l'économie et les sciences ». Il se dégage un fort sentiment selon lequel les femmes adoptent très souvent une perspective familiale et communautaire tandis que les hommes adoptent généralement un point de vue national plus large⁹. Même si ce sont majoritairement les femmes qui mettent en avant les préoccupations touchant les femmes, cela ne signifie pas que ces préoccupations sont les *seules* qui les intéressent. De fait, certaines femmes insistent sur le fait qu'elles mettent un point d'honneur à se montrer active sur tous les fronts politiques.

Il a été constaté dans le cadre de la recherche que les femmes ont tendance à considérer comme prioritaires certaines préoccupations, notamment :

- les questions sociales : soin aux enfants, égalité des salaires, congé parental et retraites
- les préoccupations physiques : droits à la reproduction, sécurité physique et violence sexiste
- le développement : développement humain, lutte contre la pauvreté et services aux citoyens.

Une question d'identité : qui représente qui ?

La démocratie repose sur l'idée que les membres du Parlement agissent au nom des groupes qu'ils représentent. Ce n'est cependant pas un exercice aussi évident que cela peut le paraître car la plupart des membres du Parlement sont susceptibles d'agir pour le compte et dans l'intérêt de nombreux groupes différents (un parti politique, une circonscription, une région, un clan, l'intérêt national ou les intérêts d'un sexe, par exemple). Par conséquent, la représentation est de nature multidimensionnelle¹⁰. Comme le remarque une parlementaire ougandaise à propos des sièges réservés aux femmes au parlement¹¹ :

Une femme députée ne représente pas que des femmes. Elle est une femme députée qui représente un district, un district complet. Je représente tout le monde : les enfants, les hommes, les femmes et les jeunes¹².

Encadré 3.4 : Différences entre les femmes et les hommes

Les [priorités des femmes] sont différentes parce que les femmes ont encore un rôle différent dans la société, même si des changements positifs ont été observés au fil des années en matière d'égalité des sexes. Les femmes ont, de fait, des expériences différentes au quotidien, en particulier en ce qui concerne la famille et les enfants. De plus, les femmes ont une manière d'agir différente de celle des hommes (dans la gestion des conflits par exemple).

Femme membre du Parlement européen

Je pense que les femmes sont plus concernées par des questions comme l'accroissement de l'aide aux familles et aux personnes prenant soin des autres, l'égalité des salaires et les droits fondamentaux. Elles veulent également voir les femmes mieux représentées dans tous les secteurs, pas seulement dans la politique.

Homme parlementaire, Royaume-Uni

Les perspectives et priorités politiques des femmes privilégient les aspects sociaux comme l'éducation, la culture, la sécurité alimentaire et les soins de santé.

Femme parlementaire, République démocratique populaire lao

Mon expérience a montré que les femmes se penchent plutôt sur les problèmes de développement, de la population (santé, éducation, sécurité) tandis que les hommes s'acharnent au jeu de pouvoir et de contestation. Le taux de présence diffère selon la loi à adopter, les hommes sont présents s'il s'agit d'un sujet concernant un débat brutal, tandis que les femmes sont quasi présentes sur n'importe quelle loi concernant la vie de société et de développement.

Femme parlementaire, Madagascar

Les hommes et les femmes se prononcent en faveur de priorités comme la lutte contre la pauvreté, l'analphabétisme et pour le droit à la santé. Mais les femmes ont un sens social plus développé et elles ont le sens de la réalité car ce sont elles qui ont le plus souvent à gérer concrètement les affaires de la famille et elles sont plus sensibles au sort des autres femmes et aux difficultés concrètes des familles. En un mot elles sont plus motivées pour atteindre ces objectifs prioritaires.

Femme parlementaire, Maroc

Les femmes et les hommes sont égaux mais différents. Les femmes sont plus axées sur la famille. Elles veulent l'eau courante, de quoi manger et la sécurité. Les hommes s'intéressent davantage au transport, aux routes, aux communications, aux sports et à la guerre!

Femme parlementaire, Kenya

Je crois que les femmes ont une meilleure appréhension des questions qui les touchent directement et indirectement et des questions sociales qui touchent leurs enfants.

Femme parlementaire, Egypte

Les femmes ont généralement une optique à court terme, fortement influencée par le désir inné d'assurer le bien-être immédiat de leur famille et d'éviter des problèmes perçus comme hautement conflictuels et source de divisions.

Homme parlementaire, Ouganda

Les priorités des femmes vont surtout à la résolution des problèmes d'éducation, de culture, de famille et aux questions sociales.

Femme parlementaire, Lituanie

Génératrices de la vie avec un instinct plus profond de la conservation de la vie, l'optique et les priorités politiques des femmes visent surtout à l'amélioration des conditions de vie de leurs familles et surtout de l'avenir de leurs enfants. Par contre, l'optique et les priorités politiques des hommes portent d'abord sur leurs intérêts personnels (pouvoir, honneurs, enrichissement).

Femme parlementaire, Congo

Parce que, me semble-t-il, les femmes sont nourricières par nature et donnent naissance à des enfants, leurs priorités sont la paix, la stabilité, la préservation de la vie, les besoins sociaux et la prospérité.

Femme parlementaire, Liberia

Je crois que les hommes ne s'intéressent qu'au commerce, aux affaires et à la finance. Même si les femmes s'intéressent également à ces questions, elles considèrent que les problèmes sociaux sont essentiels pour maintenir la stabilité et permettre à ces domaines de prospérer. Le changement social, l'aide aux familles, aux enfants et aux défavorisés permettent de réduire la criminalité et la délinquance tout en fournissant des emplois, et par conséquent favorisent l'industrie.

Femme parlementaire, Sainte-Lucie

Ce sont les femmes politiques qui ont mis à l'ordre du jour de la politique les droits des femmes, la violence envers les femmes et les enfants.

Femme parlementaire, Suisse

C'est un sentiment partagé par une parlementaire des Emirats arabes unis :

Les parlementaires, hommes ou femmes, sont responsables des affaires de la collectivité. En tant que femmes, nous ne sommes pas seulement concernées par les femmes dans la société mais par tout ce qui touche à la collectivité¹³.

Quoi qu'il en soit, si les femmes et les hommes pensent que, en général, les préoccupations et intérêts des femmes diffèrent de ceux des hommes, il est nécessaire que ces intérêts soient correctement représentés dans tous les organes de décision. Les femmes pensent-elles avoir le devoir de représenter les intérêts des femmes ? Dans le rapport de l'UIP *Politique : Les femmes témoignent*, près de 90% des femmes parlementaires interrogées considéraient avoir le devoir spécifique de représenter les besoins et les intérêts des femmes, tout en reconnaissant que leur mandat incluait aussi les intérêts des hommes et des enfants. D'autres études ont montré que les femmes pensent avoir le devoir de représenter les intérêts des femmes¹⁴. Sur ce point, l'enquête débouche aussi sur des constatations intéressantes, notamment parce qu'elle prend en compte l'optique masculine.

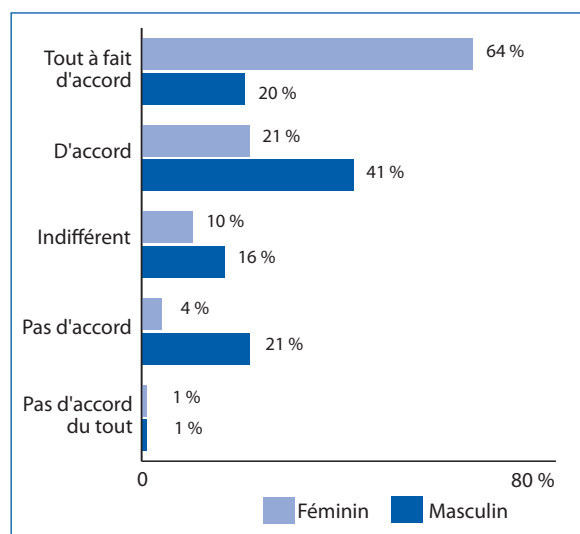


Figure 3.2 : Les femmes parlementaires ont le devoir de représenter les intérêts des femmes

Plus de 85 pour cent des femmes ont répondu qu'elles étaient 'd'accord' ou 'tout à fait d'accord' avec l'idée que les femmes parlementaires doivent défendre les intérêts des femmes dans la société; 20 pour cent des hommes ont déclaré qu'ils n'étaient pas d'accord contre à peine quatre pour cent de femmes.

Certaines parlementaires soulignent cependant la difficulté politique inhérente à une représentation

exclusive des intérêts et préoccupations des femmes, comme le remarque une parlementaire cambodgienne :

Je pense qu'il est bon et nécessaire de mettre en avant les problèmes des femmes mais les femmes ne peuvent pas être enfermées dans un ghetto de femmes. Je ne veux pas être limitée à ce que l'on appelle les problèmes de femmes, aux secteurs considérés comme mineurs auxquels les hommes n'accordent pas la priorité et qui sont dépourvus de prestige. Je suis, moi aussi, capable de parler d'environnement, d'émissions de dioxyde de carbone, d'empreinte carbone et de problèmes monétaires. L'optique propre aux femmes est valable pour tous les secteurs majeurs¹⁵.

Lorsqu'on leur demande si, à leur avis, « les hommes peuvent représenter de façon satisfaisante les intérêts des femmes en politique », la moitié des femmes déclarent 'ne pas être d'accord' ou 'ne pas être du tout d'accord', contre un tiers des hommes. Quarante-trois pour cent des hommes se déclarent 'd'accord', contre 30 pour cent des femmes.

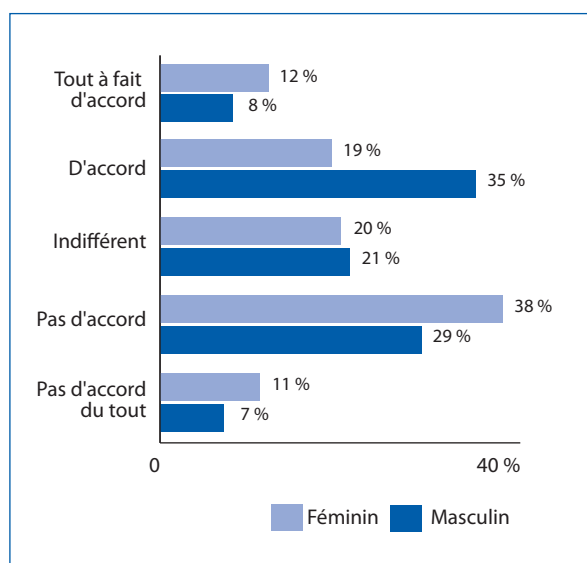


Figure 3.3 : Les hommes peuvent représenter de façon satisfaisante les intérêts des femmes en politique

S'agissant de l'affirmation « les hommes parlementaires ont le devoir de représenter les intérêts des hommes », 42 pour cent des hommes expriment leur 'désaccord' ou leur 'total désaccord' tandis que 30 pour cent seulement se déclarent 'd'accord' ou 'tout à fait d'accord'. Les femmes sont beaucoup plus disposées à se déclarer 'tout à fait d'accord' avec cette affirmation.

Ce résultat soulève un point intéressant lié à la façon dont les sondés perçoivent leurs fonctions représentatives en rapport avec les membres de leur propre sexe. Les femmes ont bien plus tendance à considérer que les hommes ont un devoir spécifique de représenter les intérêts de leur sexe tandis que les hommes ont plutôt tendance à ne pas être d'accord.

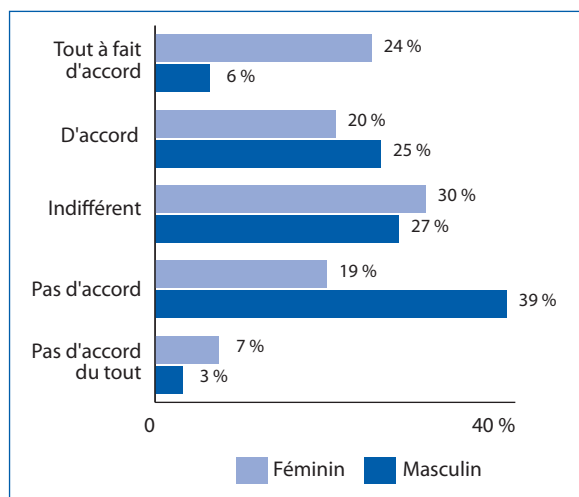


Figure 3.4 : Les hommes parlementaires ont le devoir de représenter les intérêts des hommes

Cette constatation peut indiquer que pour les hommes parlementaires, la norme reste la norme masculine et que par conséquent ils considèrent que leurs intérêts sont déjà représentés dans le processus de décision. De plus, le nombre des hommes au Parlement reste bien supérieur à celui des femmes. Il se peut donc que les femmes aient le sentiment d'avoir le devoir de représenter et de promouvoir les intérêts des femmes dont la présence, dans un environnement dominé par les hommes, n'est pas toujours allée de soi. Cette constatation est conforme aux conclusions du rapport *Politique : Les femmes témoignent* : celui-ci montre que de nombreuses femmes expliquent leur décision de se battre sur le terrain des préoccupations des femmes par le fait que moins de femmes que d'hommes sont représentées dans leur parlement. Par ailleurs, certaines femmes ont déclaré défendre les femmes au Parlement en raison des nombreux obstacles qu'elles rencontrent pour décrocher un mandat politique et par sens de la solidarité¹⁶. Dans l'étude de cas consacrée au Burundi, une parlementaire souligne qu'elle ressent un besoin spécifique de représenter les besoins et intérêts des femmes dans le Parlement d'un état sortant d'un conflit. Ces états devant entièrement recomposer leur action politique, il est d'autant plus pertinent que la voix des femmes se fasse entendre à tous les niveaux¹⁷.

Etude de cas : Présence des femmes au Parlement du Royaume-Uni

La Baronne Uddin, membre de la Chambre des Lords du Royaume-Uni, souligne les différences de priorité entre les femmes et les hommes et l'influence de la présence des femmes au Parlement sur la politique et la démocratie.

Je pense qu'il est indispensable qu'il y ait des femmes là où se prennent les décisions clés et qu'elles participent de la structure de toutes nos institutions, y compris du parlement, pour que nous puissions tirer une quelconque fierté de notre démocratie et que nos gouvernements soient crédibles. Franchement, il n'est plus possible, au vingt-et-unième siècle de trouver des prétextes au manque d'engagement des femmes dans l'arène politique et dans le processus de prise de décision; les femmes ne peuvent plus rester à l'écart, dans le monde occidental, alors que nous implorons le reste du monde de respecter l'égalité des sexes.

En ce qui concerne l'égalité entre les hommes et les femmes, la disparité économique est évidente, et dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'emploi et de la vie publique, nous avons encore du chemin à parcourir avant de rattraper nos consœurs des pays nordiques. Les femmes apportent-elles une optique différente des politiques sociales, des plates-formes politiques, de la guerre et de la paix ? Oui, je pense que dans les institutions où les femmes ont un rôle important, on a assisté à des changements spectaculaires et la législation est plus équitable sur le plan social, économique et politique. Les femmes et les hommes apportent des perspectives et des priorités politiques différentes selon le parti politique qu'elles/ils représentent. Toutefois, au niveau mondial, la politique reste majoritairement dominée par les hommes et je suis convaincue que cela explique la persistance de nombreux conflits qui continuent à empoisonner le monde.

De plus, je pense que l'intervention de femmes dans le processus de prise de décision changerait sensiblement certaines des priorités des gouvernements. L'égalité entre hommes et femmes peut être améliorée en s'assurant que les politiques sociales, nationales et internationales accordent davantage d'importance aux soins des enfants, à l'exploitation des enfants, au manque d'éducation, à l'accès à la formation et aux soins des personnes âgées et des handicapés. Et en prime, l'augmentation du nombre des femmes au sein des gouvernements est susceptible d'entraîner une diminution des guerres et des conflits. Ce point de vue peut paraître idéaliste, et il l'est peut-être, mais les choses ont tellement peu progressé pour la grande majorité des femmes dans le monde que le seul moyen d'avancer passe par une réflexion différente, et compte tenu du fait que nous vivons depuis si longtemps dans un environnement politique exclusivement masculin, de ce point de vue, les choses ne peuvent que s'améliorer.

On dit souvent que les hommes s'intéressent prioritairement aux affaires et au pouvoir et il est vrai que nous avons aussi eu des femmes, en particulier des dirigeantes, qu'on a accusées de la même chose; pour s'imposer, il a pu arriver que certaines femmes aient dû adopter la même attitude. Je crois qu'il y a une explication très simple à cela : il n'y a pas assez de femmes sur la scène mondiale ou qui occupent des positions haut placées d'où elles ont le sentiment qu'il est possible de changer la situation actuelle. C'est pourquoi une augmentation spectaculaire du nombre des femmes serait effectivement un atout pour que la participation des femmes devienne plus normale, sur le marché du travail, sur le plan social comme sur le plan politique. Il n'y a qu'à voir le formidable exemple des positions sociales et des résultats pratiques obtenus par les structures politiques et sociales de pays comme le Danemark et la Suède où les femmes sont nombreuses à occuper des positions dirigeantes, ce qui, par suite, a des conséquences bénéfiques sur toute la société.

Il est absolument essentiel d'augmenter le nombre des femmes au Parlement pour établir une société plus équilibrée. Je crois que c'est ce que nous commençons à comprendre au Royaume-Uni où l'afflux de femmes au Parlement après les élections de 1997 a entraîné un nouveau regard sur les questions d'égalité, considérées désormais avec une intensité et une compréhension qui faisaient jusque là défaut dans le cadre législatif et dans les postures sociales. Nous progressons, lentement et dans la douleur, mais nous sommes sur le bon chemin. Lorsque le nombre des femmes aura atteint un niveau significatif, nous pourrons nous attaquer à la question de l'évaluation et de l'amélioration de leur impact.

(D'après une interview, Genève, 6 décembre 2007)

Un style différent

De plus en plus de recherches sont menées au niveau mondial sur les styles de leadership des femmes politiques. Selon un courant de pensée, les femmes ont apporté des valeurs et des styles différents au leadership, avec notamment un fort sens de la communauté et de la société; il semble que les femmes ont davantage tendance à rechercher le consensus, sont capables d'assumer des tâches multiples et de travailler plus dur¹⁸. Le rapport *Politique : Les femmes témoignent* a conclu que les femmes apportaient une dimension plus compassionnelle au monde politique, qu'elles avaient un regard différent sur les problèmes et que leur approche était plus près de la vision de la société en général. De plus, les femmes interrogées ont déclaré avoir le sentiment que l'implication des femmes mènerait à plus de démocratie, à davantage de transparence et à une meilleure gouvernance. On admet généralement que les femmes ont plus tendance que les hommes à encourager les coopérations, à rechercher le consensus et à favoriser une approche démocratique de la prise de décision¹⁹. Ces constatations se retrouvent dans les réponses qualitatives des parlementaires présentées dans l'encadré 3.5.

Un certain nombre de parlementaires ont également souligné que les femmes faisaient preuve d'une grande diligence, tout en étant très rigoureuses dans leur travail. Une parlementaire grecque indique par exemple que « les femmes veulent des résultats, travaillent rapidement et efficacement, se chargent d'une tâche et la mènent à son terme » tandis qu'une parlementaire slovaque remarque que « les femmes veulent agir dans la vie publique. Les femmes ont à résoudre les problèmes quotidiens, les problèmes de la vraie vie et n'ont pas la possibilité de s'échapper vers la sphère de l'abstraction. De ce fait, elles agissent rapidement et efficacement ».

Un autre courant de pensée souligne que les femmes ont un style de leadership différent, moins combatif et moins agressif, qu'elles font davantage de place au travail d'équipe et ont tendance à adopter un langage différent, plus compréhensible et plus personnel²⁰. Loin d'impliquer un déficit d'efficacité, cette approche moins agressive correspond plutôt à un style différent²¹. Il est également intéressant de souligner que les électeurs apprécient souvent cette approche moins conflictuelle. Dans de nombreux pays, l'incapacité des politiques à trouver un consensus ou leur sempiternelle façon de se rejeter les responsabilités les uns sur les autres paraît de plus en plus ridicule aux citoyens.

Les parlementaires ont été interrogés sur les éventuels changements entraînés par la présence des femmes au parlement, notamment au niveau de l'agressivité du langage et des comportements. Les réponses sont partagées, même si au total les deux-tiers considèrent qu'il y a eu des changements 'perceptibles' ou un 'petit' changement dans le langage et le comportement des parlementaires, une impression davantage exprimée par les hommes que par les femmes. Il est intéressant de noter que parmi ceux

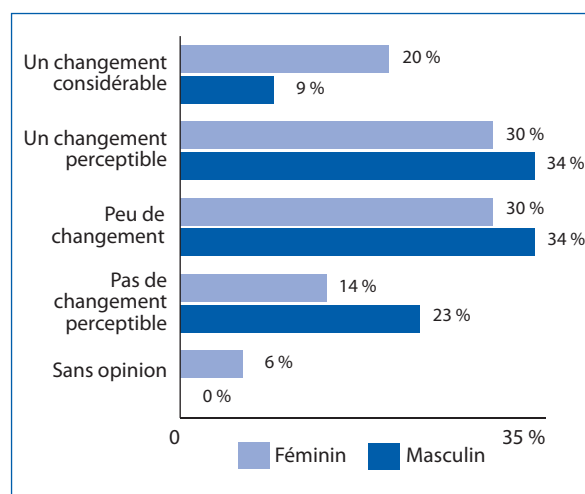


Figure 3.5 : Le langage parlementaire est moins agressif

Encadré 3.5 : Un style différent, une approche différente de la politique

Je pense qu'en général, les femmes ont une façon de faire la politique qui est différente de celle des hommes: elles sont portées vers l'action, sont très proches de leurs électeurs en se préoccupant de leur condition de vie. Elles sont fidèles à leurs engagements. En général les femmes occupent les positions de pouvoir pour agir. Je pense que cette conception justifie souvent leur réticence à s'engager facilement.

Femme parlementaire, Burkina Faso

Les hommes immergés dans une ambiance politique masculine sont dans leur majorité contaminés par les objectifs de réussite personnelle, d'évolution de carrière et d'une vision « matérialiste » de la chose politique. Les femmes souffrant d'injustice et parfois de violence mettent plus l'accent sur les principes d'équité, d'égalité, d'efficacité et sont plus pragmatiques.

Homme parlementaire, Algérie

Les hommes se concentrent sur un seul domaine et se préoccupent prioritairement de leur carrière. Les femmes ont des facettes multiples et sont capables d'apporter leur contribution sur de nombreux fronts. Elles sont plus passionnées et font preuve de plus de ténacité pour atteindre leurs objectifs. Elles se battent pour des causes marginales qui autrement n'auraient pas de porte-parole. La plupart des femmes, pas toutes cependant, s'intéressent aux problèmes plus qu'à leur carrière.

Femme parlementaire, Australie

Les citoyens se rendent compte que les femmes sont de meilleurs législateurs, qu'elles sont plus patientes et plus efficaces, qu'elles sont honnêtes et dignes de confiance et ont pour seul but le service public.

Femme parlementaire, Ouganda

Les hommes sont plus orientés vers les perspectives futures à long terme et les femmes se préoccupent davantage des besoins actuels et des tâches concrètes.

Femme parlementaire, Ukraine

Il a été constaté que les femmes sont plus honnêtes et plus constantes que les hommes.

Homme parlementaire, Ouganda

La priorité de l'homme en politique est la reconquête du pouvoir et même du poste stratégique, enrichissant et générant beaucoup d'attributs. Les violences en politique sont pour la plupart des cas une pratique des hommes politiques. L'homme instrumentalise les organisations politiques pour assouvir parfois des passions privées, individuelles ou de groupe alors que la femme agit pour l'ensemble et rarement par la méthode violente.

Homme parlementaire, Congo

qui considèrent qu'il y a eu 'des changements considérables', se trouvent beaucoup de femmes des Etats arabes et des Etats d'Afrique où l'augmentation de la présence des femmes au Parlement est un phénomène relativement nouveau.

La majorité des parlementaires ayant constaté des changements perceptibles sont des hommes, d'Afrique, des Etats arabes et d'Asie. Globalement, les réponses à ces questions suggèrent que des changements sont intervenus mais il n'apparaît pas clairement que

les femmes aient, pour le moment, apporté un changement considérable, probablement en raison du fait qu'elles sont moins nombreuses que les hommes au Parlement et que des normes institutionnelles figées rendent ce type de changement difficile.

Des actions complémentaires

Les préoccupations de genre sont liées au rapport entre hommes et femmes dans la société. Une op-

Etude de cas : Représentation des femmes au Burundi, pays sortant d'un conflit

Mme Victoire Ndikumana, membre du Parlement du Burundi et Vice-présidente de la Commission des affaires politiques et administratives et des relations extérieures, souligne combien il est important de prendre en considération les préoccupations des femmes dans les parlements des pays qui sortent d'un conflit.

Dans les pays en développement ou les pays qui sortent de crise comme le Burundi, il y a des problèmes communs. C'est notamment la sortie de crise, c'est restaurer une paix, une paix durable, c'est réconcilier les gens, c'est essayer de trouver des politiques qui permettent de lutter contre la pauvreté. C'est une première étape qui est nécessaire dans tous ces pays.

Ensuite, il y a un aspect que j'appellerais « aspect femmes » qui fait que les femmes dans différentes situations se retrouvent au bas de l'échelle. Les femmes veulent que leurs droits soient reconnus de façon durable en même temps qu'on assure une paix durable. C'est là le rôle des femmes parlementaires.

Je crois qu'en tant que femmes, nous avons une double responsabilité. C'est d'abord la responsabilité de représenter les gens de nos circonscriptions, du milieu rural. Moi, je viens d'un milieu rural dont je connais les conditions de vie. Mais, en même temps, en tant que femmes, nous avons une autre responsabilité, c'est de dire qu'il faut que les enfants que nous élevons puissent avoir de meilleures conditions de vie et de travail. Il faut faire en sorte que les choses évoluent.

La deuxième chose, c'est qu'on se rend compte que quand les femmes ont un certain pouvoir, même au niveau de la famille, la famille se porte mieux parce que la femme s'occupe du bien-être des gens. C'est une autre perspective qui est différente de la perspective des hommes. J'ai eu la chance de voyager un peu partout et, quand j'ai visité les pays nordiques, la Suède et la Finlande par exemple, j'ai pu voir que c'était différent. Pourquoi? Parce que chez eux il y a eu beaucoup de femmes dans le parlement, dans le gouvernement, ce qui fait qu'elles ont initié des lois de sécurité sociale beaucoup plus humaines que les lois dans les autres pays.

Je pense que les femmes ont une perspective plus humaine. Bien sûr, il faut un équilibre entre les hommes et les femmes mais s'il y a beaucoup plus de femmes, je crois qu'on peut faire voter des lois plus humaines qui tiennent réellement compte de la personne.

(D'après une interview, Genève, décembre 2007)

tique d'égalité entre les sexes implique la reconnaissance de l'existence de différences entre les femmes et les hommes - au niveau de leurs intérêts et de leurs préoccupations - qui sont le résultat d'identités et de relations créées par le cadre social et culturel. Ces intérêts et préoccupations doivent se refléter dans le processus de décision pour que celui-ci tienne compte des besoins des deux sexes.

Il est en particulier possible de juger de l'ampleur de l'impact de la participation des femmes sur les relations entre les deux sexes dans les instances de décision en déterminant si l'attitude des hommes est globalement en train de changer²². Une étude a notamment montré que les femmes parlementaires ont davantage d'influence sur les positions et les priorités des hommes lorsque la répartition des sièges

entre hommes et femmes est plus équilibrée. C'est l'idée transmise par la réflexion suivante : « parmi les choses qui changent en même temps que le nombre des femmes, il y a les hommes »²³. Les hommes se font-ils pour autant les champions de l'égalité des sexes en contribuant à la responsabilisation des femmes et à la prise en considération des questions les concernant ?

Les personnes participant à l'enquête ont été interrogées sur leur degré d'activité en rapport avec les questions touchant les femmes. La Figure 3.6 montre que deux-tiers des femmes considèrent qu'elles sont « très actives » en la matière, tandis qu'un tiers supplémentaire pensent être « assez actives » ou « actives ». Comme on pouvait s'y attendre, les hommes revendiquent des taux d'activité plus bas en rapport avec les questions féminines. Il est cependant intéressant de noter que près de 40% des hommes considèrent qu'ils sont « très actifs » ou « actifs » dans le domaine des questions en rapport avec les femmes, ce qui suggère peut-être que les hommes sont en train de devenir de plus ardents défenseurs de cette cause ou en tout cas des partenaires qui contribuent à mettre les problèmes en rapport avec les femmes à l'ordre du jour du parlement.

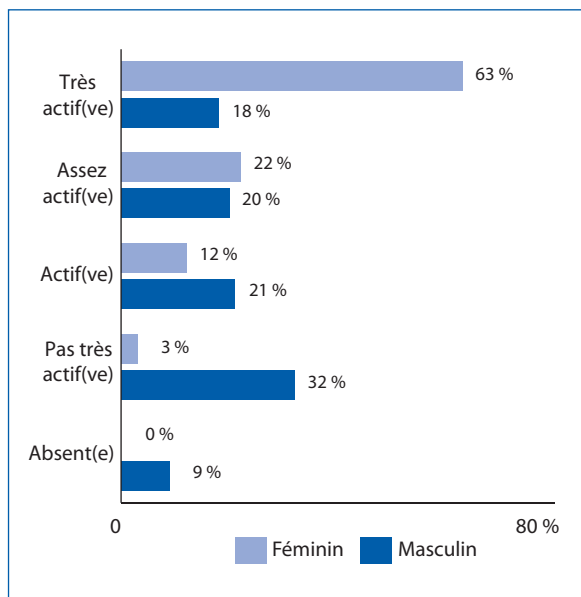


Figure 3.6 : Degré d'activité sur les questions touchant les femmes

On peut, d'autre part, en conclure que sinon tous du moins certains hommes commencent à inclure les questions relatives aux femmes et à l'égalité entre les sexes dans leur travail et dans leur réflexion. Comme nous le verrons au chapitre 5, les femmes se heurtent cependant à une certaine résistance de la part des hommes dans leur travail quotidien, ce qui

met en lumière la nécessité d'un partenariat accru dans le domaine de l'égalité des sexes. Comme le dit une étude : « adopter une perspective d'équité entre hommes et femmes ne signifie pas simplement responsabiliser les femmes et leur donner la parole, cela implique également de responsabiliser les hommes et de les inciter à prendre en considération les questions d'égalité des sexes »²⁴. C'est ce qu'exprime aussi un parlementaire ougandais :

*Les femmes parlent aux hommes. Nous savons parfaitement que les femmes représentent un pourcentage de population plus important que les hommes. Si l'on accorde de l'importance à ce que la majorité a à dire, il faudrait que les hommes soient capables de soutenir les femmes lorsqu'elles soulèvent un problème... Alors pourquoi ne leur donnons-nous pas une chance lorsqu'elles soulèvent leurs problèmes?*²⁵

C'est ensemble que les femmes et les hommes peuvent développer des actions complémentaires et des sociétés unies, dans le respect non seulement des différences entre femmes et hommes mais aussi entre nations.

Résumé

Ce chapitre aborde notamment la question de savoir s'il y a une différence entre les intérêts, les perspectives et les styles des hommes et des femmes parlementaires et si les femmes introduisent des priorités et des centres d'intérêt différents dans la gouvernance. Il a été constaté que les femmes et les hommes ont effectivement des intérêts différents, une optique différente du monde; quel que soit l'individu, son sexe, son âge, sa classe, son appartenance à un groupe ethnique sont des facteurs qui influent sur ses opinions.

Même si les femmes ne forment pas un groupe homogène, il apparaît clairement que les femmes parlementaires ont un certain nombre de préoccupations et d'intérêts communs. Les hommes sont, eux aussi, d'avis que les femmes introduisent des priorités et des intérêts différents dans la politique. Il a été constaté que la plupart des femmes parlementaires considèrent qu'il est de leur devoir de représenter les préoccupations des femmes, lesquelles peuvent généralement être classées en trois catégories : les préoccupations sociales, physiques et de développement. Les femmes représentent-elles les femmes par défi-

dition? Les réponses apportées sur ce point montrent que les femmes, dans leur très grande majorité, ont le sentiment d'avoir le devoir de représenter les femmes, même si ce sentiment n'est pas également partagé par toutes les femmes. En effet, certaines ont souligné que les femmes devaient non seulement défendre les femmes mais aussi les intérêts de la communauté dans son ensemble. Par ailleurs, certaines parlementaires ont le sentiment qu'il est important d'aller au-delà de ce qui est perçu comme les problèmes féminins, soulignant qu'elles apportent d'importantes contributions à un large éventail de questions politiques.

Il est cependant clair que les femmes ont bien plus tendance que les hommes à accorder la priorité à des questions domestiques ou susceptibles d'avoir un impact immédiat sur les familles. La démocratie exige que les intérêts des différents groupes de la société soient pris en compte dans le processus

de décision. Les préoccupations et les perspectives des femmes doivent être représentées dans les parlements du monde. Même si les hommes ont le sentiment de soulever des questions en rapport avec les femmes dans le cadre de leur travail, il est nécessaire de faire bien davantage pour établir un partenariat équilibré entre femmes et hommes. Les perspectives et priorités politiques des femmes sont différentes et elles introduisent des préoccupations différentes qui complètent celles des hommes : ensemble, ils représenteront une perspective politique plus riche et plus complète. Comme le remarque une parlementaire : « il faut que les femmes soient présentes au Parlement qui joue un rôle dans la vie quotidienne des gens. Il faut que les femmes soient là afin de faire entendre leur voix et de représenter les intérêts de leur sexe. Je pense que leur présence est très utile parce qu'elle contribue à faire de la société une société holistique »²⁶. ■

Notes

1. Colleen Lowe Morna & Susan Tolmay (Dir. publ.), 2007. *At the Coalface: Gender and Local Governance in Southern Africa*, Gender Links, Johannesburg, chapitre 6.
2. Voir par exemple Karen Celis, 2006. "Substantive Representation of Women", in *Journal of Women, Politics and Politics*, vol. 28, n°. 2; Colleen Lowe Morna (éd.), 2004. *Ringling Up the Changes: Gender in Southern African Politics*, Gender Links, Johannesburg; Sarah Childs, Joni Lovenduski & Rosie Campbell, 2005, *Women at the Top 2005: Changing Numbers, Changing Politics?* Hansard Society, Londres.
3. Voir par exemple Colleen Lowe Morna (éd.), 2004. *Ringling Up the Changes: Gender in Southern African Politics*, Gender Links, Johannesburg, p. 136.
4. C'est un constat qui est également mis en évidence par le rapport de l'enquête UIP 2000, 80% des femmes interrogées ayant indiqué qu'elles pensaient que leur conception de la société et de la politique était différente de celle des hommes. Cf. UIP, Marilyn Waring, Gaye Greenwood & Christine Pintat, 2000. *Politique: Les femmes témoignent*, UIP, Genève, p. 30.
5. Voir par exemple Joni Lovenduski & Azza Karam, 2005, "Women in Parliament: Making a Difference" in Julie Ballington and Azza Karam (éd.), 2005, *Women in Parliament: Beyond Numbers*, International IDEA, Stockholm, p. 197; Colleen Lowe Morna & Susan Tolmay (éd.), 2007, *At the Coalface*, chapitre 6.
6. Sarah Childs, Joni Lovenduski & Rosie Campbell, 2005, *Women at the Top 2005: Changing Numbers, Changing Politics?* Hansard Society, Londres.
7. Marilee Karl citée dans Colleen Lowe Morna (éd.), 2004, pp. 137–138.
8. Entretien personnel avec Mme Marie Rauch-Kallat (parlementaire, Autriche), Genève, décembre 2007.
9. Réponses à une enquête non directive menée auprès d'hommes et de femmes originaires de Malaisie, Slovaquie et Suisse.
10. Joni Lovenduski, *Feminizing Politics*, Polity Press, Cambridge, p. 14.
11. En Ouganda, 80 des 333 sièges du Parlement sont réservés à des femmes représentant des districts. C'est une mesure qui permet de s'assurer que les femmes des différents districts ougandais sont représentées au parlement.
12. Entretien personnel avec Mme Bintu Jalia Lukumu (Membre du parlement, Ouganda), Genève, décembre 2007.
13. Entretien personnel avec Nedal M. Al-Tunaiji (Membre du Conseil national fédéral, Emirats arabes unis), Genève, décembre 2007.
14. UIP, *Politique: Les femmes témoignent*, p. 134, et Colleen Lowe Morna & Susan Tolmay (éd.), 2007, *At the Coalface*, p. 17.
15. Entretien personnel, Mme Saumura Tioulong (parlementaire, Cambodge), Genève, octobre 2007.
16. UIP, *Politique: Les femmes témoignent*, p. 136.
17. Entretien personnel avec Mme Victoire Ndikumana (Membre du parlement, Burundi), décembre 2007.
18. Voir par exemple Colleen Lowe Morna (éd.), 2004. *Ringling Up the Changes*.
19. Maryann Barakso, 2007. "Is there a woman's way of governing?" dans *Politics and Gender*, juin, p. 203.
20. Cité par Sarah Childs et al., 2005. *Women at the Top 2005: Changing Numbers, Changing Politics?* p. 68.
21. Voir aussi Colleen Lowe Morna et al, *At the Coalface*, chapitre 6.
22. *Idem*.
23. Mateo Diaz cité dans Sarah Childs et al., 2005, *Women at the Top 2005: Changing Numbers, Changing Politics?* p. 92.
24. Colleen Lowe Morna et al, *At the Coalface*, chapitre 7.
25. Entretien personnel avec M. Mugumya Magulumaali (parlementaire, Ouganda), Genève, décembre 2007.
26. Entretien personnel avec Mme Sotiroula Charalambous (parlementaire, Chypre), Genève, décembre 2007.

Chapitre 4

Elaboration des politiques : Les femmes se font entendre

“ Nous aurions de meilleurs résultats en politique si deux conditions étaient réunies. D’abord il faudrait davantage de femmes dans notre parlement. Ensuite, et c’est tout aussi important, il faudrait un vrai partenariat avec les hommes parlementaires, ce qui est rarement le cas. ”

Femme parlementaire, Roumanie

Le chapitre 3, comparant les intérêts et les priorités des femmes parlementaires à ceux de leurs homologues de sexe masculin, est arrivé à la conclusion qu’ils diffèrent. Les femmes accordent plus d’importance à certaines questions. Leurs priorités vont souvent aux questions d’ordre familial ou celles qui ont des conséquences immédiates sur la famille : enfance, sécurité physique, congés parentaux et santé. Certaines femmes, cependant, indiquent que leur intérêt va au-delà de questions considérées comme « féminines » et qu’elles contribuent de façon non négligeable à des domaines politiques plus étendus. Elles estiment devoir représenter la collectivité dans son ensemble et non les seules femmes.

Dans le présent chapitre nous essaierons de montrer comment les parlementaires, hommes et femmes, traduisent les points de vue différents que les femmes apportent à la politique (tels qu’exposés dans le chapitre 3) en actions concrètes au parlement. Nous montrerons aussi comment certaines questions spécifiquement féminines se sont insinuées lentement ou, le plus souvent, se sont imposées du jour au lendemain à l’ordre du jour législatif des parlements du monde entier. Nous évoquerons les domaines qui ont retenu, plus que d’autres, l’attention des parlements en donnant des exemples de coopération entre hommes et femmes pour l’égalité entre les sexes. Nous rappellerons les obstacles auxquels les femmes se heurtent lorsqu’elles essaient d’élargir le champ d’action politique, notamment le rôle des partis et le nombre de femmes au parlement. Nous essaierons

de déterminer, enfin, l’importance du nombre de femmes au Parlement et si leur représentation numérique a une incidence réelle.

Quelques questions principales :

- Quelles sont les priorités des femmes et celles des hommes dans le travail législatif ?
- Quels sont les obstacles auxquels se heurtent les parlementaires qui se proposent de faire avancer l’égalité entre les sexes ?
- Les chiffres ont-ils une importance réelle ? Faut-il une masse critique pour que les femmes obtiennent des résultats ?

Elargir le champ d’action politique

Beaucoup d’études s’efforcent de démontrer un rapport entre l’augmentation des femmes au Parlement et les réformes en faveur de l’égalité entre les sexes. Des recherches entreprises en Australie, au Canada, aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et dans certains pays scandinaves indiquent que si hommes et femmes politiques ont les mêmes préoccupations nationales, ce sont davantage les secondes qui soumettent les lois qui répondent aux aspirations des femmes et

aux questions intéressant la famille¹. Reste qu'il est difficile d'évaluer l'influence législative des femmes dans les diverses régions vu la rareté des études sur cette question. Pour une part, la difficulté est due à la diversité des systèmes parlementaires qui rend les comparaisons malaisées. Là où des études régionales existent, cependant, comme en Afrique australe, elles fournissent des expériences et des pratiques précieuses et transférables². Plus de travaux comparatifs sur toutes les régions seraient utiles aussi.

Pour changer les priorités de l'action politique on peut : introduire des préoccupations féminines dans les projets de loi peu soucieux d'égalité entre les sexes; lancer des débats sur des questions telles que l'enfance, les violences à l'égard des femmes et les congés parentaux; soumettre des amendements aux lois existantes ou en promulguer de nouvelles³. Nombre de parlementaires soutiennent des projets de loi et des amendements, interviennent et exercent des pressions sur leurs collègues pour qu'ils appuient les aspirations des femmes. Tout laisse penser que la présence de femmes, même peu nombreuses, permet de faire avancer les choses au Parlement⁴. Voici ce qu'en dit l'une des sondées de Namibie :

Nous avons lancé plusieurs projets de loi : contre le viol, contre les violences familiales, pour l'égalité en matière de mariage. Autant de textes qui n'auraient pas vu le jour sans la détermination des femmes. Il est vrai que nous sommes peu nombreuses, mais nous faisons entendre notre voix dans les débats et les discussions sur les projets de texte et les amendements aux lois existantes et notre apport est loin d'être négligeable⁵.

Politique : Les femmes témoignent tend à prouver que les femmes obtiennent des résultats dans de nombreux domaines : services sociaux, travail, éducation, santé, enfance, lutte contre les violences, droits de l'enfant et lois en faveur de l'égalité entre les sexes, y compris les lois sur les quotas⁶. De plus, les femmes parlementaires posent beaucoup plus souvent ces questions que leurs homologues de l'autre sexe. Une autre étude sur les pays d'Afrique australe montre que les femmes accordent plus la priorité à la rédaction de lois concernant la famille, les violences à l'égard des femmes et les droits reproductifs et que leur influence est plus grande dans ces domaines. La même étude indique que les réformes sont plus profondes et plus larges dans les pays où la représentation des femmes est élevée au parlement⁷.

Dans le présent chapitre, nous donnons la parole à des parlementaires pour qu'ils expliquent les raisons de leurs priorités et les facteurs qui affectent leur travail ou l'entravent. Nous ne nous limitons pas à des témoignages de femmes, mais incluons aussi le point de vue de parlementaires de l'autre sexe en nous inspirant d'études précédentes, essayant de montrer que des femmes et des hommes, pour peu qu'ils conjuguent leurs efforts, parviennent à peser sur l'action publique dans certains pays.

Niveau d'activité dans différents domaines de l'action publique

Ayant demandé aux parlementaires dans quelle mesure ils sont actifs dans divers domaines de la politique publique, nous avons obtenu des résultats intéressants, exposés au Tableau 4.1. Les répondants estiment qu'ils sont actifs dans des domaines législatifs différents, en fonction de leur sexe.

Dans l'ensemble, les hommes estiment qu'ils sont surtout actifs dans les domaines suivants : affaires étrangères, affaires économiques et commerciales, éducation et affaires constitutionnelles, et moins dans tout ce qui touche à l'égalité entre les sexes, au travail et à la condition de la femme. Les femmes, à l'inverse, considèrent qu'elles s'investissent davantage dans les questions touchant à la condition de la femme, à l'égalité entre les sexes, aux affaires sociales et familiales ou à la collectivité. Près de la moitié des répondantes disent être très actives sur l'égalité entre les sexes et la condition de la femme. Elles ne sont que 14 pour cent à déclarer le contraire. Il semble donc qu'il y ait une ligne de partage en fonction du sexe et des rôles traditionnellement dévolus aux hommes et aux femmes. Un parlementaire allemand observe :

Les femmes doivent toujours concilier travail au foyer, activité professionnelle et engagement politique. Cela influe sur leur manière de voir, notamment sur les questions d'éducation et d'enfance. Il se peut aussi qu'elles aient des préoccupations différentes de celles des hommes lorsqu'il s'agit d'améliorer les infrastructures, préférant les écoles, les garderies et les hôpitaux à la construction de nouvelles routes, d'aéroports ou de chars supplémentaires.

Tableau 4.1 : Niveau d'activité dans différents domaines de l'action publique ?

Réponses de femmes	Niveau	Réponses d'hommes	Niveau
Questions féminines	4.5	Affaires étrangères	4.0
Questions d'égalité entre les sexes	4.4	Economie et commerce	3.9
Affaires sociales	4.2	Education	3.7
Affaires familiales	4.1	Justice ou affaires constitutionnelles	3.7
Education	4.1	Affaires sociales	3.6
Santé	3.9	Equipement et développement	3.6
Affaires étrangères	3.7	Administration publique	3.6
Justice ou affaires constitutionnelles	3.6	Environnement	3.5
Travail	3.5	Sécurité nationale, défense, affaires militaires	3.5
Environnement	3.5	Finances	3.4
Equipement et développement	3.3	Santé	3.4
Intérieur	3.3	Affaires familiales	3.4
Administration publique	3.1	Intérieur	3.4
Economie et commerce	3.1	Questions d'égalité entre les sexes	3.3
Sécurité nationale, défense, affaires militaires	2.9	Travail	3.2
Finances	2.9	Questions féminines	3.1
Recherche et technologie	2.8	Recherche et technologie	3.1
Sciences	2.8	Sciences	3.0

Remarque : Les totaux indiquent le niveau moyen d'activité des répondants dans chaque domaine, sur une échelle de 5 points où 5 correspond à 'très actif', 4 à 'assez actif', 3 à 'actif', 2 à 'pas très actif' et 1 à 'néant'.

Les réponses des hommes et des femmes sont comparables sur l'environnement, la justice, les affaires constitutionnelles, les affaires intérieures ou étrangères. Les uns comme les autres se disent le moins actifs sur la recherche, la technologie et les sciences.

Lorsqu'on leur demande si, à leur avis, la présence des femmes influe-t-elle sur l'adoption de lois dans les divers domaines de l'action publique (tableau 4.2), les sondés estiment, dans l'ensemble (pas d'écart significatif entre hommes et femmes), que la présence de femmes au Parlement a un effet incontestable sur les lois relatives aux violences familiales, à l'enfance et aux congés parentaux. Selon eux, les domaines où les femmes exercent le moins d'influence sont les affaires économiques et commerciales, les affaires étrangères et la sécurité nationale. Une répondante suisse déclare :

Les femmes soulèvent des questions que leurs homologues de l'autre sexe n'auraient jamais posées et, dans la plupart des cas, elles mènent ces nouveaux sujets à bonne fin au Parlement, faisant adopter des lois, imposant de nouvelles pratiques. Les textes adoptés depuis 30 ans ont amélioré la condition de la femme sur des questions telles que le mariage ou la sécurité sociale... Nous avons posé la question de l'enfance qui est

Tableau 4.2 : Impact de la présence des femmes sur la législation

Domaine	Niveau
Lutte contre les violences familiales	3.6
Dispositifs de garde d'enfants	3.6
Congé parental	3.5
Santé génésique	3.4
Education	3.3
Emploi et égalité des salaires	3.2
Participation à la vie politique	3.2
Environnement	2.9
Economie et commerce	2.6
Finances	2.5
Affaires étrangères	2.5
Sécurité nationale, défense, affaires militaires	2.4

Les notes indiquent le niveau moyen d'activité des répondants dans chaque domaine sur une échelle de 4 points, où 4 correspond au plus grand niveau d'activité, 3 à un niveau assez élevé, 2 à pas très élevé et 1 à néant.

encore en instance et n'a pas encore trouvé sa formulation définitive. Nous avons aussi agi sur la violence à l'égard des femmes⁸.

La lutte contre les violences à l'égard des femmes est l'un des domaines de prédilection des femmes parlementaires partout dans le monde. On a vu fleurir, depuis dix ans, campagnes et résolutions à l'échelle internationale, régionale et nationale visant à mettre fin aux violences multiformes que les femmes subissent, notamment les violences au foyer et la traite. Les parlementaires se veulent à l'avant-garde de ce combat, mettant en place lois et sanctions contre ce fléau. Même lorsqu'elles sont peu nombreuses au parlement, des femmes ont réussi à convaincre leurs collègues de l'autre sexe de prendre des mesures à cette fin. Citons la seule femme parlementaire de Sao Tomé :

Je lutte sans relâche contre la violence à l'égard des femmes. J'ai soutenu cette cause et obtenu une résolution condamnant toutes les formes de violence à l'égard des femmes. Nous avons même demandé l'adoption d'un projet de loi en la matière, estimant que la législation et le Code pénal de Sao Tomé ne répriment pas assez les actes violents dont les femmes sont victimes. Pour l'instant, je suis la seule à promouvoir ce projet de loi, mais j'entends continuer à lutter et à faire tout ce qui est en mon pouvoir. J'ai commencé une campagne au Parlement pour dire aux hommes que si ce texte n'est pas adopté, ils feraient la preuve qu'ils ne sont pas pour une solution, mais pour la persistance du problème. Nous avons le devoir d'agir, tous, autant que nous sommes⁹.

Bien entendu, lorsque les femmes sont nombreuses au parlement, elles peuvent obtenir des résultats d'autant plus remarquables. Au Rwanda, au terme d'un débat approfondi entre toutes les parties concernées, notamment les hommes parlementaires (voir étude de cas sur le Rwanda), un projet de loi sur la lutte contre les violences à l'égard des femmes a vu le jour. Un excellent exemple de participation aux décisions, puisque de nombreuses associations ont été consultées pendant la rédaction de ce texte.

Ces exemples montrent que des femmes et même des hommes parlementaires peuvent conjuguer leurs efforts pour faire avancer l'égalité entre les sexes. Un

sentiment général ressort des réponses obtenues : les femmes se font surtout entendre sur les questions sociales, notamment sur la lutte contre les violences à l'égard des femmes, les congés parentaux et l'assistance à ceux qui ont des enfants ou des personnes âgées à charge. En outre, plusieurs parlementaires indiquent qu'ils ont soutenu des projets de loi sur la participation des femmes à la politique, notamment les textes relatifs aux quotas de femmes au Parlement.

Si les femmes sont plus actives que les hommes sur le front social, elles s'intéressent aussi à des domaines autres que ceux énumérés ci-dessus. Au point qu'il

faut se garder des généralisations à propos de leur contribution. Un parlementaire islandais observe :

En Islande, des femmes politiques ont participé de près au débat sur les lois relatives aux congés de maternité, mais aussi sur les textes portant sur les violences familiales et sur des questions spécifiquement féminines. Les femmes politiques s'emparent, plus souvent que leurs collègues de sexe masculin, de ces sujets. Mais tous deux participent aux débats, de sorte qu'il n'y a pas, en Islande, de questions exclusivement dévolues aux femmes¹⁰.

Encadré 4.1 : Actions pour l'égalité entre les sexes

J'ai fait une proposition de loi pour la réforme du Code de la nationalité ainsi qu'une proposition de loi pour la création d'un observatoire national de l'égalité (qui n'a pas été accepté), j'ai provoqué des réunions de commission sur la place des femmes dans les médias, l'égalité des droits politiques et de nombreuses questions orales et écrites sur les sujet d'égalité et de droit des femmes.

Femme parlementaire, Maroc

Il y a des lois et des questions que les femmes ont à cœur et qui les mobilisent, notamment la Loi Maria da Penha qui durcit les peines encourues par les auteurs de violences à l'égard des femmes. Il y a aussi un projet de loi instituant une retraite pour les femmes qui ne travaillent qu'au foyer, un autre portant le congé de maternité de quatre à six mois. Tous ces textes sont soumis au Parlement parce que des femmes agissent pour obtenir leur approbation.

Femme parlementaire, Brésil

Il y a un peu plus de dix ans, je faisais partie du Comité pour l'approbation de la loi sur les violences familiales qui fut adoptée en 1995. J'ai également milité en faveur de la loi sur le quota de 30 pour cent, dans le cadre de la réforme constitutionnelle de 2004, relative à l'égalité entre les sexes. En tant que parlementaire, j'ai participé à la rédaction de la loi contre le harcèlement sexuel et la violence politique pour raisons sexuelles, approuvée en septembre 2007. J'ai également participé à la rédaction de la loi sur la traite et la contrebande d'êtres humains, notamment d'enfants et d'adolescents. Actuellement, je travaille sur une loi réprimant le harcèlement sexuel sur les lieux de travail et à l'école.

Femme parlementaire, Bolivie

J'ai personnellement soumis des propositions de parlementaires visant à reconnaître l'importance des objectifs du Millénaire pour le développement, insisté pour que le Parlement s'attache à éradiquer la pauvreté et la corruption, notamment leurs effets sur les femmes et les enfants, et invité les parlementaires à soutenir les programmes permettant aux femmes de bénéficier d'une assistance juridique pour engager des actions en justice contre les violences et les discriminations à l'égard des femmes et des enfants.

Femme parlementaire, Australie

Etant le porte-parole de mon parti pour l'égalité entre les sexes, je travaille beaucoup sur les textes de loi concernant cette question. Ainsi, j'ai proposé des projets de loi sur les congés de paternité et la traite d'êtres humains.

Femme parlementaire, Danemark

Les femmes parlementaires sensibilisent constamment leurs collègues hommes aux affaires familiales, de l'enfance et de l'éducation.

Parlementaire, Algérie

J'ai soutenu divers projets de loi sociaux, notamment contre les violences pour raisons liées au sexe, sur la séparation et le divorce, les mutilations génitales féminines et sur l'égalité (en cours d'examen au parlement).

Femme parlementaire, Espagne

J'ai notamment participé aux débats sur des projets de loi contre les violences à l'égard des femmes et au sein de la famille et ceux relatifs au Système intégré de protection des mineurs. Je milite pour la participation des femmes à la politique en ma qualité de Secrétaire aux affaires féminines au sein de mon parti, centralisant à cette fin les projets de loi et autres propositions.

Femme parlementaire, Argentine

Je suis l'initiatrice d'une proposition d'amendement de la loi électorale algérienne. Cet amendement n'a pas encore abouti mais, s'il venait à être adopté, on verrait les partis politiques dans l'obligation de placer au minimum une femme parmi les trois premières positions de chaque liste électorale lors des scrutins locaux ou nationaux.

Femme parlementaire, Algérie

J'ai proposé des amendements visant, notamment, à tenir compte de l'égalité entre les sexes dans tous les projets de loi et à mentionner expressément les droits des femmes dans la loi sur les droits de l'homme, le projet de loi sur la police et celui sur le travail. J'ai proposé des quotas en faveur des femmes lors de l'examen de la Constitution, mais je n'ai pas obtenu suffisamment de voix.

Femme parlementaire, Maldives

J'ai soumis de nombreux projets de loi et en ai soutenu d'autres sur des sujets tels que les violences familiales, le harcèlement sexuel, la prostitution d'enfants, l'équité dans le régime des biens du couple, la traite et le trafic d'êtres humains, le divorce, etc.

Femme parlementaire, Chili

J'ai milité pour l'augmentation de la représentation féminine, faisant campagne pour des listes exclusivement constituées de candidates à l'Assemblée du Pays de Galles et soutenant des candidates individuelles.

Femme parlementaire, Royaume-Uni

Travailler en partenariat

Le travail des femmes au Parlement est facilité par la constitution de partenariats stratégiques. Etant donné que les hommes sont plus nombreux au Parlement et qu'ils détiennent les postes de responsabilité dans les partis, ils sont des partenaires importants pour qui veut mobiliser en faveur du changement. D'ailleurs, il faut le point de vue des deux sexes pour la formulation de lois soucieuses d'égalité. Les exemples fournis ici montrent que les femmes ont besoin du concours des hommes pour inscrire des préoccupations féminines à l'ordre du jour parlementaire. En fait, elles n'arriveraient pas à faire adopter de lois sans ce concours.

Souvent, des hommes ont été des alliés précieux pour la mise en œuvre de lois sur l'égalité entre les sexes. Citons ce parlementaire de Zambie :

De l'avis général, il faut soutenir davantage les femmes en politique. Les femmes se battent surtout pour les droits des femmes, vu que le cadre juridique favorise les hommes. Elles veulent l'égalité dans tous les domaines et militent pour des lois qui les protégeraient des abus commis par les hommes, de leur violence à l'égard d'elles mêmes et des enfants. Les hommes de notre parti ont participé au débat tenu à la Commission des affaires juridiques et qui a, aussi, porté sur la gouvernance, les droits de l'homme et les questions d'égalité entre les sexes.

Un représentant des Etats-Unis d'Amérique déclare :

Etant le tout premier homme parlementaire admis à la League of Women Voters (Ligue des électrices) de ma ville, j'ai à cœur de mener en première ligne le combat pour l'égalité pour les

femmes : à la maison, au travail et au gouvernement. J'ai soutenu énergiquement des projets de loi sur l'obligation d'une rémunération égale à travail égal, sur les congés parentaux, une sécurité sociale égale, la lutte contre les violences au sein de la famille et d'autres textes de loi.

En Ouganda aussi le concept de partenariat est important :

Nous travaillons en partenariat avec les hommes sur de nombreux textes de loi en Ouganda. Par exemple, nous collaborons sur un projet de loi soumis par des parlementaires réprimant les délits et crimes sexuels, et des collègues de l'autre sexe nous ont fortement soutenues au moment de sa première lecture. Des hommes de ma commission prennent à cœur les questions féminines. Beaucoup d'hommes soutiennent la lutte contre les mutilations génitales féminines parce qu'ils estiment qu'elles déshumanisent les femmes. Nous conjuguons nos efforts avec eux et nous félicitons que des Ougandais appuient nos causes. Nous ne pouvons faire avancer l'égalité entre les sexes sans informer et sensibiliser.

Les femmes parlementaires travaillent également en partenariat avec d'autres parties prenantes telles que les associations, les groupes d'intérêt et le mouvement des femmes :

Au Burundi, par exemple, des femmes ont rédigé, en collaboration avec des organisations de la société civile et des associations de femmes, un projet de loi sur l'héritage vu qu'il n'y a pas de lois écrites en la matière. Des femmes parlementaires sont à l'origine de cette idée, avec le concours de diverses associations. Nous comptons, en particulier, sur le soutien d'une association de femmes juristes qui, en leur qualité d'experts, ont lancé le projet. Comme beaucoup de femmes parlementaires en sont membres, nous avons pu exercer une forte pression sur les hommes. Les femmes parlementaires ont, ensuite, pris le relais. Il s'agit donc d'une action concrète menée par des femmes parlementaires en collaboration avec des associations féminines. Des exemples de ce type montrent que lorsqu'il y a une masse critique, les femmes peuvent obtenir des résultats.

Bien entendu, il faut aussi de la volonté politique pour que certains projets aboutissent¹¹.

Les réponses au questionnaire montrent que les femmes inscrivent, en général, des priorités différentes à l'ordre du jour. Elles y réussissent d'autant mieux qu'elles mobilisent différentes parties prenantes. Des hommes les soutiennent parfois dans leur combat pour l'égalité entre les sexes. Cependant, dès qu'on prétend changer l'action publique, il faut savoir qu'on peut se heurter à des contraintes, voire à des obstacles.

Les limites à l'action en faveur des femmes

Les femmes ont donc des priorités différentes de celles des hommes, mais elles n'ont pas toujours les moyens de transformer le contenu de la politique. Une étude met en garde contre la tentation de faire croire « que les femmes parlementaires pourraient transformer la politique en introduisant dans le débat les aspirations et les perspectives des femmes »¹².

Différentes limites entrent en ligne de compte. D'abord, toutes les femmes n'agissent pas forcément au nom des femmes et ne se sentent pas toujours investies de cette responsabilité. Ensuite, elles ne sont pas toujours assez nombreuses au parlement. Or il est admis que plus elles sont nombreuses, plus il est probable que leurs intérêts soient défendus. Enfin, il y a les questions d'idéologie et de loyauté au parti, les contraintes institutionnelles et les normes en usage au Parlement concernant le rôle des femmes (voir chapitre 5). Le rôle des femmes parlementaires, justement, dépend aussi d'autres facteurs tels que les mesures nationales en matière d'égalité entre les sexes, le mouvement des femmes, les associations féminines et les alliés qu'elles peuvent avoir au gouvernement¹³.

Lorsqu'on leur demande quels sont, à leur avis, les facteurs qui influent le plus sur l'adoption de lois relatives à l'égalité entre les sexes, les répondants, hommes et femmes, donnent des réponses similaires (Tableau 4.3). La variable prépondérante semble être le parti au pouvoir au parlement, comme on pouvait s'y attendre. Les décisions étant, d'ordinaire, prises à la majorité des voix, le « parti dominant a toujours une forte influence sur l'adoption des lois et des décisions »¹⁴. Mais la situation varie d'un pays

Tableau 4.3 : Facteurs qui jouent sur l'adoption de la législation en matière de genre

Facteurs	Niveau
Le soutien du parti au pouvoir	3.6
Le soutien des femmes parlementaires	3.5
Le nombre de femmes au parlement	3.4
Le soutien des hommes parlementaires	3.3
Le soutien d'organisations de la société civile ou de groupes d'intérêt	3.2
Le soutien de la communauté internationale	3.0
Le soutien du parti d'opposition	2.9
Le soutien des milieux d'affaires	2.8
Le soutien de votre circonscription	2.7

La note indique le niveau d'importance que les répondants attribuent à chaque domaine, sur une échelle de 4 points où 4 correspond à 'très important', 3 à 'moyennement important', 2 à 'faiblement important' et 1 à 'néant'

à l'autre en fonction de la force et du nombre de représentants des partis au Parlement. Après le soutien du parti au pouvoir, les répondants placent la mobilisation des femmes parlementaires et leur nombre au parlement. Le soutien des hommes parlementaires est, lui aussi, considéré comme important, davantage que celui de la société civile contrairement à ce qu'on aurait pu croire pour des questions de cet ordre. Le cas du Rwanda montre à quel point les liens entre les organisations de femmes et celles de la société civile favorisent la prise en compte de l'égalité entre les sexes dans le travail législatif.

Les partis politiques

Les politiques et la discipline des partis peuvent, elles aussi, entraver l'action des parlementaires en faveur des femmes. Les partis sont souvent déterminants pour la représentation féminine au Parlement et les idéologies, les règles et la culture qui y règnent se répercutent sur les femmes de leur groupe au Parlement. Dans certains pays, des parlementaires peuvent accéder à la fonction de législateur indépendamment des partis mais, dans la plupart des cas, les femmes candidates doivent d'abord être investies par les partis et mènent campagne sous leurs couleurs. Dans les pays où l'identité des formations politiques est affirmée « les représentantes sont tenues de se conformer à la ligne du parti et leur marge de liberté est étroite ». Dans ce cas « leur identité en tant que femmes passe après leur identité en tant que membre du parti »¹⁵. C'est, en tout cas, le sentiment de cette parlementaire chypriote :

Il est vrai que les femmes, quel que soit leur parti, sont plus proches des préoccupations féminines comme la famille et les enfants, mais leurs priorités sont aussi déterminées par les choix du parti auquel elles appartiennent.

Les partis politiques sont des espaces importants où débattre des politiques et priorités et, de ce fait, sont l'une des principales institutions pour la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes¹⁶. Les manifestes et programmes sur lesquels les partis mènent leurs campagnes électorales mettent souvent en avant les principes d'égalité et de représentation, mais leurs promesses en matière d'égalité entre les

Etude de cas : Les Rwandaises se font entendre

Elizabeth Powley, Consultante sur l'égalité entre les sexes et la gouvernance

Aux législatives de 2003, les femmes ont obtenu 48,8 pour cent des sièges de la chambre basse du Rwanda, le meilleur score au monde en termes de représentation féminine. Aussi le cas rwandais permet-il d'étudier un parlement où les femmes ont non seulement atteint, mais dépassé le seuil communément admis comme critique. Si, par la suite, elles ont réussi à déterminer les priorités parlementaires, elles le doivent d'une part à leur nombre, mais aussi à l'action d'un groupe féminin interpartis et au mode de fonctionnement extrêmement consultatif qu'elles ont imposé.

Les priorités des femmes sont coordonnées, au Parlement rwandais, par un groupe interpartis, le *Forum des femmes rwandaises parlementaires* (FFRP). Depuis les élections de 2003, le FFRP œuvre à réviser les lois existantes lorsqu'elles sont discriminatoires et à obtenir que les projets de loi tiennent compte de l'égalité entre les sexes au moment de leur soumission. Le Plan stratégique 2005-2009 du Forum des femmes parlementaires, adopté en

2005, définit les activités qui permettront à cet organe d'atteindre les buts fixés, à savoir « formuler des mesures, lois, programmes et pratiques garantissant l'égalité entre les sexes ». Quatre priorités ont été définies dans le cadre du Plan stratégique : renforcer le FFRP sur les plans institutionnel et organisationnel, promouvoir l'égalité entre les sexes au parlement, lancer des projets de loi favorables à l'égalité entre les sexes et renforcer les contrôles de l'exécutif en la matière.

L'action la plus remarquable des femmes parlementaires est, sans doute, la formulation d'un projet de loi contre la violence à l'égard des femmes (dit GBV), soumis au Parlement en août 2006. Le GBV fera date en matière législative puisqu'il qualifie, pour la première fois en droit rwandais, la notion de viol. Il est le seul texte de loi soumis par des parlementaires depuis les élections de 2003. Dans tous les autres cas, c'est l'exécutif qui a rédigé les projets de loi et fixé l'ordre du jour législatif.

Le FFRP a tenu à ce que la rédaction et la soumission de ce projet de loi soient, autant que possible, des processus participatifs : près de deux années de consultations approfondies des citoyens et de collaboration avec les associations. Se voulant à l'avant-garde, les femmes parlementaires du Rwanda entretiennent les relations les plus étroites avec les organisations de la société civile. D'ailleurs, beaucoup d'entre elles étaient, auparavant, des membres en vue d'associations féminines. Devenues parlementaires, elles conservent des liens étroits avec les militants du monde associatif, notamment les représentants d'organisations concernées par la condition de la femme. Comme il l'avait fait précédemment, le FFRP a soutenu le GBV de concert avec les représentants de la société civile, tirant profit de leur savoir-faire pour informer sur ce projet de loi. Pour la Présidente de Pro-Femmes/Twese Hamwe, coalition d'organisations féminines non gouvernementales, le FFRP est le partenaire de la société civile au parlement, dans le cadre d'une relation stratégique¹.

Bien entendu, le FFRP a également tenu à collaborer avec des hommes pour l'élaboration et surtout la soumission du projet de loi GBV. A cette fin, il a invité des collègues de l'autre sexe à participer à toutes les étapes du processus, demandant même aux plus éminents d'entre eux de jouer un rôle de premier plan. Il a veillé à prendre leur avis sur les premières moutures, afin que les hommes se sentent concernés, et non visés, par le projet de loi et qu'ils le soutiennent, ce qu'ils ont fait. C'est ainsi que le texte fut soumis, en août 2006, par huit parlementaires dont quatre femmes et quatre hommes. D'après Judith Kanakuze, Présidente du FFRP, chacun reconnaît que des femmes sont à l'origine de la démarche, mais il fallait aussi que les hommes se sentent concernés par ce texte de loi, c'était même plus important que des questions de préséanceⁱⁱ. Pour donner encore plus de légitimité à une question d'ordinaire considérée comme « exclusivement féminine », le FFRP a recherché une alliance avec des partenaires de l'autre sexe. Ainsi, fin 2007, la version finale du projet de loi sortait de la commission compétente et était soumise à la chambre basse. Elle devrait bientôt passer en chambre haute.

Le FFRP songeait déjà à ce projet de loi au moment de sa fondation, en 1996, mais il n'a eu les moyens de ses ambitions que 10 ans plus tard, quand les femmes parlementaires eurent atteint le seuil critique et que le FFRP fut devenu une institution au Parlementⁱⁱⁱ. Désormais, les femmes, fortes de leur nombre et de la maturité du FFRP, sont en mesure d'imposer leurs priorités en matière législative. La marque du travail législatif du FFRP est sa volonté de consultation et de collaboration avec les électeurs, la société civile et les collègues masculins.

(Informations extraites de l'enquête financée par The Initiative for Inclusive Security, a program of Hunt Alternatives Fund. Pour plus d'informations, consulter www.InclusiveSecurity.org)

- i. Suzanne Ruboneka, interview de *The Initiative for Inclusive Security*, août 2006.
- ii. Judith Kanakuze (parlementaire, Rwanda), interview de *The Initiative for Inclusive Security*, août 2006.
- iii. Faith Mukakalisa (Parlementaire, Rwanda), interview de *The Initiative for Inclusive Security*, août 2006.

Pour plus d'informations, voir Elizabeth Pearson, Demonstrating Legislative Leadership: The Introduction of Rwanda's Gender-Based Violence Bill, The Initiative for Inclusive Security, Hunt Alternatives, 2008. Pour des commentaires complets sur la manière dont les femmes parlementaires ont obtenu la participation de leurs collègues masculins, voir Elizabeth Powley et Elizabeth Pearson, "Gender is Society: Inclusive Lawmaking in Rwanda's Parliament", Critical Half. vol. 5, no. 1 (Hiver 2007).

Etude de cas : Les femmes se font entendre au Parlement kenyan

Mme Beth Mugo, parlementaire du Kenya et ancienne secrétaire d'Etat, indique que des femmes agissent dans les commissions et se font entendre lors du travail législatif au Kenya, non sans quelques problèmes au niveau des partis.

Je pense que les femmes essaient, dans des conditions très difficiles, d'expliquer aux hommes leurs aspirations et les problèmes qu'elles rencontrent en tant que femmes et parlementaires. Nous avons réussi, entre autres, à garantir que tout projet de loi soumis au Parlement tienne compte de l'égalité entre les sexes. Les femmes parlementaires passent les textes au crible et les membres de l'Association des femmes parlementaires kenyanes (KEWOPA), quel que soit leur parti, les relisent avec un regard de femmes, afin de s'assurer que les projets de loi concernant la santé, les soins médicaux, l'éducation, le logement, les violences, etc. comportent des dispositions soutenant les femmes où qu'elles se trouvent. Nous examinons avec une attention toute particulière le budget pour évaluer la part qu'il fait aux femmes, puis nous faisons pression sur le Ministre des finances, comme lors du dernier budget, pour inclure dans le budget un fonds renouvelable en faveur des femmes. Sur des questions de cette nature, nous avons obtenu des résultats.

Lorsque des commissions sont saisies de projets de loi relevant de leur domaine de compétence, nous vérifions que ces commissions comptent des femmes parmi leurs membres. S'il s'agit d'un texte qui nous intéresse tout particulièrement, en tant que femmes, nous tenons un atelier de travail de quelques jours pour l'examiner. Toutes les femmes du Parlement le font ensemble. Lors de ces ateliers, qui sont parfois organisés par des donateurs, nous passons le texte véritablement au crible pour ne rien oublier. Comme nous sommes peu nombreuses (seulement 18 dont des ministres ou des femmes ayant d'autres responsabilités), nous ne pouvons faire ce travail pour tous les projets de loi.

Des femmes parlementaires ont, par ailleurs, soumis, de leur propre initiative, certains projets de loi, notamment ceux relatifs aux violences à l'égard des femmes et à la discrimination positive. Au cours de la dernière législature, elles ont été à l'origine de cinq ou six textes de loi sur une trentaine au total. En faveur des femmes, nous avons essayé de faire adopter plusieurs textes, particulièrement le projet de loi sur les délits et crimes sexuels et un autre sur la discrimination positive. Tout d'abord, les hommes ont essayé de rejeter le premier de ces projets de loi, mais il y a eu une levée de boucliers dans tout le pays et il a bien fallu l'adopter, même s'il a été vidé de son contenu et rendu méconnaissable. Il paraît que certaines dispositions auraient porté atteinte aux hommes.

De même, le texte relatif à la discrimination positive visait à inscrire dans les lois la représentation féminine. La Ministre de la justice et des affaires constitutionnelles, Mme Karua Martha Wangari, voulait augmenter le nombre de sièges au Parlement en en créant 90 supplémentaires dont 40 seraient allés à de nouvelles circonscriptions et 50 à des femmes nommées. Comme de bien entendu, les hommes, après un semblant de débat, l'ont rejeté. En fait, ce projet de loi a été rejeté en un clin d'œil parce que les hommes n'étaient nullement intéressés par le débat. Sur 210 parlementaires, nous ne sommes que 18 femmes... c'est dire !

Malgré tout, nous obtenons des résultats. Désormais, les femmes se font entendre et nous avons réussi à inscrire dans les projets de loi ce qui nous semblait important, comme des dispositions sur l'égalité entre les sexes. Nous avons posé des questions importantes pour les femmes. Cependant, sur des problèmes réels et tenaces, les hommes font de la résistance. Nous sommes bien placées pour le savoir. Ce qu'il faudrait ? Plus de femmes au parlement.

(D'après une interview, Genève, 7 octobre 2007)

sexes ne sont guère tenues dans la pratique. En fait, rares sont les formations qui agissent vraiment dans ce sens et on compte généralement sur les doigts d'une main les femmes dans leurs instances dirigeantes. Quand la démocratie et la transparence dans les procédures d'investiture laissent à désirer au plan interne, comment les femmes pourraient-elles gravir les échelons et accéder aux postes de responsabilité des partis ? Pourtant, la constitution même des organes de direction peut déterminer la nature des choix politiques.

Lorsqu'on leur demande si, à leur avis, les femmes sont bien représentées dans les instances dirigeantes de leur parti, plus de 20 pour cent des répondants ont répondu 'très bien', plus de la moitié d'entre eux 'assez bien' et un tiers qu'elles ne sont 'pas très bien' représentées ou pas du tout, sans écart notable entre les répondants hommes et femmes. Quelques uns seulement ont donné des exemples des systèmes de quotas adoptés par leur parti en vue de garantir la présence de femmes dans les instances dirigeantes, notamment dans les comités exécutifs.

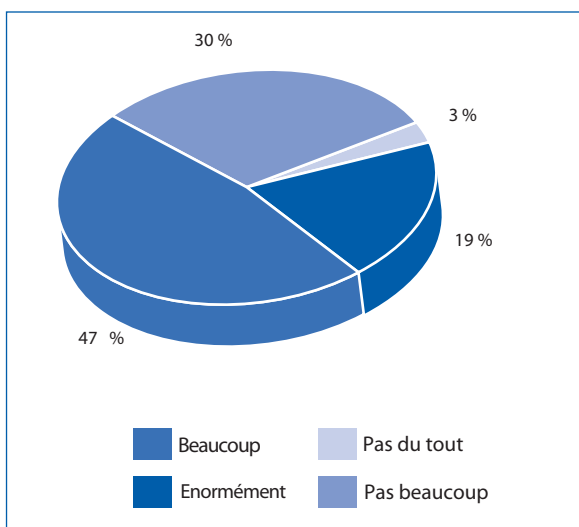


Figure 4.1 : Niveau de la représentation des femmes dans les instances dirigeantes des partis

Les instances dirigeantes des partis ont un grand pouvoir, mais les femmes y sont traditionnellement sous-représentées. Certains partis ont créé des sections féminines pour donner une voix aux femmes et les unir au sein du parti. Il arrive qu'une section féminine devienne un bras puissant pour le parti et contribue à la définition des orientations, voire qu'elle joue un rôle dans les organes exécutifs. Dans la plupart des cas, cependant, la section féminine n'est qu'un lieu de réunion pour les femmes, un outil de mobilisation d'électrices. N'ayant qu'un

poids tout relatif dans les instances décisionnaires des partis, les femmes restent exclues des activités qui comptent.

Lorsqu'on leur demande quelles sont, à leur avis, les principales contributions des sections féminines aux partis politiques, l'écrasante majorité des répondants (83 pour cent) répondent qu'elles servent à promouvoir la participation des femmes au sein du parti et 74 pour cent qu'elles visent à porter les aspirations des femmes dans le parti. Plus des deux tiers estiment qu'elles soutiennent les candidates lors des élections ou qu'elles mobilisent les électrices pendant les campagnes électorales. Ils ne sont que 58 pour cent à penser que les sections féminines participent aux décisions du parti. Il faut des femmes politiques fortes au sein des partis pour imposer les préoccupations féminines, comme l'explique cette parlementaire de Sao Tomé :

Généralement, ce sont les groupes parlementaires, au niveau du parti, qui prennent l'initiative des débats. Pour les questions intéressant les femmes, ce sont des femmes qui prennent l'initiative. Dès qu'il s'agit de préoccupations féminines, les hommes ne manifestent pas un intérêt débordant. Je ne dis pas qu'ils s'en désintéressent complètement, mais qu'ils ne participent pas de façon active. C'est pourquoi, dès qu'il s'agit de préoccupations féminines, ce sont les femmes qui prennent l'initiative, quitte à demander aux hommes leur soutien. Même au niveau des partis, ce sont toujours les femmes qui prennent l'initiative, qui donnent le coup d'envoi¹⁷.

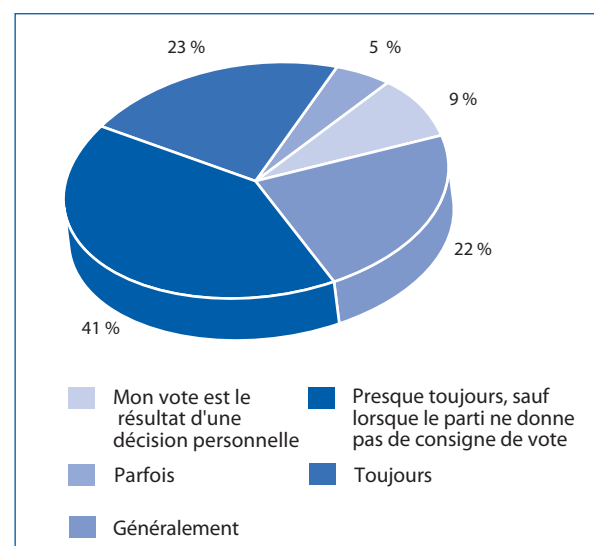


Figure 4.2 : Vote conforme à la ligne du parti

Une parlementaire kenyane observe :

Les femmes ne sont pas toujours libres de servir leurs propres priorités [par opposition à celles du parti], mais cette liberté nous la prenons autant que possible. Nous rappelons que les préoccupations féminines existent et que nous les examinons quelle que soit la ligne du parti. La plupart du temps, ils nous en donnent l'autorisation et le gouvernement nous aide sur certaines questions intéressant les femmes¹⁸.

Il faut aussi compter avec la discipline de parti au parlement. Les réponses à la question de savoir à quelle fréquence les parlementaires votent selon la ligne du parti sont partagées, mais il n'y a pas d'écart notable entre les répondants par sexe. Près des deux tiers votent selon la ligne du parti, 'toujours' ou 'presque toujours, sauf lorsque le parti ne donne pas de consigne de vote'; 22 pour cent votent 'généralement' selon la ligne du parti et moins de 15 pour cent indiquent que leurs votes sont le résultat de décisions personnelles. Une parlementaire résume les choses comme suit :

Il y a une limite aux libertés qu'on peut prendre avec la ligne du parti, parce qu'on court le risque d'être exclu du groupe de sa formation politique. Les femmes sont donc partagées entre leur volonté de défendre des causes féminines et leurs attaches par rapport au parti. Je dois reconnaître que la discipline de parti peut être une entrave à l'action des femmes au Parlement¹⁹.

Masse critique : Les chiffres ont-ils de l'importance ?

Dès qu'on parle d'augmentation du nombre de femmes au parlement, la question qui vient à l'esprit est : à partir de quel niveau de représentation commencent-elles à compter vraiment ? La thèse de la *masse critique*, communément admise, veut qu'à partir d'un certain niveau de représentation féminine les institutions et l'action publique elle-même commencent à changer. Beaucoup estiment que les préoccupations des femmes, et leur manière de voir, sont d'autant mieux prises en compte que les femmes sont nombreuses au parlement. Ce seuil est généralement fixé à 30 pour cent, puisqu'il figure dans de nombreuses conventions internationales et

régionales dont celles des Nations Unies²⁰. D'aucuns le considèrent comme un objectif intermédiaire, en attendant la pleine parité entre hommes et femmes.

Comme le montre l'étude sur la masse critique ci-après, la présence de femmes au Parlement devrait, à terme, se traduire par une amélioration des règles, de la culture et des usages des institutions. On cite souvent l'exemple des pays scandinaves où la forte proportion de femmes dans les instances dirigeantes a eu un effet certain sur les choix politiques et les priorités budgétaires. Il n'y a qu'à voir le nombre de lois adoptées pour des services subventionnés aux enfants, les congés parentaux, la souplesse des horaires de travail et les droits à la retraite pour les mères au foyer²¹.

La plupart des répondants à l'enquête de l'UIP *Politique* : *Les femmes témoignent* estiment que les femmes sont bien un vecteur du changement en politique mais que cela dépend, avant tout, de leur nombre en tant qu'acteurs politiques au Parlement²². Les répondants pensent, globalement, que si les femmes y étaient plus nombreuses les citoyens y gagneraient dans leur ensemble.

En réponse à la question « que pensez-vous de l'affirmation suivante : plus les femmes sont nombreuses au parlement, plus elles ont d'influence sur les priorités et les choix politiques », un peu plus de la moitié des répondants se sont dits 'tout à fait d'accord' et un tiers 'd'accord'. Rares étaient ceux qui n'étaient pas d'accord, mais les femmes 'tout à fait d'accord' étaient plus nombreuses que les hommes.

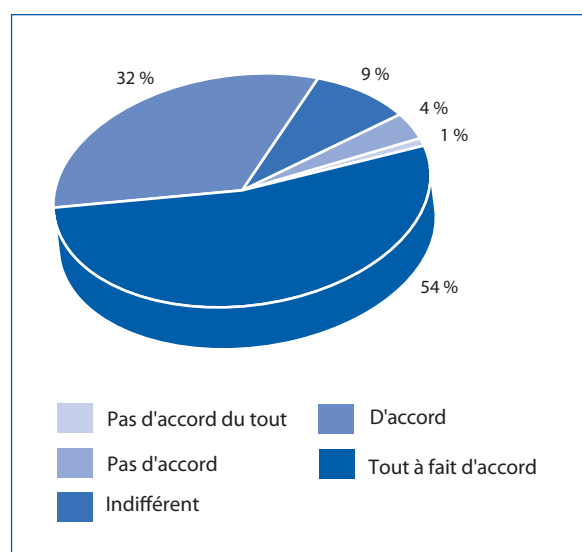


Figure 4.3 : Plus il y a de femmes au Parlement, plus grande est leur influence sur les priorités et les choix politiques

Un parlementaire déclare :

Plus il y a de femmes en politique, mieux c'est [pour l'adoption de lois sur des questions qui affectent les femmes]. Les femmes représentent un tiers des parlementaires et cela a des conséquences très positives sur les débats en Islande et permet d'élargir la discussion à des thèmes tels que la sécurité sociale et l'éducation²³.

Si l'opinion la plus fréquente situe la masse critique à 30 pour cent, une étude fait observer que cette notion désigne peut-être moins un pourcentage fixe que le seuil à partir duquel « les femmes, grâce à leur force numérique, à des conditions politiques propices, à l'accession aux responsabilités et à leur conviction, se sentent capables de poser des questions aux tribunes qui importent »²⁴. L'encadré 4.2, citant des parlementaires, montre que l'augmentation du nombre de femmes a non seulement changé la composition de plus d'un parlement, mais qu'elle favorise aussi un changement de la politique elle-même. Une femme

Encadré 4.2 : Les chiffres ont-ils de l'importance ?

Au Parlement sud-africain le nombre de femmes est tel que, désormais, on ne parle plus d'une situation abstraite mais à partir de faits concrets. Le nombre a son importance et je pense que les femmes confèrent au débat une qualité différente. Au début cela nous semblait inhabituel et nouveau. Maintenant, quand quelqu'un prend la parole à la tribune du parlement, peu importe qu'il soit homme ou femme, jeune ou vieux, noir ou blanc. Ce qui compte que nous, les sud-africains, tous ensemble, avec nos des manières de voir et des histoires différentes, essayions de résoudre nos problèmes nationaux.

Parlementaire, Afrique du Sud

Une chose est sûre. La présence des femmes au Parlement a fortement contribué à ouvrir les débats sur le rôle et la place de la femme dans l'institution parlementaire, et dans la société.

Femme parlementaire, Burkina Faso

La présence de femmes au Parlement est un remarquable vecteur de changement pour le pays, surtout en matière d'égalité entre les sexes et de lutte contre la pauvreté. Le Sénat est la voix du peuple au niveau local. Aussi, plus les femmes accéderont à des postes élevés, plus elles contribueront à résoudre les problèmes des femmes et faciliteront l'accession de leurs semblables aux responsabilités. L'augmentation du nombre de femmes parlementaires sera, en elle-même un succès, le signe que la société – surtout les hommes – reconnaît leurs capacités à développer le pays. D'autres femmes, encouragées par leur exemple et prenant confiance, participeront à toutes les activités politiques, économiques et sociales.

Femme parlementaire, Cambodge

Lors des dernières sessions parlementaires, les préoccupations des femmes étaient reléguées au second plan parce que les femmes parlementaires n'étaient pas nombreuses. Dans la présente législature, leur nombre ayant augmenté de 25 pour cent, elles inscrivent ces questions à l'ordre du jour et soutiennent des lois favorables à l'équité entre les sexes, à l'égalité et à l'accession des femmes aux responsabilités.

Femme parlementaire, Soudan

Depuis quelques années, on remarque un frémissement au Parlement chypriote sur la question de l'égalité entre les sexes. Les élues y sont plus nombreuses et elles n'hésitent pas à s'investir dans le travail parlementaire.

Femme parlementaire, Chypre

Dans le passé, les questions de femmes n'ont pas été traitées à titre prioritaire durant les sessions parlementaires car il y avait peu de femmes parlementaires; le nombre de femmes dans le Parlement soudanais ayant atteint la proportion de 25 pour cent, les femmes parlementaires mettent en relief désormais l'importance des questions féminines et plaident pour des lois en faveur de l'équité, de l'égalité et de l'émancipation pour les femmes.

Femme parlementaire, Soudan

Etude de cas : Les chiffres ont-ils de l'importance ? La théorie de la masse critique révisée

Drude Dahlerup, Professeur de sciences politiques, Université de Stockholm, Suède

On pense généralement qu'il faut une masse critique de femmes en politique pour induire véritablement un changement. C'est, en tout cas, l'argument avancé par les partisans de la parité entre les sexes en politique, autant que par ceux des quotas. La plupart de ces derniers concordent sur un seuil de 30 pour cent, mais pourquoi 30 plutôt que 20 ou 50 pour cent ?

Dans les années 80, l'argument de la masse critique était invoqué essentiellement dans des situations où les femmes n'avaient *pas* encore atteint ce seuil de 30 pour cent dans les parlements et les conseils locaux. On estimait que rien de concret ne se ferait tant que la représentation féminine resterait en deçà d'une masse critique, la présence de quelques unes seulement n'ayant qu'un caractère symbolique.

Aujourd'hui, on sait qu'il est impossible de fixer une proportion magique, qu'elle soit de 20 ou de 30 pour cent. Certes, le nombre de femmes, la proportion qu'elles représentent dans les parlements et les conseils locaux, restent importants pour des raisons de légitimité démocratique et bien d'autres encore, mais il est temps de revisiter cette notion de la masse critique. Une poignée de femmes suffit, parfois, à changer le cours des choses pour peu que les conditions soient réunies.

L'expression "masse critique" vient de la physique nucléaire où elle désigne la quantité nécessaire au déclenchement d'une réaction en chaîne, un *point de non retour*, un basculement dans une situation ou un processus nouveaux. Par analogie, on dit qu'un changement qualitatif aurait lieu dès que les femmes dépassent 20, 30 ou 50 pour cent d'une institution ou assemblée. On a emprunté des arguments importants relatifs au comportement des minorités à la théorie organisationnelle de Rosabeth Moss Kanter (1977) et à l'article fameux de Helen Mayer Hacker (1952) sur le "statut minoritaire" des femmes dans la société. Observant la situation des pays nordiques où les femmes constituaient déjà 30 pour cent des parlements dans les années 80, Drude Dahlerup (1988) conclut que le passage d'une petite à une forte minorité est, certes, important, mais que les *actions critiques* pourraient bien être plus déterminantes qu'une *masse critique*. Mona Lena Krook et Sarah Child (2006), revenant sur cette notion de masse critique, pensent qu'il vaut mieux étudier les "acteurs critiques" et l'action qu'ils mènent pour le changement, seuls ou avec d'autres, hommes ou femmes.

Peut-être la question "les femmes sont-elles un vecteur de changement en politique ?" est-elle mal posée. Pourquoi pas "les hommes changent-ils la politique ?" Peut-être vaut-il mieux demander dans quelles conditions l'augmentation du nombre de femmes en politique change-t-elle, non seulement la chose publique, mais aussi la culture et le climat politiques, l'efficacité des femmes politiques et même notre manière de parler d'elles.

Mais, dira-t-on, même lorsque les femmes sont minoritaires dans les institutions politiques, leur proportion devient déterminante si on considère la *politique comme un lieu de travail*. D'où l'importance de la perspective organisationnelle de Moss Kanter. Cette proportion influe-t-elle sur l'efficacité de leur travail, sur la manière dont elles s'acquittent de leur fonction de responsables politiques ? Leur permet-elle de travailler comme elles le souhaitent individuellement, bien qu'elles soient collectivement minoritaires ? Qu'importe le nombre quand il s'agit de stigmatisation, d'exclusion, de mandat ou quand on a valeur de modèle ? Sans doute, les femmes politiques qui rêvent de changement alors qu'elles doivent se battre pour leurs droits fondamentaux en tant que femmes parlementaires ou conseillères municipales n'ont-elles pas une tâche aisée.

Dans la plupart des pays, on le sait, ce sont des femmes qui posent la question de l'égalité entre les sexes dans le débat politique. Parfois, elles parviennent à changer la mentalité de leurs collègues hommes sur des questions telles que l'enfance, les violences à l'égard des femmes et les droits des femmes en général, réduisant du même coup l'écart entre hommes et femmes dans les partis. Reste que le nombre n'est pas tout. Il doit être relié à d'autres facteurs et son effet, pris isolément, est impossible à déterminer.

Pour plus d'informations voir *Politics & Gender*, vol. 2, no 4 (2006).

Etude de cas : Les femmes parlementaires au Cambodge

Mme Saumura Tioulong, parlementaire cambodgienne depuis 1998, décrit les difficultés dues au petit nombre de femmes au parlement.

Au Cambodge, étant donné que leur nombre aux postes de responsabilité n'a pas atteint un certain niveau, ou seuil, je ne pense pas que les femmes soient en mesure d'avoir un effet sur la société, du point de vue politique en tout cas. Certes, économiquement ou socialement elles ont obtenu des résultats. Elles s'affirment et leur influence, par exemple sur l'économie, ne cesse de grandir depuis 10 ans. Malheureusement sans conséquences sur le domaine politique.

Je pense que les femmes ont des priorités différentes. Parce que nous sommes différentes, nous avons certainement une autre manière de voir et nous imaginons des solutions différentes. Le problème est que les femmes sont si minoritaires au Parlement qu'il leur est difficile d'exprimer une opinion : elles savent qu'elle ne sera pas adoptée, ou mise en œuvre, faute de soutien. Côté législatif, nous avons beaucoup travaillé sur les violences familiales. Il nous a fallu six ou sept ans pour faire adopter un projet de loi en la matière. Ce texte n'a cessé d'être repoussé parce que des hommes pensaient qu'il n'était pas prioritaire. Il y avait toujours quelque chose de plus urgent.

En raison de la discipline de parti, et de la domination des hommes sur les instances des partis, les femmes, déjà si seules, ont bien du mal à mobiliser des soutiens dans leur formation politique ou parmi ses dirigeants. La plupart du temps, elles n'en obtiennent aucun. Il ne nous reste plus, alors, qu'à frapper à d'autres portes, moins institutionnelles et moins formelles. C'est ainsi que collaborons avec des organisations internationales.

(Extraits d'une interview, Genève, octobre 2007)

parlementaire trouve que le renforcement de la présence féminine est souhaitable ne serait-ce qu'en raison du fait, désormais admis, que toutes les femmes ne représentent pas (ou ne souhaitent pas représenter) les préoccupations féminines. En conséquence, plus leur nombre est important, plus on trouvera parmi elles de personnes désireuses d'agir au nom des femmes²⁵. Les femmes n'étant pas un groupe homogène, plus elles seront nombreuses au parlement, plus la diversité de leurs points de vue sera représentative des préoccupations féminines, mais aussi de toutes les questions politiques.

Quand elles ne sont que quelques unes

Plus les femmes sont nombreuses au Parlement, plus leurs chances sont grandes de faire entendre les préoccupations des femmes et leur opinion dans les débats, le travail des commissions et les groupes interpartis. Peu nombreuses, elles n'ont que rarement l'occasion d'intervenir dans ce sens. Dans ce cas, elles peuvent se sentir investies d'une mission d'autant plus lourde. Une situation particulièrement difficile dans les pays où le nombre de femmes parlementaires est infime. Pourtant, en nouant des alliances à l'intérieur et à l'extérieur du

parlement, elles peuvent encore obtenir des résultats, comme le dit la seule femme du Parlement de Sao Tomé :

Je sens que je porte la cause des femmes sur mes épaules et que j'ai une grande responsabilité comme seule femme au Parlement. Je représente la moitié de la société de Sao Tome. J'ai une immense responsabilité, mais je suis convaincue que les femmes, à l'extérieur, me soutiennent et m'aident. Je suis également Présidente de la Commission des droits de l'homme de Sao Tome, ce qui me donne une autre tribune pour évoquer les préoccupations et les aspirations des femmes et me permet de parler en leur nom au parlement. Ainsi, je serais très heureuse si le projet de loi sur les violences familiales à l'égard des femmes était adopté. Ce serait un pas décisif vers l'élimination de toutes les formes de violence envers les femmes²⁶.

Quand les femmes ne sont qu'une faible minorité dans un parlement, la mobilisation d'un minimum de soutien pour leurs causes peut tenir de la mission

Encadré 4.3 : La représentation des femmes dans les commissions parlementaires

Les femmes sont très peu représentées dans les instances à tous les niveaux y compris dans les deux Chambres du Parlement. Par conséquent, elles sont très peu représentées dans les commissions.

Femme parlementaire, Maroc

Il n'y a que quatre femmes au Parlement dont trois au Cabinet du Président. Une seule est membre d'une commission, sachant qu'il y a trois commissions. C'est insuffisant.

Parlementaire, Samoa

La représentation des femmes au Parlement est loin d'être suffisante. Le déséquilibre est flagrant. Elles sont toujours en nombre insuffisant dans les commissions. Pour remédier à cette situation, toutes siègent dans plus d'une commission.

Parlementaire, Zambie

Le nombre de femmes élues et nommées fluctue, mais sans jamais dépasser 30 pour cent. Il n'y a jamais assez de femmes pour siéger dans toutes les commissions, même si elles sont membres de plusieurs commissions à la fois et doivent, de ce fait, travailler plus que leurs collègues de l'autre sexe.

Femme parlementaire, Jamaïque

Le nombre de femmes dans les commissions parlementaires est insuffisant : en fait, il n'y en a aucune.

Parlementaire, Îles Salomon

Le nombre de femmes dans les deux chambres, le Sénat et la chambre basse, est encore limité. Il n'y en pas assez pour siéger dans toutes les commissions, ni même la plupart des commissions.

Femme parlementaire, Jordanie

Le nombre de femmes est insuffisant. Elles ne représentent que 18 pour cent environ de l'ensemble des parlementaires et ne peuvent donc pas être présentes dans toutes les commissions. La règle est qu'un parlementaire ne siège que dans une commission.

Parlementaire, Ukraine

Nous devons avoir plus de femmes au Parlement pour mettre en œuvre et, aussi, adopter des lois favorables à l'égalité entre les sexes.

Femme parlementaire, Libéria

impossible. De plus, comme nous le verrons dans le chapitre 5, l'essentiel du travail qui compte est fait en commission. Dans les pays où la représentation féminine est faible, les répondants font remarquer que les femmes ne sont pas assez nombreuses pour participer efficacement au travail des commissions. Elles sont soit exclues du fait qu'elles sont absentes, soit surchargées de travail en commission au point de ne pouvoir consacrer suffisamment de temps à ces tâches et aux enquêtes. La solution, comme il ressort de l'encadré 4.3, consisterait à augmenter leur nombre dans les commissions afin que l'égalité entre les sexes soit prise en compte à tous les niveaux.

Résumé

L'association des femmes au choix des priorités est le chemin vers une démocratie plus forte et représentative, pour le plus grand bien des citoyens. Les femmes parlementaires contribuent désormais à façonner le travail législatif dans leur pays. Certes, leur nombre varie d'un pays à l'autre, mais qui peut nier que leurs efforts favorisent les lois et actions propices à l'ensemble de leur collectivité ? Elles rappellent leurs préoccupations dans les débats des chambres, proposent et soutiennent des projets de loi, forcent le législateur à tenir compte de leurs aspirations. Les

femmes parlementaires, champions ardents des causes des femmes, redéfinissent les priorités politiques des partis de sorte qu'ils prennent en compte les préoccupations féminines.

Déjà, la lutte contre les violences à l'égard des femmes porte ses fruits sur le front législatif dans le monde entier. Les femmes parlementaires, où qu'elles se trouvent, sont en première ligne contre ce fléau endémique dans beaucoup de sociétés. Voici que le législateur se préoccupe de congés parentaux, de l'enfance, des retraites, d'égalité entre les sexes et de réforme électorale pour que les femmes accèdent au parlement. Qui, mieux que les femmes, a rappelé ces priorités en matière législative ? Mais ce combat n'est pas leur apanage; des hommes se rallient à leur cause. On a vu souvent des femmes parlementaires conjuguer leurs efforts avec leurs collègues de l'autre sexe et obtenir de magnifiques résultats. Il faudra encore plus de mobilisation, de sensibilisation et d'action pour que les hommes soutiennent de tout leur poids l'égalité entre les sexes.

Il arrive aussi que les femmes qui veulent agir au nom des femmes se heurtent à des obstacles; que le soutien de leurs pairs leur fasse défaut ou que les mesures en faveur de l'égalité qu'elles défendent aillent à l'encontre de la ligne de leur parti. On ne peut dégager de lien entre le nombre d'élues et la

représentation réelle des femmes, ni de seuil au-delà duquel leur action « au nom des femmes » porte ses fruits. Reste que les chiffres ont leur importance : au minimum, lorsque les femmes sont en nombre au Parlement elles arrivent à faire entendre leurs préoccupations et les relations entre les sexes s'en trouvent modifiées. Au mieux, quand elles sont nombreuses, elles prennent l'initiative de projets de loi, du travail en commission, de l'amendement des lois au service et pour le plus grand bien de la société, dans son ensemble. Plus les femmes sont présentes, plus les partenariats avec les hommes fleurissent et plus les responsabilités sont partagées. Si des femmes parlementaires luttent pour inscrire les aspirations féminines au nombre des priorités législatives, toutes n'ont pas pris cette cause pour cheval de bataille. Il en est aussi qui regardent au-delà, vers des domaines traditionnellement dévolus aux hommes, comme la politique budgétaire et les affaires étrangères. La présente étude montre que les partis sont le lieu premier où se dessinent les contours des priorités et de l'action publique. Là doit porter l'effort pour faire avancer la cause des femmes et l'égalité entre les sexes dans des instances largement dominées par les hommes. Plus les projets de loi seront adoptés et les textes amendés, plus il faudra veiller à leur bonne application. L'enjeu pour les femmes parlementaires sera, alors, d'affermir cette fonction de contrôle et de demander des comptes aux gouvernements. ■

Notes

1. Voir, entre autres, United Nations Research Institute for Social Development, 2005. *Gender Equality: Striving for Justice in an Unequal World*, UNRISD, Genève. p. 163; Childs, Sarah, Joni Lovenduski and Rosie Campbell, 2005. *Women at the Top 2005: Changing Numbers, Changing Politics?* Hansard Society, London; Skjeie, Hege, 1998. "Credo on Difference—Women in Parliament in Norway" in Azza Karam (ed.), *Women in Parliament: Beyond Numbers*, International IDEA, Stockholm; Swers, Michele. L., 2002. *The Difference Women Make: The Policy Impact of Women in Congress*, University of Chicago Press, Chicago. D'autres exemples figurent dans la bibliographie.
2. Voir, entre autres, Gretchen Bauer and Hannah Britton (resp. publ.) 2006. *Women in African Parliaments*, Lynne Rienner Publishers; Colleen Lowe Morna (resp. publ.), 2004. *Ringling Up the Changes: Gender in Southern African Politics*, Gender Links, Johannesburg.
3. Joni Lovenduski et Azza Karam, "Women in Parliament: Making a Difference," in Julie Ballington and Azza Karam (resp. publ.), 2005. *Women in Parliament: Beyond Numbers*, International IDEA, Stockholm, p. 201.
4. Voir, entre autres, Colleen Lowe Morna (resp. publ.), 2004. *Ringling Up the Changes: Gender in Southern African Politics*, Gender Links, Johannesburg.
5. Interview personnelle de Mme Nora Schimming-Chase (parlementaire, Namibie), Genève, octobre 2007.
6. UIP (Marilyn Waring, Gaye Greenwood and Christine Pintat), 2000. *Politique : Les femmes témoignent*, UIP, Genève, pp. 38-39.

7. Colleen Lowe Morna (resp. publ.), 2004. *Ringling Up the Changes: Gender in Southern African Politics*, Gender Links, Johannesburg, p.189.
8. Interview personnelle de Mme Doris Stump (parlementaire, Suisse), Genève, octobre 2007.
9. Interview personnelle de Mme Maria das Neves Sousa (parlementaire, Sao Tomé), Genève, octobre 2007.
10. Interview personnelle de M. Agust Agustsson (parlementaire, Islande), Genève, octobre 2007.
11. Interview personnelle de Mme. Victoire Ndikumana, (parlementaire, Burundi), Genève, décembre 2007.
12. Sarah Childs, Josie Lovenduski et Rosie Campbell, 2005. *Women at the Top 2005: Changing Numbers, Changing Politics?* Hansard Society, Londres, p. 56.
13. *Ibid.*, p. 61.
14. Interview personnelle de Mme Saumura Tioulong, (parlementaire, Cambodge), Genève, octobre 2007.
15. Childs et al, p. 154.
16. UNRISD, 2005. p.158.
17. Interview personnelle de Mme Maria das Neves Sousa (parlementaire, Sao Tomé), Genève, octobre 2007.
18. Interview de Mme Beth Mugo, (parlementaire, Kenya), Genève, octobre 2007.
19. *Idem.*
20. D'après John Mathiason, ce pourcentage de 30 pour cent a été retenu dans les "Agreed Conclusions" adoptées lors de la session de 1990 de la Commission sur le statut de femme. Il a, de nouveau, été cité dans la Conférence de Beijing, en 1995. Pour plus d'informations, voir John Mathiason, 2001. *The Long March to Beijing: the United Nations and the Women's Revolution*, vol. 1, the Vienna Years, Mt. Tremper, NY: AIMS, Inc.
21. UNRISD, 2005. p.149
22. IPU, *Politique: Les femmes témoignent*, p. 30.
23. Interview personnelle de M. Agust Agustsson (parlementaire, Islande), Genève, octobre 2007.
24. Colleen Lowe Morna (dir. publ.), 2004. *Ringling Up the Changes*, p. 33.
25. Interview personnelle de Mme Minodora Cliveti (parlementaire, Roumanie), Riga, décembre 2007.
26. Interview personnelle de Mme Maria das Neves Sousa. op. cit.

Chapitre 5

Changement institutionnel : intégration de la dimension de genre dans les parlements

“

Les institutions sont un microcosme de notre société. La transformation des institutions est tout à la fois une épreuve de vérité et une condition sine qua non de la transformation sociétale¹.

”

Nous avons vu, au chapitre 4, comment les femmes se sont affirmées dans les parlements et dans quels domaines politiques elles se montrent particulièrement actives. Même si leur nombre est très variable selon les pays, il est clair que l'augmentation progressive de la présence des femmes dans les parlements a imposé de nouvelles priorités. Les femmes parlementaires sont au premier rang des actions de promotion et de défense des femmes; elles ont redéfini les priorités politiques en fonction des préoccupations et perspectives des femmes. Les efforts de lutte contre la violence sexiste commencent, en particulier, à donner des résultats; des efforts législatifs sont faits en matière de congé parental, de garde des enfants, de retraites, d'égalité des sexes; de même, le droit électoral évolue afin de faciliter l'entrée des femmes dans les parlements. Toutefois, notre enquête montre aussi que les femmes rencontrent des obstacles dans la mise en œuvre du changement : elles sont notamment peu nombreuses à accéder à des positions de pouvoir et se heurtent aux idéologies et politiques de partis.

Le présent chapitre traite de l'institution parlementaire : l'organisation, les règles, les procédures et structures dans le cadre desquelles se fait la politique. En arrivant au parlement, les femmes pénètrent généralement dans un domaine masculin qui fonctionne majoritairement selon des règles établies par des hommes. Cet état de fait est la source de toute une série de problèmes potentiels pour les femmes -

problèmes auxquels elles se sont déjà attaquées. Ce chapitre présente des initiatives et des changements qui ont été introduits pour améliorer la prise en compte des besoins des deux sexes dans les parlements. Dans une première partie, nous examinerons les structures institutionnelles mises en place pour faciliter l'intégration de la dimension de genre, notamment par le biais des commissions. La seconde partie est consacrée aux changements introduits dans certains parlements pour tenir compte des différences entre les sexes et de la vie de famille.

Quelques questions clés :

- Les règles et pratiques traditionnelles du Parlement ont-elles une influence sur la participation des femmes ?
- Quelles sont les structures institutionnelles qui ont été mises en place pour faciliter le travail des femmes ? Quels effets les organes parlementaires, de type commissions et groupes de femmes, ont-ils eu sur l'intégration de la dimension de genre au Parlement ?
- La présence des femmes au Parlement a-t-elle entraîné des règles et pratiques prenant en compte les besoins des deux sexes ?

Structures parlementaires

Comme l'ont montré les chapitres précédents, l'augmentation du nombre des femmes au Parlement permet de dégager de nouvelles priorités, de mettre en lumière de nouveaux problèmes et de les traiter. L'intégration des questions d'égalité des sexes dans le travail du Parlement devrait contribuer à la mise en place de politiques s'intéressant aux besoins et intérêts des deux composantes de la population.

Il n'existe cependant pas de stratégie systématique d'intégration de la dimension de genre et l'on observe, de ce fait, des approches disparates dans les différentes assemblées².

L'enquête comprenait une question sur l'influence relative de différents facteurs sur la propension du Parlement à mieux tenir compte des différences entre les sexes. Les facteurs considérés comme les plus efficaces sont les suivants :

- appui du parti au pouvoir
- travail des commissions parlementaires, notamment des commissions spécialement chargées de l'égalité des sexes et de la condition de la femme
- travail effectué au sein des groupes de femmes, qui constituent des réseaux interpartis
- établissement de nouvelles règles de fonctionnement du parlement.

Commissions parlementaires

La majeure partie du travail des parlements s'accomplit au sein des commissions parlementaires. Les commissions législatives servent de cadre à l'examen détaillé des projets de lois soumis au Parlement tandis que les commissions de contrôle ou d'examen étudient l'administration du gouvernement et sont aussi habilitées à proposer des politiques ou lois nouvelles. Des commissions ad hoc ou commissions spéciales peuvent également être mises en place dans un but particulier³. En règle générale, les commissions rendent des comptes au Parlement et formulent des recommandations d'action gouvernementale en rapport avec les questions étudiées. Les méthodes de nomination varient selon les parlements : les membres des commissions sont nommés par les partis politiques ou les groupes parlementaires (en fonction de leur représentation à la Chambre) ou élus par l'ensemble des députés.

Intégration de la dimension de genre

L'intégration de la dimension de genre est une stratégie qui consiste à faire des questions d'égalité entre les sexes un élément central des décisions de politique générale, des structures institutionnelles et de l'allocation des ressources. Cette stratégie intègre également les vues et priorités des femmes dans les structures de prise de décision⁴. Il n'existe pas de modèle unique pour réaliser cette intégration mais les mécanismes institutionnels sont essentiels en la matière. Les travaux en commission fournissent une excellente occasion d'intégration des questions d'égalité des sexes dans le travail parlementaire, non seulement dans l'élaboration de la législation mais aussi dans le cadre du contrôle de l'action gouvernementale. De nombreuses femmes parlementaires tirent parti de leur travail en commission pour exprimer leurs préoccupations et intérêts et mettre en avant les questions d'égalité des sexes.

Quoi qu'il en soit, le faible niveau de représentation des femmes dans les parlements du monde continue à entraver les efforts d'intégration de la dimension de genre. Les études effectuées par l'UIP en 1988 et 1991 ont montré qu'en raison de leur petit nombre, les femmes parlementaires ont du mal à participer aux commissions parlementaires et sont souvent cantonnées dans les commissions portant sur les questions sociales, la santé, la famille et l'éducation⁵. En outre, cela limite, par rapport aux hommes, le nombre et la gamme des commissions où elles peuvent siéger. L'étude menée en 2000, *Politique : Les femmes témoignent*, a révélé que plus des deux tiers des sondés pensaient que l'absence des femmes dans les commissions avaient des répercussions sur l'élaboration de la législation et qu'il faudrait davantage de femmes au Parlement pour obtenir un processus satisfaisant d'élaboration des politiques⁶. Une bonne partie du travail parlementaire étant réalisé au sein des commissions, il est important que les femmes y soient présentes et actives et que leurs vues et leurs préoccupations soient représentées et prises en considération.

Il semble cependant que peu de progrès aient été faits pour le moment. Dans le cadre de l'enquête il a été demandé aux parlementaires s'ils estimaient que les femmes étaient suffisamment représentées dans les commissions parlementaires. Deux tiers ont répondu que non et moins d'un tiers que oui.

Etude de cas : Intégration de la dimension de genre au Parlement autrichien

Mme Maria Rauch-Kallat, membre du Parlement autrichien et ancienne ministre de la santé et des femmes, expose les différentes stratégies d'intégration de la dimension de genre et de travail en partenariat avec les hommes.

En politique, différents facteurs ont de l'importance pour la promotion de l'égalité des sexes. Premièrement, il est primordial de travailler à sensibiliser les hommes comme les femmes. Il arrive très souvent que les femmes ne se rendent pas compte de ce qui constitue une discrimination et il leur faut un certain temps pour en prendre conscience. C'est particulièrement vrai de la discrimination larvée qui n'est pas perçue - enfin, pas immédiatement. Deuxièmement, la législation et les mesures juridiques sont des auxiliaires de promotion des femmes et de suppression ou de punition de la discrimination. Troisièmement, il est nécessaire d'avoir l'appui d'organisations qui œuvrent en faveur des femmes, telles que les ONG et organisations de partis.

L'un des facteurs les plus importants est d'obtenir une répartition équitable des travaux domestiques car tant que les mères assurent 80 pour cent des travaux domestiques, de l'éducation des enfants, de la gestion du ménage, etc., elles n'auront jamais assez de temps pour faire de la politique. Par répartition équitable il faut donc comprendre non seulement une répartition équitable en politique mais aussi une prise en charge par les pères d'une part équitable des travaux domestiques.

La meilleure façon de travailler à l'égalité dans les parlements est d'assurer une intégration de la dimension de genre dans toutes les structures, dans les commissions par exemple au sein desquelles il faudrait que soient discutés les effets de chaque loi sur les hommes et sur les femmes. Naturellement, les commissions d'égalité des sexes ont un rôle de sensibilisation et prennent des initiatives pour améliorer la situation des femmes.

Il est également important d'obtenir l'appui de son parti politique, surtout si c'est le parti au pouvoir et il est aussi nécessaire que le groupe parlementaire fasse respecter le droit. Un bon processus de sensibilisation de l'opinion est nécessaire avec l'appui des groupes parlementaires. Les chefs de parti ont également une responsabilité dans la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, notamment en ce qui concerne la constitution des groupes parlementaires.

Au Parlement autrichien, il y a beaucoup d'hommes qui sont de véritables partenaires et nous n'avons donc pas à travailler contre les hommes. Nous avons besoin de l'appui des hommes pour améliorer la situation. Les hommes sont parfois des mentors; de ce fait, en Autriche, nous avons mis sur pied un programme de mentoring. Quand j'étais Ministre des femmes, nous avons mis sur pied un grand programme de mentoring. Cette mesure a été très utile et si en principe on demande aux femmes d'accompagner d'autres femmes, nous avons aussi demandé à des hommes de jouer le rôle de mentor auprès de femmes. Il est très important d'avoir une stratégie de constitution de réseaux; nous avons donc élaboré divers réseaux à l'intention des femmes ainsi que des réseaux mixtes pour les hommes et les femmes. Il est important que les femmes prennent le temps de construire des réseaux parce que c'est quelque chose que les hommes font très bien. Souvent, les femmes ne prennent pas le temps de le faire, mais cela s'améliore.

(D'après une interview, Genève, décembre 2007)

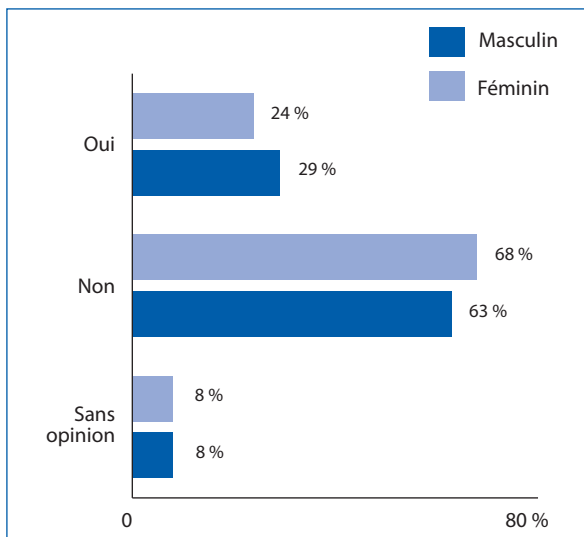


Figure 5.1 : Y a-t-il suffisamment de femmes dans vos commissions parlementaires ?

Le chapitre 4 a mis en lumière certains des problèmes rencontrés par les femmes parlementaires lorsqu'elles cherchent à défendre leurs priorités politiques. L'un de ces problèmes est lié à la faiblesse de leur représentation au Parlement : souvent il n'y a tout simplement pas assez de femmes pour participer à toutes les commissions ou encore il faut qu'elles assument un travail supplémentaire et s'éparpillent en participant à diverses commissions. Les femmes se retrouvent ainsi avec une charge de travail bien supérieure à celle des hommes. Le fait qu'elles soient peu nombreuses dans les parlements a également des conséquences sur l'efficacité de leur travail dans les commissions, comme le remarque une parlementaire soudanaise :

Le pourcentage de femmes au Parlement est inférieur à 25 pour cent et de ce fait les commissions ne comptent qu'un petit nombre de femmes, insuffisant pour leur permettre d'influer sur les décisions politiques.

Concentration des femmes dans les commissions « mineures »

Les femmes ont tendance à être cantonnées dans les commissions traitant des questions sociales, de l'éducation, de la santé et des affaires familiales. L'étude *Politique : Les femmes témoignent* de 2000 a confirmé ce déséquilibre dans la participation aux commissions, révélant que les femmes se concentrent dans certaines commissions, notamment celles portant sur la santé et l'éducation. Ces questions sont certes importantes et déterminent souvent une large part de la dépense publique mais de ce fait les femmes

sont absentes d'autres commissions comme celles des finances et des affaires étrangères ou ont du mal à y être représentées⁷. La présente enquête confirme cette tendance. La concentration des femmes dans certains secteurs transparait dans les propos de parlementaires présentés dans l'encadré 5.1. Une parlementaire du Burkina Faso le souligne également :

La plupart des femmes sont concentrées dans les commissions traitant des affaires sociales et culturelles. Pendant longtemps il n'y a eu qu'une femme à la commission des finances et du budget, alors que c'est cette commission qui alloue et répartit les ressources de la politique gouvernementale. Les femmes sont également peu représentées dans la commission juridique.

Cette tendance n'apparaît pas uniquement dans les pays comptant peu de femmes députées. Comme le remarque un parlementaire, c'est aussi le cas en Suède, pays qui est souvent considéré comme un exemple en matière d'égalité des sexes et qui a presque atteint la parité entre hommes et femmes au Parlement :

Nous avons 48 pour cent de femmes au Parlement mais certaines commissions ne sont pas équilibrées. Ce déséquilibre est traditionnel : les hommes à la défense et les femmes aux affaires sociales.

La tendance à cantonner les femmes dans certains secteurs n'est pas réservée au niveau parlementaire. Au niveau exécutif, la plupart des femmes ministres détiennent un portefeuille « mineur » en relation avec les affaires sociales, la famille, les enfants, la jeunesse et les femmes. En 2008, sur les 1 022 portefeuilles ministériels détenus par des femmes dans le monde, six seulement étaient des portefeuilles de la défense⁸. Certains contestent l'appellation de portefeuille « mineur », l'éducation et les affaires sociales étant souvent liés aux plus gros budgets et pouvant avoir des conséquences « majeures » pour les nations. Cependant, l'absence de femmes dans les commissions qui traitent de l'économie, des finances et du budget impliquent que les femmes n'ont pas la possibilité de faire entendre leur voix et de faire valoir leurs vues dans la détermination des priorités financières et dans l'établissement de l'ordre du jour de la nation. Comme une large part du travail parlementaire se fait dans les commissions, il faut que les femmes y soient représentées et insistent pour faire valoir leur vues dans toutes les affaires politiques.

Encadré 5.1 : Concentration des femmes dans les commissions « mineures »

Dans certaines commissions il y a très peu de femmes et dans d'autres il y en a trop, selon le sujet - la santé et l'éducation sont des secteurs féminins et l'économie et la finance des secteurs masculins.

Femme parlementaire, Suisse

Certaines commissions ne comptent pas une seule femme, comme par exemple celles des routes et transports, des sports, et des finances.

Homme parlementaire, Ghana

Il y a 15 pour cent de femmes au parlement, 29 sur 200 députés. Elles ne sont pas représentées dans toutes les commissions parlementaires, il n'y en a pas dans la commission économique, par exemple. Les femmes sont davantage représentées dans les commissions qui traitent de l'éducation, de la santé et des affaires européennes.

Femme parlementaire, République tchèque

Les femmes ne sont que quarante sur les cinq cents députés que compte l'Assemblée nationale. Deux sont membres du bureau de la commission sociale et culturelle. Leur nombre ne permet pas de couvrir à suffisance les différentes commissions.

Femme parlementaire, République démocratique du Congo

Dans les commissions suivantes, les femmes sont insuffisamment représentées : défense et sécurité, agriculture et environnement, économie et plan, institutionnelle et générale, finance.

Femme parlementaire, Niger

Il devrait y avoir plus de femmes dans les commissions des affaires économiques, des finances et du commerce, et plus d'hommes dans les commissions sur l'égalité des chances et la santé.

Femme parlementaire, Autriche

Nous sommes trop peu par rapport au nombre des commissions parlementaires, nous nous concentrons dans celles où il y a le plus de problèmes (famille, éducation, santé).

Femme parlementaire, Chili

L'intégration de quelques femmes dans le processus d'établissement des politiques - en particulier il y en a un certain nombre qui président des commissions importantes - a entraîné un sérieux changement et donné aux femmes beaucoup de prestige.

Femme parlementaire, Pakistan

Commissions parlementaires sur l'égalité des sexes et la condition de la femme

Au cours des vingt dernières années on a assisté à une prolifération des commissions traitant exclusivement des questions d'égalité des sexes ou incluant l'égalité des sexes dans leur domaine de compétence :

- En 1991, il existait des commissions traitant des questions féminines dans 21 des 96 parlements pour lesquels les informations étaient disponibles.
- En 2008, 93 commissions parlementaires ayant des compétences en matière d'égalité des sexes ont été recensées dans 80 pays⁹. Seulement 35 pays ont déclaré ne pas avoir de commission de ce type.
- Géographiquement, c'est l'Europe qui présente la plus forte concentration de commissions portant sur les questions d'égalité des sexes (35), suivie par l'Afrique (18) et les Amériques (12). On trouve aussi quelques commissions en Asie, dans les Etats arabes et dans la région Pacifique¹⁰.

On peut considérer que la création de ces commissions est significative d'un point de vue politique et illustre l'importance accordée par les parlements aux efforts d'instauration de l'égalité des sexes dans leur travail. De plus, ces commissions sont également importantes parce qu'elles « font entrer la question de l'égalité des sexes dans le bâtiment principal plutôt que de la reléguer dans les annexes »¹¹.

Sur les commissions existantes, 38 sont permanentes et spécialisées dans les questions d'égalité des sexes tandis que 55 sont polyvalentes et traitent à la fois des questions d'égalité des sexes et d'autres questions comme celles des droits de l'homme, de l'égalité des chances, des affaires sociales, de la jeunesse et de l'enfance. Les pouvoirs de ces commissions englobent aussi bien la proposition de textes législatifs que des fonctions de contrôle et de supervision. Elles disposent de différents outils et sont notamment habilitées à poser des questions orales et écrites, à convoquer des ministres et des fonctionnaires du gouvernement et à organiser des auditions publiques¹².

Etude de cas : Intégration de la dimension de genre dans les commissions chypriotes

Mme Sotiroula Charalambous est membre de la Chambre des Députés du Parlement de Chypre, présidente de la Commission sur l'égalité entre les femmes et les hommes, vice-présidente de la Commission sur le travail et les affaires sociales et membre de la Commission des affaires économiques et budgétaires. Mme Charalambous souligne l'importance du travail des commissions pour une approche intégrée de l'égalité des sexes au parlement.

En tant que parlementaires, notre fonction principale est la fonction législative qui, bien sûr, est très importante; il faut cependant prendre en considération le fait qu'à Chypre il existe une restriction constitutionnelle en vertu de laquelle il n'est pas possible de présenter devant le Parlement un projet de loi qui affecte le budget. Il s'agit d'un aspect très particulier de notre parlement. Lorsqu'un projet de loi arrive devant le parlement, par exemple, nous ne pouvons le modifier que si le gouvernement est d'accord. C'est la plus grande restriction imposée au parlement.

La plupart des textes de lois sont soumis par le gouvernement mais nous avons recours à un autre outil qui est à notre disposition : nous soulevons des questions qui sont débattues dans les commissions parlementaires et exerçons par ce biais une pression sur le gouvernement pour qu'il traite certains sujets. Si, par exemple, nous souhaitons avoir un congé parental rémunéré, nous mettons cette question à l'ordre du jour de la commission parlementaire pour qu'elle soit discutée. De cette façon nous exerçons une pression et nous nous efforçons d'inclure les organisations non gouvernementales concernées par les questions traitées dans les commissions parlementaires pour qu'elles puissent s'exprimer et nous soutenir dans notre travail. Nous devenons donc un groupe de pression sur le gouvernement.

La voie principale d'intégration des questions d'égalité des sexes est la commission spécialisée mais nous essayons aussi de soulever les questions d'égalité des sexes dans toutes les commissions. Je pense que cet aspect est très utile : par exemple c'est une femme qui assure la présidence de la commission budgétaire, ce qui est utile puisque la commission budgétaire a la charge d'examiner la totalité du budget. Cependant, pour y arriver, il faut déjà qu'il y ait des femmes dans les commissions. Ces dernières années, ce qui a été très positif c'est que les questions de genre ont été soulevées non seulement par des parlementaires femmes mais aussi par des parlementaires hommes - pour moi, c'est une évolution très positive.

Ce qui est positif et qui va permettre de progresser dans notre parlement, c'est que nous avons des femmes à la présidence de commissions. Avant d'être présidente de la commission spécialisée, j'ai occupé la présidence de la commission du travail et de l'assurance sociale. Cela fait avancer les choses parce que c'est un moyen de montrer très pratiquement que les femmes peuvent faire la même chose que les hommes, ou peuvent même faire mieux.

(D'après une interview, Genève, décembre 2007)

“ C'est cela l'intégration de la perspective du genre dans le travail : une commission chargée de la 'condition de la femme' ne suffit pas, il faut que toutes les commissions participent et que tout le monde réfléchisse à l'impact d'un projet de loi sur les femmes et se pose la question de savoir s'il contribue ou non à améliorer la situation des femmes.¹⁵ ”

Ces commissions sont très utiles car elles fournissent aux parlementaires le moyen de passer tous les projets de loi au crible de l'égalité des sexes. Elles servent également à souligner les enjeux de genre dans de nombreuses questions politiques et dans l'action législative et à susciter une discussion publique¹³. Interrogés sur le fonctionnement de ces commissions spécialisées sur l'égalité des sexes dans les pays où elles existent, 56 pour cent des parlementaires se sont déclarés tout à fait d'accord ou d'accord pour dire qu'elles fournissent un travail efficace, 31 pour cent ne se sont pas prononcés et 13 pour cent ont indiqué leur désaccord ou leur désaccord complet. Au total, la majorité des personnes ayant répondu à l'enquête sont d'avis que les commissions sur le genre contribuent utilement au travail du parlement. Il est intéressant de noter que 50 pour cent des commissions sur l'égalité des sexes et la condition de la femme sont composées pour moitié ou pour plus de la moitié par des hommes. Une seule commission est entièrement composée de femmes¹⁴.

Une approche duelle

Il n'existe pas d'approche unique de l'intégration de la dimension de genre au parlement. Outre le recours à des commissions spécialisées ou polyvalentes, certains parlements cherchent à intégrer l'égalité des sexes par le biais des commissions existantes. Certains parlements utilisent une combinaison de ces deux approches, travaillant à la fois par le biais de commissions spécialisées et des commissions traditionnelles. L'égalité des sexes étant une question transversale, il est important qu'elle soit prise en compte dans toutes les commissions parlementaires, quelle qu'en soit la mission.

Un rapport de l'UIP portant sur le rôle des commissions parlementaires dans l'intégration de la dimension de genre constate que dans les parlements le succès de cette intégration dépend aussi de la coordination entre les commissions; il est, par exemple, important de convoquer des séances communes pour débattre du contenu de certains projets de loi et s'assurer qu'ils tiennent compte de la dimension de genre. Cette coordination est particulièrement cruciale dans le cas des commissions du budget et des finances afin que les budgets tiennent compte des besoins des deux sexes. Dans ce cadre, il faudrait que les hommes jouent un rôle plus important pour garantir que l'intégration de la dimension de genre est bien le résultat de la prise en compte des perspectives des deux sexes.

Les commissions sur l'égalité des sexes peuvent certes avoir un rôle positif et permettre l'expression des préoccupations des femmes mais il est important que ces préoccupations ne soient pas reléguées et marginalisées dans ce type de commissions. C'est la raison pour laquelle certains parlements ont opté pour une intégration des questions d'égalité des sexes dans toutes les commissions parlementaires plutôt que de créer des organes spéciaux (voir à ce propos l'étude de cas consacré à la Suède).

Etablissement des budgets dans une optique d'équité entre les sexes

Cette approche vise à développer des politiques intégrant la dimension d'égalité des sexes. L'objectif est « d'intégrer le genre dans la procédure budgétaire et la perspective du genre dans l'élaboration de la politique économique (...) mais, plus important encore, elle a pour but d'infléchir les politiques et de transformer les procédés »¹⁶. L'intégration de la dimension de genre dans l'établissement des budgets ne se réfère donc pas uniquement à des dépenses consacrées aux femmes; il s'agit d'analyser la totalité du budget en tenant compte des différences entre les sexes, en matière de sécurité, de santé, d'éducation, de travaux publics, etc. afin de s'assurer que les sommes allouées sont consacrées à la satisfaction des besoins des deux sexes.

Les parlementaires et les membres des commissions ont un rôle à jouer dans ce processus. Les commissions sur le genre ont pour objet de soulever les questions d'égalité des sexes au moment de la discussion du budget, de développer les partenariats avec les commissions du budget et de servir de passerelles entre les organisations de femmes et le parlement. Les parlementaires peuvent ainsi s'assurer que les bonnes questions sont posées et que les gouvernements rendent des comptes. De plus, par le biais des commissions parlementaires il est possible de transformer ce qui au départ était surtout un débat politique en un débat public en y intégrant des groupes d'intérêts et des représentants de la société civile. Par ailleurs, l'examen du budget de fonctionnement du Parlement et l'analyse des priorités et des imputations des dépenses en termes d'égalité des sexes sont des outils qui peuvent servir à identifier les domaines nécessitant un financement supplémentaire.

Différents parlementaires ont participé à des formations spécialisées et à des sessions d'information sur les mécanismes d'établissement des budgets dans une optique d'équité entre les sexes. Ce type de ren-

Etude de cas : Des budgets attentifs aux questions de genre

On part souvent du principe qu'un budget national est sexuellement neutre et qu'il doit profiter également aux femmes et aux hommes, aux filles et aux garçons. En réalité, en ne tenant aucun compte des rôles, capacités et besoins différents des femmes et des hommes, les budgets renforcent parfois les inégalités existantes. La prise en compte du genre a pour but de veiller à ce que les budgets et les politiques économiques répondent équitablement aux besoins des femmes et des hommes, filles et garçons de tous les milieux, et de combler d'éventuels fossés sociaux et économiques entre les uns et les autres.

Dans un souci d'efficacité économique, les budgets et les politiques qu'ils financent doivent reconnaître que l'économie payée dépend du secteur non payé des tâches domestiques, et définir des plans en conséquence. Mais l'efficacité économique n'est pas la seule raison incontestable pour laquelle les budgets doivent tenir compte de l'équité entre hommes et femmes, l'équité étant un objectif important en soi. Les parlements peuvent s'assurer que les gouvernements sont en train d'honorer leurs engagements en affectant des ressources visant à combler les disparités actuelles entre les femmes et les hommes en termes de capacités, de perspectives et de pouvoir de décision. En outre, le suivi des dépenses à la lumière des engagements d'équité entre hommes et femmes donne plus de transparence au processus budgétaire et d'efficacité aux politiques budgétaires.

Comment effectuer une analyse des budgets selon les sexes ?

Plusieurs outils ont été mis au point en vue d'analyser les dépenses et les recettes selon les sexes. Le plus courant d'entre eux est la *déclaration d'équité budgétaire entre les sexes*, qui peut être appliquée à l'ensemble du budget ou à certains secteurs. On analyse les dépenses et les recettes au moyen de divers outils pour connaître leurs impacts possibles sur les différents groupes de femmes et d'hommes, de filles et de garçons.

Analyse des dépenses selon les sexes

Étape 1 : Bilan d'un secteur selon les sexes

Cette analyse commence par l'étude des principaux documents et données sur les questions d'égalité entre hommes et femmes dans le pays de manière à déterminer leurs causes et effets à court et à long terme. Le plus souvent, les parlementaires et les organisations de la société civile ont une idée assez précise sur la situation socioéconomique des femmes et des hommes, des filles et des garçons de leur circonscription. On peut aussi trouver des données dans les ministères, services statistiques et rapports internationaux.

Étape 2 : Analyse par sexe des politiques sectorielles

Dans cette deuxième étape, on examine les documents relatifs aux politiques et programmes sectoriels pour voir s'ils répondent aux questions d'égalité entre hommes et femmes définies au cours de l'étape précédente. Les politiques réduisent-elles les inégalités entre les sexes, les laissent-elles inchangées ou les augmentent-elles ?

Étape 3 : Analyse par sexe des affectations budgétaires

Dans cette troisième étape, on essaie de déterminer dans quelle mesure les engagements à réduire les inégalités entre les sexes s'accompagnent d'affectations dans le budget. Le gouvernement fait-il ce qu'il dit ? On essaie également de déterminer si des affectations permettent de répondre aux inégalités entre hommes et femmes identifiées au cours de l'étape 1.

Des initiatives d'établissement des budgets dans une optique d'équité entre les sexes existent dans plus de 50 pays, parmi lesquels l'Afrique du sud, le Belize, la Bolivie, le Brésil, le Chili, l'Égypte, l'Équateur, le Guatemala, l'Inde, le Kenya, le Maroc, le Mexique, le Mozambique, le Népal, le Nigeria, l'Ouganda, le Pérou, les Philippines, le Sénégal, le Sri Lanka et la Tanzanie.

Information tirée de l'Union interparlementaire (Joachim Wehner & Winnie Byanyima), 2004. *Parlement, budget et genre*, UIP, PNUD, UNIFEM et Institut de la Banque mondiale. Genève.

contre fournit de nombreux enseignements et est propice à la constitution de réseaux transversaux, en particulier lorsque les participants sont à la fois des hommes et des femmes¹⁷. Outre le domaine de l'établissement des budgets, des parlementaires ont également bénéficié de formations à l'intégration du genre et d'ateliers de renforcement des capacités, lesquels sont des outils efficaces de transformation de l'institution.

Groupes de femmes

Dans différents pays, les femmes se sont rendu compte qu'en tant que minorité elles avaient intérêt à former des alliances et des coalitions pour faire changer les choses au parlement. Sur les 77 pays pour lesquels l'UIP dispose de données, un peu moins de la moitié des parlements ont indiqué l'existence de groupes de femmes parlementaires. Ces organes ont été créés dans l'idée qu'ils représentent d'importants lieux transversaux de rencontre entre femmes permettant, au-delà des clivages de partis, de faire passer les intérêts et préoccupations des femmes. Ils constituent également d'importants forums permettant de travailler avec d'autres partenaires et d'impliquer des représentants de la société civile, comme l'explique une parlementaire ougandaise :

Nous avons créé l'Association parlementaire des femmes ougandaises par le biais de laquelle nous encourageons la prise en compte des questions de genre au parlement. Nous avons également appris à faire du lobbying auprès des parlementaires masculins pour les inciter à nous soutenir. Nous établissons aussi des contacts avec les organisations de la société civile et avec toutes les personnes qui sont susceptibles de nous aider à faire avancer l'égalité des sexes.

Les groupes de femmes entreprennent un certain nombre d'actions, notamment la réalisation d'études visant à « examiner les lacunes en matière d'égalité des sexes dans tous les textes législatifs relatifs aux femmes et aux enfants » comme l'explique une parlementaire du Zimbabwe. Dans les pays où il existe des groupes de femmes, 61 pour cent des sondés estiment qu'ils influencent les actions parlementaires ou législatives et exercent une action de contrôle. Une parlementaire du Burkina Faso explique les réussites enregistrées par le groupe des femmes :

Les femmes parlementaires ont prouvé qu'elles sont capables d'assumer leurs fonctions au moins aussi bien que les hommes, sinon mieux. Elles ont dû agir de manière unie et concertée, ce qui a fait réfléchir les hommes. Elles ont montré que lorsqu'elles ont un intérêt commun, elles sont capables de mettre de côté leurs différences idéologiques pour se battre ensemble et obtenir des résultats remarquables.

Deux tiers des parlementaires ayant participé à l'enquête pensent que les groupes de femmes ont réussi à unir les femmes au-delà des lignes des partis politiques. Toutefois, un tiers déclare que le problème de loyauté envers leurs partis subsiste. Dans de nombreux parlements, les groupes de femmes ne bénéficient d'aucun appui parlementaire, sous forme de ressources financières, de services ou de mise à disposition de bureaux et n'ont même pas de lieu où organiser leur travail. Il est parfois difficile pour elles de trouver le moyen de se rencontrer, ces réunions devant être organisées en marge du fonctionnement officiel du Parlement.

En outre, les parlementaires soulignent que le travail de tous les organes s'occupant d'égalité des sexes (commissions parlementaires et groupes) serait grandement facilité et amélioré s'ils pouvaient disposer en temps voulu de données exactes ventilées par sexe. De telles données permettraient également aux parlementaires de mieux remplir leur rôle de surveillance et de mieux contrôler l'action et les progrès du gouvernement¹⁸.

La formation de groupes de femmes interpartis est parfois entravée par les systèmes de partis qui s'opposent aux activités transversales, comme l'explique une parlementaire cambodgienne :

Nous avons essayé d'organiser un groupe de femmes interpartis mais nous avons à nouveau rencontré des obstacles. Les activités du groupe n'ont jamais pu se développer à cause de la discipline de parti. On discute mais ça n'aboutit à rien de concret. C'est comme si, par exemple, j'étais d'accord avec vous pour avoir des téléphones rouges et si je vous le disais officieusement; on déjeunerait ensemble, on serait sur la même longueur d'ondes et on aurait la même opinion. Mais quand il s'agirait d'essayer de remplacer effectivement les téléphones par des rouges, vous

Etude de cas : Groupe de femmes en Namibie

Mme Margaret Mensah-Williams, Vice-présidente du Conseil national de Namibie explique le rôle du groupe des femmes en Namibie.

En Namibie, la Commission sur le genre se concentre sur des questions spécifiques comme le VIH et le SIDA tandis que le groupe des femmes joue un rôle vital parce qu'il examine toutes les lois pour vérifier qu'elles n'établissent aucune discrimination et étudie la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). La distinction que je fais entre les deux c'est que la commission étudie des questions liées à l'équité ou à l'égalité des sexes pour s'assurer de leur respect tandis que le groupe des femmes contribue à élever les femmes jusqu'à la position qui leur est due.

Le groupe exerce une fonction de surveillance, il exerce une pression tandis que dans la commission sur le genre j'ai le sentiment que les membres abordent la question du point de vue des partis politiques. Au sein du groupe des femmes, l'objectif est que nous soyons tous égaux et, à mon avis, c'est la principale distinction : nous ne nous regardons pas en nous demandant d'où nous venons; nous nous regardons en tant que femmes et nous nous battons pour toutes les femmes du pays.

Les problèmes que nous traitons sont les suivants : 1) le budget, 2) nous étudions la CEDAW et ses implications législatives, 3) nous communiquons et nous nous assurons que les gens connaissent leurs droits, 4) nous nous assurons que toutes les lois soient appliquées. Le groupe est aussi habilité à proposer des motions et à publier des déclarations collectives au nom des femmes si nécessaire.

Le groupe de femmes est aussi un canal de diffusion d'informations et il encourage les gens à invoquer les lois qui ont été votées et à en bénéficier. Sinon, elles restent dans un tiroir : de bonnes lois, un pays démocratique mais peu d'applications - c'est donc très important. Au parlement, nous exerçons une fonction de contrôle de l'exécutif; nous avons donc un rôle important à jouer puisque la majorité de l'exécutif est composée d'hommes qui auront donc tendance à défendre ce qui leur appartient.

(D'après une interview, Genève, octobre 2007)

retourneriez vers votre parti et là la direction vous dirait « non, non, les téléphones doivent être gris ». Et à moi, la direction de mon parti me dirait « non, les téléphones doivent être verts » et je dirais « à vos ordres » et vous diriez « à vos ordres » et voilà. Nous n'avons donc rien pu changer mais je crois que c'est important que des groupes de ce type existent¹⁹.

Des parlements qui intègrent la dimension de genre

Le fonctionnement et l'organisation du Parlement sont régis par des règles établies, des procédures et des normes qui ont été historiquement déterminées par des hommes. Lorsque les femmes arrivent au parlement, elles pénètrent dans des domaines

qui fonctionnent selon des règles sexuées, un environnement politique dans lequel il se peut que la culture institutionnelle et les traditions soient partiales à leur encontre. Cet état de fait est susceptible d'avoir des répercussions sur le fonctionnement pratique de la représentation politique²⁰. Il est donc essentiel de supprimer les barrières qui entravent la participation des femmes pour créer des parlements tenant compte des besoins des hommes comme des femmes.

La culture institutionnelle d'un parlement peut se manifester de différentes façons, notamment dans les services proposés par le Parlement, dans les règles et les normes qui ont été votées comme dans celles qui sont non écrites²¹. Les débats portant sur la modernisation des parlements, en particulier l'adoption de réformes tenant compte des spécificités propres à chaque sexe et de la vie de famille, sont encore un

Etude de cas : Intégration de la dimension de genre en Suède

Mme Annika Qarlsson, membre de la Commission sur le marché du travail, Suède, présente l'approche suédoise d'intégration de l'égalité des sexes.

Avant de prendre position sur une proposition politique, on examine les conséquences qui en résultent pour les femmes et pour les hommes. Le but est de tenir compte des différences que diverses propositions peuvent induire entre la condition des femmes et celle des hommes pour parvenir à une conclusion politique pratique qui favorise l'égalité des chances entre hommes et femmes et corrige toute injustice éventuelle. Une analyse approfondie sous l'angle de l'égalité des sexes permet parfois de voir que certaines mesures sont nécessaires pour permettre aux femmes et aux hommes d'atteindre les mêmes objectifs. Il est aussi important de se rendre compte que, même lorsque les questions sont examinées sous l'angle du genre, toutes les femmes ne parviendront pas toujours aux mêmes conclusions. Il est possible de s'entendre sur les objectifs mais pas sur la façon de les réaliser.

Dans les années 90, les méthodes de travail parlementaires ont changé et les questions d'égalité des sexes ont été peu à peu assignées à différentes commissions parlementaires. Si une proposition prévoit des mesures pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, elle est examinée par la Commission de la justice. Si les questions soulevées concernent l'égalité des sexes dans les services de la santé, c'est la Commission de la santé et de l'aide sociale qui s'en occupe. Chaque question est examinée par la commission dont relève ce secteur d'activité et qui a l'argent et le pouvoir nécessaires pour avoir un impact. Cette pratique est maintenant officiellement sanctionnée par la loi sur le Riksdag.

Le modèle parlementaire suédois, dans lequel chaque commission est responsable d'un domaine spécifique, a des avantages et des inconvénients. Les inconvénients sont les suivants :

- Lorsqu'il faut examiner un grand nombre de propositions, on oublie de les passer au crible de l'égalité des sexes.
- L'égalité des sexes n'est qu'une priorité parmi d'autres comme l'immigration, les personnes âgées ou les enfants.

Les avantages sont les suivants :

- Les décisions sont prises par l'instance qui a le pouvoir et les fonds nécessaires, ce qui facilite l'introduction de changements et leur mise en œuvre.
- Les questions ne sont pas examinées dans un ordre particulier et ne sont pas non plus considérées comme des « problèmes de femmes ».
- Toutes les commissions parlementaires sont obligées de tenir compte des conséquences de leurs propositions sur les femmes et les hommes.
- L'égalité des sexes ne touche pas à une seule question pour laquelle il existe une solution universelle — bien des questions se posent et il faut choisir à divers stades entre de nombreuses solutions possibles pour parvenir à l'égalité des droits des femmes et des hommes et à l'égalité des chances dans tous les domaines de la société.

Il y a encore bien des choses à améliorer en Suède, en Europe et dans le monde. Les femmes ne doivent pas se contenter de quelques progrès. Elles doivent aujourd'hui s'engager à veiller à ce que les femmes de demain puissent devenir ce qu'elles veulent, sans se heurter aux limites d'une société inégalitaire. Pour atteindre cet objectif, il ne faut pas que l'égalité des sexes soit traitée comme une question isolée. Elle doit être prise en considération dans tous les domaines sur lesquels se penchent les politiques.

Extrait d'une étude de cas publiée dans UIP, 2007, *Egalité des sexes et promotion de la condition de la femme : le rôle des commissions parlementaires*, Rapport 52. Genève, pp. 14-16.

exemple de l'impact de la présence des femmes sur le Parlement²². Dans certains parlements, des réformes ont été mises en place avec succès pour répondre à l'évolution des besoins des parlements due à l'arrivée des femmes, comme par exemple la modification des horaires de séance. Toutefois, dans bien des cas, les pratiques et les normes parlementaires sont restées les mêmes, ce qui peut avoir un effet dissuasif pour les femmes. Dans l'étude menée en 2000, *Politique : Les femmes témoignent*, on constate que bien des femmes politiques pensaient que les « pratiques masculines » constituaient des barrières à la participation des femmes au Parlement. Cette recherche soulignait certaines pratiques défavorables à l'action des femmes, telles que les réseaux d'anciens condisciples, les accords d'arrière-salle et une certaine répugnance masculine à partager le pouvoir²³. Les femmes parlementaires se heurtent encore aux mêmes barrières aujourd'hui.

On a demandé aux parlementaires s'ils estimaient que la présence des femmes avait induit des changements dans les règles et les pratiques du parlement. La figure 5.2 montre que les résultats sont globalement décevants : seulement huit pour cent des parlementaires indiquent qu'il y a eu un 'changement' tandis que 20 pour cent reconnaissent un 'changement perceptible' (avec une plus grande concentration en Europe et en Afrique); 38 pour cent estiment qu'il y a eu 'peu de changement' tandis que 31 pour cent n'ont remarqué aucun 'changement perceptible'.

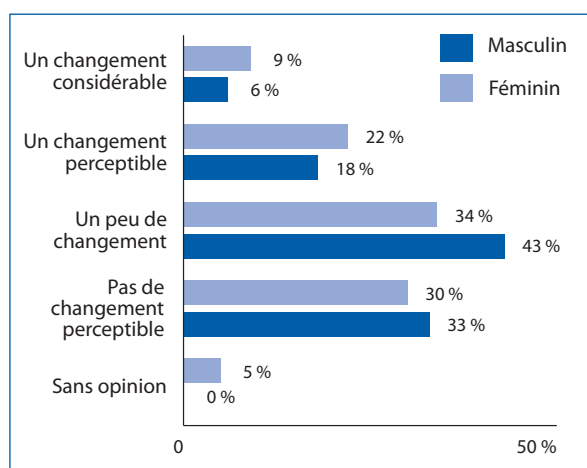


Figure 5.2 : Changements des règles et des pratiques du Parlement induits par la présence de femmes

Une question portait également sur l'identification des secteurs dans lesquels un changement était intervenu à la suite de la présence des femmes au Parlement. Le tableau 5.1 montre que, de manière gé-

nérale, les hommes comme les femmes pensent que la présence de ces dernières a eu une influence sur le langage utilisé au Parlement²⁴ et également, mais de façon moins décisive, sur l'introduction d'un congé parental pour les parlementaires. Les sondés estiment que les progrès sont moins évidents en termes de changement des codes vestimentaires ou des horaires de séance du Parlement.

Tableau 5.1 : Changements liés à la présence des femmes au Parlement

Les parlementaires ont un comportement et un langage moins agressif.	2.5
Des dispositions relatives au congé de maternité/ paternité ont été adoptées.	2.3
Les occasions de formation sont plus nombreuses.	2.1
Le règlement et les usages du Parlement ont changé.	2.0
Des garderies d'enfants ont été créées.	2.0
Le code vestimentaire est adapté aux besoins des femmes et des hommes.	1.9
Les horaires des séances tiennent compte des besoins des femmes et des hommes.	1.7

Les chiffres indiquent un niveau moyen d'activité reconnue pour chaque domaine politique sur une échelle de quatre points, 4 pour un changement considérable, 3 pour un changement perceptible, 2 pour peu de changement et 1 pour aucun changement

Aménagements du travail parlementaire

Les parlements sont des lieux de travail dont l'organisation a majoritairement été façonnée par des hommes. Ils restent des organes régis par des traditions séculaires, notamment en ce qui concerne le déroulement des jours de séances ainsi que les horaires des débats et des auditions. La culture parlementaire privilégie souvent une atmosphère de type « club », le travail dans l'enceinte du Parlement prenant le pas sur toutes les autres responsabilités. Dans bien des cas, ces priorités et ces habitudes ont été arrêtées bien des années avant l'arrivée des femmes

au Parlement. Les hommes restent souvent responsables de l'organisation des affaires parlementaires et du déroulement des journées, ce qui est sensible dans l'organisation de l'assemblée et la façon dont elle fonctionne. Il est donc particulièrement important d'identifier les aspects de l'organisation du travail parlementaire susceptibles d'être remaniés et modernisés pour tenir compte des besoins des deux sexes.

Un environnement de travail compatible avec la vie de famille

En règle générale, les institutions du domaine public ont été établies en partant du principe que ceux qui y travaillaient avaient peu ou pas du tout de responsabilités domestiques²⁵. Comme de nombreuses femmes conservent des responsabilités familiales quand elles entrent au Parlement, elles ont attiré l'attention sur la nécessité de trouver un équilibre entre le temps à consacrer au travail parlementaire et le temps à consacrer aux responsabilités domestiques. Une parlementaire chilienne remarque par exemple :

Il est clair que le travail parlementaire prend beaucoup de temps, avec des séances qui commencent le matin et se prolongent jusqu'à tard le soir, et de nombreux engagements; dans ces conditions, il est difficile de voir sa famille. Il faut que les horaires de travail soient réaménagés pour que la famille occupe une place importante dans l'emploi du temps.

Toutefois, le problème de l'équilibre entre la vie de famille et les engagements politiques concerne également les hommes et au bout du compte, la modification des habitudes de travail bénéficie à l'ensemble des parlementaires.

L'enquête a montré que plus de la moitié des femmes et plus de 40 pour cent des hommes déclaraient avoir rencontré des difficultés pour équilibrer leurs engagements familiaux et politiques. La plus grande présence des femmes dans les parlements ainsi que l'évolution des attentes sociétales en matière d'implication des hommes dans la sphère domestique ont induit des changements de pratiques ces dernières années; il reste cependant encore beaucoup à faire.

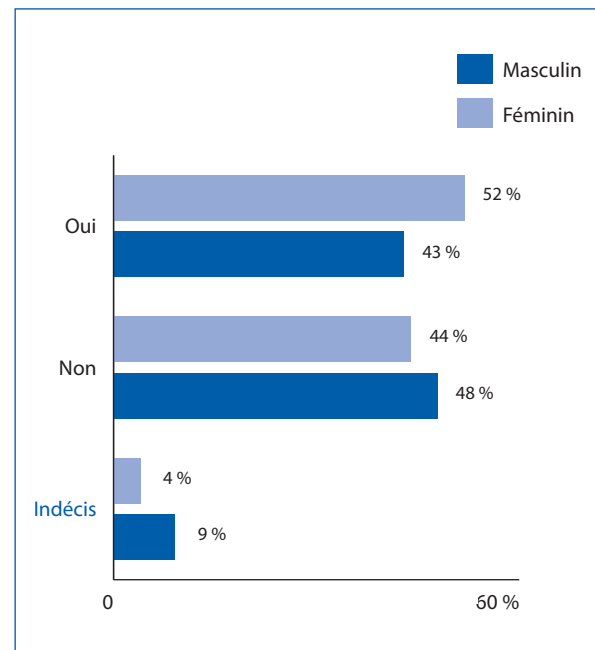


Figure 5.3 : Concilier vie de famille et engagement politique

Horaires des séances

En arrivant dans les parlements, l'un des grands problèmes que rencontrent les femmes est celui de la modification des habitudes de travail. En général, les femmes ayant répondu au questionnaire sont plus disposées que les hommes à encourager des réformes pouvant faire une différence pour les femmes, comme la création de garderies d'enfants²⁶. Les femmes parlementaires ont davantage tendance à penser que les parlementaires devraient avoir des horaires de travail semblables à ceux des autres professions, que la semaine de travail devrait être plus courte et que les séances de nuit devraient être supprimées.

L'une des questions de l'enquête portait par exemple sur la modification des horaires des séances du Parlement pour prendre en compte les besoins des deux sexes (Figure 5.4).

Il est décevant de constater que peu de parlementaires ont le sentiment que les horaires des séances ont été modifiés pour aider les parlementaires à mieux concilier leurs responsabilités politiques et familiales. Deux tiers des réponses indiquent qu'il n'y a pas eu de changement perceptible ou qu'il n'y a eu que peu de changement, avec des niveaux similaires chez les femmes et chez les hommes. Même si des efforts sont faits, le changement signalé dans les différents pays est peu significatif. Toutefois, dans quelques parlements, les femmes se sont battues et ont obtenu des réformes considérables en la matière.

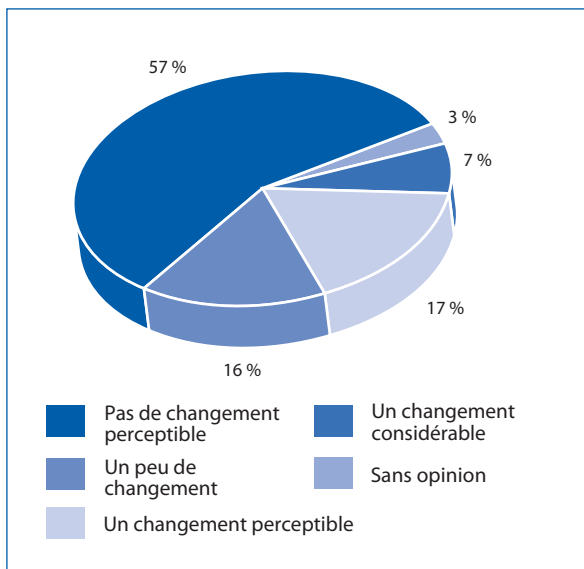


Figure 5.4 : Changement des horaires de séance au Parlement

En Afrique du Sud par exemple, le calendrier parlementaire a été réorganisé pour correspondre au calendrier scolaire, de façon à ce que les parlementaires soient en congé ou dans leurs circonscriptions au moment des vacances scolaires. Le soir, les débats s'achèvent nettement plus tôt pour arranger les parlementaires ayant une famille, et un service de garde d'enfants a été mis en place. Malheureusement, les réponses à notre enquête (cf. encadré 5.2) montrent qu'il reste encore beaucoup à faire dans les parlements pour instaurer des horaires de séance conciliables avec la vie de famille et tenir compte des différences entre les sexes et des responsabilités familiales des parlementaires.

Garde d'enfants

L'organisation d'un service de garde d'enfants offre une certaine souplesse aux parlementaires, notamment lorsque le Parlement est éloigné de leur circonscription d'origine. Une étude souligne que « de toutes les innovations relatives au lieu de travail, peu font autant de différence en matière de conciliation entre travail et vie de famille qu'un service de garde d'enfants financé et organisé par l'institution »²⁷. Par ailleurs, certains sondés insistent sur la nécessité pour le Parlement de donner l'exemple aux autres employeurs des secteurs public et privé, comme le remarque une parlementaire de Sainte-Lucie :

Je crois que le Parlement doit montrer la voie, par exemple en créant des places de crèche pour les enfants des femmes parlementaires pour qu'elles sachent que leurs enfants sont en sécurité

Encadré 5.2 : Evolution progressive de l'institution

Il est clair qu'il est nécessaire d'en faire plus mais, l'un dans l'autre, les parlements ont dû prendre en compte dans les horaires de séances les exigences des femmes ayant la responsabilité d'une famille ou ayant des personnes à charge et reconnaître le besoin de prévoir un service de garde des enfants, même s'il incombe toujours aux individus d'assumer la plus grande part de cette responsabilité.

Femme parlementaire, Australie

Le Parlement a été contraint d'envisager des changements d'emploi du temps et de calendrier et de mettre fin à la vieille pratique masculine des séances de nuit.

Femme parlementaire, Argentine

Une révision du règlement intérieur du Parlement est en cours afin de résoudre les questions qui constituent une discrimination sexiste. Par exemple, les femmes parlementaires n'ont pas le droit de pénétrer dans la Chambre avec leur sac à main.

Femme parlementaire, Kenya

Le nombre des femmes a augmenté lentement, si bien que la plupart des changements ont été lents. Mais des changements perceptibles sont intervenus lorsque davantage de femmes ont commencé à avoir des enfants en cours de mandat parlementaire et après que la présidence de l'assemblée a pour la première fois été assumée par une femme.

Femme parlementaire, Finlande

Certaines questions sont prévues par le règlement intérieur comme le code vestimentaire à observer par les parlementaires, hommes et femmes. En Ouganda, même le langage et le comportement des parlementaires sont régulés par le règlement intérieur.

Femme parlementaire, Ouganda

Le seul changement substantiel qui soit intervenu au cours des six dernières années concerne l'assouplissement du code vestimentaire, les femmes ayant été autorisées à porter des pantalons longs au Parlement et à prendre leur sac à main. En ce qui concerne les débats, les femmes ont montré qu'elles sont tout aussi agressives, sinon plus, que les hommes, notamment en ce qui concerne les affaires familiales et le bien-être des enfants.

Homme parlementaire, Zambie

pendant qu'elles s'occupent de mener les affaires du pays. Ce système peut aussi fonctionner pour les hommes qui peuvent aider leurs épouses à s'occuper des enfants. Il faudrait l'étendre à toutes les administrations publiques afin d'augmenter la productivité.

Tandis que certaines études ont montré que la mise en place de garderies d'enfants et l'aménagement d'horaires de séances compatibles avec des impératifs familiaux comptent parmi les premiers changements que les femmes cherchent à instaurer en arrivant au parlement²⁸, les résultats de notre enquête suggèrent que la création de services de garderie se heurte à des obstacles qui méritent d'être étudiés.

Au total, deux tiers des parlementaires ont indiqué qu'il n'y avait eu aucun changement perceptible ou peu de changement en matière de création de garderies au parlement. De nombreux parlements signalent qu'il est difficile de supporter les coûts d'un tel service compte tenu de la nature sporadique de la demande de garde d'enfants. Cette nature sporadique s'explique par le fait que les parlementaires partagent leur temps entre le Parlement et leur circonscription²⁹. Toutefois, les parlements pourraient entreprendre une analyse coût/bénéfice de ces mesures et envisager l'accroissement du budget consacré à ce type de service.

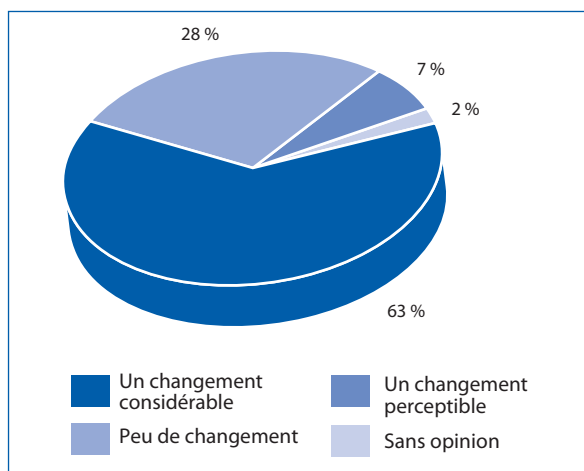


Figure 5.5 : Création de crèches et garderies

Des usages parlementaires intégrant la dimension de genre

Pour créer un parlement intégrant la dimension de genre, il faut créer un environnement de travail qui soit compatible avec la vie de famille et ne comporte aucun harcèlement; il faut développer une nouvelle

culture institutionnelle dont le langage et les pratiques permettent l'expression du meilleur chez les hommes comme chez les femmes. Les usages des parlements ayant traditionnellement été façonnés par les hommes pour les hommes, ceux-ci sont généralement à l'aise dans l'environnement institutionnel tandis que les femmes sont choquées par les manières et les comportements³⁰.

Il a été demandé aux parlementaires si un club d'hommes ou un réseau d'anciens condisciples masculins prédominait au parlement³¹. Les résultats montrent que les femmes sentent, plus que les hommes, l'influence d'un club d'hommes au Parlement — une remarque qui, au-delà des réseaux masculins, peut concerner le langage et les codes vestimentaires en vigueur. Certaines femmes députées ont signalé des pratiques discriminatoires encore en cours dans leur parlement (interdiction pour les femmes de prendre leur sac à main dans la Chambre ou d'y porter un pantalon, par exemple).

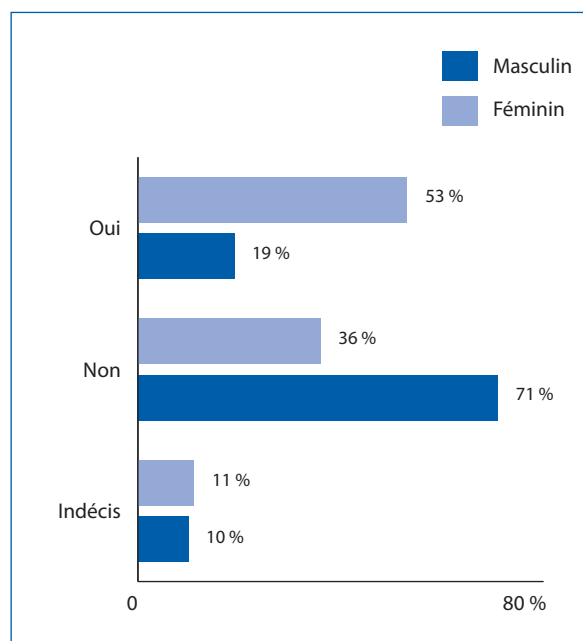


Figure 5.6 : Le Parlement est-il dominé par un club d'hommes ?

Le langage utilisé au Parlement ainsi que l'approche conflictuelle adoptée à la Chambre sont des caractéristiques de la vie parlementaire susceptibles de marginaliser les femmes. Il arrive que cette hostilité feinte devienne effective ou donne lieu à des injures verbales comprenant parfois des allusions désobligeantes à des préoccupations féminines ou à des femmes parlementaires, des manifestations sexistes ou l'utilisation de références exclusivement masculines en cours de débat. Dans le rapport *Politique : Les femmes témoignent*, il apparaissait que le langage

servait à l'expression des préjugés masculins et que beaucoup de députées en était choquées. Dans le cadre de la présente enquête, une femme parlementaire du Burkina Faso remarque :

Je suis vraiment convaincue que les femmes politiques paient leur participation à la vie politique au prix fort. Elles sont la cible de toutes sortes d'attaque, y compris au-dessous de la ceinture. C'est parce qu'elles représentent souvent la conscience de ceux qui font de la « politi-

que politicienne ». Heureusement, elles finissent par avoir la peau dure.

Une parlementaire des Maldives commente :

J'ai pu faire face à toutes les difficultés et régler les problèmes au fur et à mesure, de diverses façons. Une réponse bien sentie aux remarques déplacées dissuade généralement les hommes de recommencer.

Etude de cas : Des horaires de séances conciliables avec la vie de famille en Australie

Etude de cas fournie par Sonia Palmieri, Service de la Chambre des représentants, Australie

Comme l'augmentation de la représentation féminine, la réforme institutionnelle du Parlement fédéral australien a été graduelle mais elle est désormais considérée comme nécessaire. Le Parlement a reconnu le besoin d'apporter des changements dans un certain nombre de domaines.

Les *horaires des séances* de la Chambre des représentants étaient par le passé particulièrement peu propices à la vie de famille. Partant du principe que les parlementaires préféreraient travailler davantage d'heures sur un plus petit nombre de jours de séance à Canberra (qui est assez éloigné des circonscriptions de nombreux députés), la Chambre siégeait jusqu'à 23 heures, au moins deux soirs par semaine pendant les sessions parlementaires. En 2008, après l'élection d'un nouveau gouvernement, on s'est efforcé d'adapter les horaires de séance à la vie familiale. Pour garantir que la Chambre ne siégerait pas au-delà de 21 heures les lundi et mardi, une nouvelle journée – facultative – des «backbenchers» a été proposée pour le vendredi. Toutefois, à la suite du tollé soulevé par l'opposition, ces changements ont été annulés. Les horaires du Sénat n'ont pas subi de changement et il n'est pas rare que les séances du Sénat se prolongent plus tard que celles de la Chambre.

Les possibilités de *garde* des enfants des parlementaires et du personnel ont fait l'objet d'une enquête approfondie lors de la 41^e législature (2004-2007). Toutefois, un certain nombre de difficultés ont été relevées au niveau de la création de ce service : compte tenu de l'espace disponible, il ne pouvait être envisagé que d'accueillir un nombre limité d'enfants de 6 à 18 mois; la priorité étant donnée aux enfants des parlementaires, le caractère sporadique de cet accueil (principalement pendant les semaines de sessions) impliquait un coût de la place de crèche bien supérieur à la moyenne. Malgré ces inconvénients, il est entendu qu'une crèche accueillera des enfants à partir de 2009.

Compte tenu de la priorité donnée à la question de la garde des enfants dans le cadre de la récente campagne électorale, le gouvernement a à cœur de prouver son engagement en faveur des responsabilités parentales des parlementaires. Dès la première semaine de la session, une résolution a été passée en faveur des mères allaitant un enfant. Au cas où une femme allaite son bébé au moment d'un vote, elle a désormais la possibilité de demander à son chef de parti politique de voter pour elle (par procuration).

Vingt-six pour cent des femmes et près de 23 pour cent des hommes ayant répondu au questionnaire ont déclaré avoir fait l'objet de remarques désobligeantes, soit un écart minime entre les sexes. Cette constatation montre peut-être que les hommes, tout autant que les femmes, souffrent de l'agressivité qui règne dans les parlements. Valeurs et convictions sont communiquées par le langage et peuvent constituer un outil politique convaincant. Toutefois, postures et convictions ont historiquement été associées avec une culture politique masculine allant de pair avec leur position dominante dans les parlements. Il peut s'avérer nécessaire de revoir les règles régissant l'utilisation du langage pour prendre en compte la dimension de genre.

Les femmes et les positions dirigeantes au parlement

Peu de femmes assument ou ont assumé la fonction de président d'un parlement, plus haute fonction parlementaire. En janvier 2008, sur un total de 262 postes de présidents de parlement dans le monde, 28 étaient occupés par des femmes (10,7%). Le nombre des présidentes de parlement oscille autour des 10 pour cent depuis une dizaine d'années. Les plus forts pourcentages s'observent dans les Caraïbes et en Europe, chacune de ces régions comptant huit femmes occupant la présidence d'une chambre. Elles sont cinq en Afrique, quatre dans les Amériques et trois en Asie et dans la région Pacifique³².

Peu de données exploitables ont été recueillies sur les effets de l'accession des femmes à des positions dirigeantes au Parlement en termes d'évolution des usages et pratiques dans les parlements. Cette lacune peut s'expliquer par la grande variation des structures des parlements dans le monde et l'absence de structures et de postes dirigeants facilement comparables. Le rapport *Politique : Les femmes témoignent* fait état d'améliorations matérielles et fonctionnelles apportées par des femmes occupant la présidence de parlements³³.

Certaines des réponses à notre enquête comprennent des commentaires sur l'expérience des femmes présidentes de parlement : il semble que l'accession de femmes à ces fonctions importantes ait contribué à créer une atmosphère plus ouverte, notamment en raison du rôle influent du président dans un par-

lement. Le président est généralement bien placé pour changer ou influencer les règles du parlement; de plus, une femme présidente de parlement est un modèle pour les autres femmes. Comme le souligne une parlementaire colombienne :

En ce qui concerne la Colombie, le fait qu'aux trois dernières législatures la présidence ait été assurée par une femme a certainement conféré une plus grande influence aux femmes au sein du Congrès. De plus, le fait qu'une femme occupe la présidence influe sur la façon dont les parlementaires se comportent les uns avec les autres, les hommes ayant du respect pour le président.

Le rôle de modèle est également souligné par l'ancienne présidente du sénat de Jamaïque, Mme Syringa Marshall-Burnett : « Nous devenons des modèles pour les parlementaires nouvellement élus ainsi que pour les jeunes gens, surtout les jeunes filles et les femmes, en termes de prise de décision au plus haut niveau du gouvernement et de la vie publique et nous inspirons le respect et la confiance au public »³⁴.

En 2006, un rapport de l'UIP relatif à une réunion de présidentes de chambre soulignait l'influence que celles-ci peuvent exercer sur le fonctionnement des parlements et le renforcement de la participation des femmes. L'une des déléguées à cette réunion indiquait que dans son premier discours en tant que présidente du parlement, elle avait souligné l'importance de la participation des femmes à la politique et insisté sur la nécessité de changer les méthodes et procédures de travail pour instaurer des horaires de séance compatibles avec une vie de famille. Une autre remarquait qu'elle avait utilisé son influence en tant que présidente pour lancer une discussion sur l'égalité des sexes au Parlement et dans les partis politiques et que, à la suite de cela, certains partis avaient changé leurs principes fondateurs pour y incorporer celui de l'égalité des sexes³⁵. Ce rapport soulignait également le rôle des présidentes pour la promotion de l'égalité des sexes. De par son rôle de facilitateur à la chambre (et de modérateur entre factions politiques rivales dans les débats), la présidente est bien placée pour attirer l'attention sur les problèmes d'inégalité des sexes et promouvoir les intérêts des femmes.

L'égalité des sexes à l'ordre du jour du parlement

L'enquête comprenait une question portant sur la régularité avec laquelle les préoccupations d'égalité

Etude de cas : Les femmes trouvent leur voie en Afrique du Sud

Pregs Govender a été élue députée au premier Parlement non discriminatoire d'Afrique du sud en 1994. Son livre, Love and Courage: A Story of Insubordination (2007) dépeint sa première arrivée au parlement. C'est une expérience qu'ont connue de nombreuses femmes élues au Parlement après un changement social de grande ampleur.

Parmi les premiers problèmes rencontrés par Pregs Govender il y avait celui de réussir à réquisitionner des toilettes pour hommes pour en faire des toilettes pour femmes, presque toutes les toilettes du bâtiment étant pour hommes. Elle raconte : « Il n'y avait pas que les toilettes qui étaient pour hommes : il y avait des installations sportives réservées aux hommes, des pubs subventionnés, et il y avait aussi les longues heures de séance et le comportement de l'assemblée, l'agressivité des débats et le chahut ».

Elle se souvient que le Parlement a mis du temps à s'adapter à l'évolution de la composition et des intérêts de ses membres, continuant à refléter les habitudes des députés blancs et très majoritairement mâles de l'époque de l'apartheid. Elle souligne qu'il était peu tenu compte de ceux qui avaient une famille ou n'avaient pas d'aide domestique et qu'elle s'inquiétait de l'exemple que le Parlement donnait à la nation : « Je ne voyais pas pourquoi il n'était pas possible de planifier le travail du Parlement selon un emploi du temps clairement arrêté de façon que tous puissent y contribuer efficacement tout en menant une vie plus équilibrée. Nous ne pouvions certainement pas diriger notre pays avec compassion si nous n'étions même pas capables de le faire pour nous-mêmes et nos foyers ».

L'expérience acquise par Mme Govender dans les commissions l'a conduite à penser que celles-ci, et non la Chambre elle-même, sont la véritable cheville ouvrière du parlement. Malgré ses protestations (elle pensait elle-même ne pas être qualifiée pour cette tâche), elle est nommée à la commission des finances, ce qui lui permet d'imposer l'examen de l'impact des politiques sur les femmes et la population pauvre. Elle se heurte d'abord à l'opposition de ceux qui pensent que de telles questions n'ont pas leur place dans l'examen des budgets et dépenses du gouvernement. Elle continue cependant à se battre et elle est finalement chargée de rassembler les statistiques nationales sur la contribution non rémunérée des femmes à l'économie et de ventiler les statistiques par sexe, ce qui constitue un outil essentiel d'évaluation de l'impact des politiques sur les femmes.

Au sein de la commission des finances, elle prône et obtient aussi la création d'un budget pour les femmes, conçu comme une méthode « d'analyse du budget global en terme d'impact sur les femmes ». Malgré les opposants, dont certains sont membres de son propre parti, elle explique comment « le Parlement a utilisé son pouvoir, d'abord par le biais de la commission des finances puis de celle des femmes, pour pousser le gouvernement en 1998 à institutionnaliser une analyse intégrant la dimension de genre dans le budget national ».

La commission parlementaire sur la condition de la femme, que Mme Govender a présidée, a été un important outil institutionnel d'égalité entre les sexes. Elle a établi « des priorités législatives transformatrices pour les femmes », dont 80 pour cent ont été votées avant la fin de l'année 1999, notamment la loi sur la violence domestique, la loi sur les soins aux enfants, la loi sur le droit coutumier du mariage ainsi que des modifications au droit du travail en faveur des femmes qui travaillent.

Extraits, publiés avec la permission de l'auteur, de *Love and Courage: A Story of Insubordination*, 2007, Johannesburg: Jacana Media (Pty) Ltd., pp. 147–163.

des sexes sont prises en compte dans les travaux du parlement. Les réponses sont peu encourageantes puisque plus de la moitié des parlementaires indiquent que l'intégration des questions d'égalité des sexes est rare ou seulement occasionnelle. Un tiers des parlementaires estiment que cette intégration est régulière tandis que 10 pour cent pensent qu'elle est continue, les niveaux étant similaires pour les femmes et les hommes.

L'intégration de la dimension de genre au parlement, au niveau de l'organisation, du règlement et des structures, requiert un effort volontariste et concerté. Des initiatives ont été prises pour améliorer la prise en compte du genre dans les parlements. En 2004, le Parlement suédois a, par exemple, créé un groupe de travail chargé de passer en revue les efforts en faveur de l'égalité des sexes³⁶. Ce groupe de travail avait pour mission d'examiner « l'égalité des sexes au-delà des chiffres » et de présenter un rapport comprenant des propositions d'amélioration³⁷. Ce rapport a été rédigé sur la base des interviews approfondies de trente membres du Parlement suédois (Riksdag).

Le groupe de travail a soumis au Secrétaire général du Riksdag toute une série de recommandations visant à améliorer l'égalité des sexes. Ces propositions, classées en sept principaux chapitres, comprenaient notamment : l'adoption d'un programme en faveur de l'égalité pour chaque législature avec pour objectif d'améliorer l'égalité au sein du parlement, l'accroissement de la prise de conscience et de la visibilité de l'égalité entre les sexes, le renforcement du système de mentoring et d'assistance pour les nouveaux élus et la prise en compte des responsabilités parentales dans la planification des commissions parlementaires³⁸. Le travail du Riksdag se fonde sur l'idée que « les efforts en faveur de l'égalité des sexes doivent être menés d'une manière planifiée, méthodique et continue, nécessitant que le Conseil du Riksdag détermine un programme d'action pour chaque période électorale, en effectue un suivi et une évaluation. La mise en place du programme d'action incombe au Secrétaire général du Riksdag tandis que deux fonctionnaires sont chargés de sa mise en œuvre »³⁹. L'exemple du Riksdag montre combien il est important de fixer des objectifs mesurables permettant d'évaluer les résultats obtenus en matière d'intégration de la dimension de genre dans les parlements. Des efforts sont faits mais de meilleurs résultats pourraient être obtenus s'il existait des indices de référence ou des indicateurs applicables dans les dif-

férents parlements et si des revues internes étaient régulièrement réalisées.

Résumé

Si la situation progresse dans les parlements, notamment grâce aux commissions spéciales sur l'égalité des sexes et au travail des groupes de femmes, il reste encore beaucoup à faire. De fait, pour obtenir une intégration efficace de la dimension de genre dans toutes les structures des états il faudrait impliquer d'autres parties prenantes, comme le remarque une parlementaire :

Au Cambodge, même si l'une des neuf commissions du Parlement est chargée de s'occuper des besoins spécifiques des femmes, il nous manque encore une unité « femmes » dans les autres commissions du Sénat. L'égalité des sexes étant un problème transversal, il faut que la voix des femmes soit entendue par tous les parlementaires responsables de différentes tâches. Au niveau national, une unité sur l'égalité des sexes a été créée dans la plupart des ministères et il semble que ce mécanisme permette une intégration efficace de la dimension de genre au Cambodge.

Des mesures de réorganisation et d'amélioration sont nécessaires dans tous les domaines de la vie parlementaire : au niveau des usages culturels, afin que le Parlement soit plus accueillant pour les hommes et les femmes de milieux différents, ainsi qu'au niveau des institutions parlementaires qui doivent permettre aux commissions de travailler efficacement sur les questions d'égalité des sexes, favoriser la création de groupes de femmes et faciliter l'accession des femmes aux responsabilités au sein du parlement. C'est un travail qui doit être effectué par les femmes et les hommes dans un effort de développement d'une véritable approche de partenariat. Comme l'explique une parlementaire soudanaise :

L'augmentation du nombre des femmes au parlement, leur élection à la présidence dans environ 25 pour cent des commissions parlementaires et, pour la première fois, l'étroite collaboration entre femmes de différents partis pour créer un groupe de femmes, tout cela jouera un important rôle de promotion des droits des femmes dans le cadre du développement et de la politique.

Nombre de ces conclusions montrent qu'il reste nécessaire d'élargir et d'approfondir les efforts en faveur de l'égalité des sexes dans les parlements. Des mesures en ce sens pourraient être grandement facilitées par l'élaboration d'indices de référence et

d'indicateurs permettant de mesurer l'intégration de la dimension de genre dans les parlements, notamment dans le cadre de l'examen des budgets parlementaires. Le chapitre 6 détaille les priorités des mesures et recherches à mener à l'avenir. ■

Notes

1. Colleen Lowe Morna & Susan Tolmay (éd.), 2007. *At the Coalface: Gender and Local Governance in Southern Africa*, Gender Links, Johannesburg, p. 129.
2. Colleen Lowe Morna & Susan Tolmay (éd.), 2007. *At the Coalface*, p. 13.
3. Cf. site de l'UIP à l'adresse www.ipu.org et Hiro-nori Yamamoto, 2007, *Les outils du contrôle parlementaire : Etude comparative portant sur 88 parlements nationaux*, UIP, Genève.
4. Cf. par exemple UIP, *Les outils du contrôle parlementaire*, 2007, p. 23.
5. UIP, 1991, *Women and Political Power*, UIP, Genève, p. 142.
6. Cf. Union interparlementaire (Marilyn Waring, Gaye Greenwood & Christine Pintat), 2000, *Politique : Les femmes témoignent*, UIP, Genève, p. 115.
7. Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, 2005, *Gender Equality: Striving for Justice in an Unequal World*, UNRISD, Genève, chapitre 9.
8. UIP, 2008, "Femmes en politique: 2008 - des progrès significatifs, mais il reste encore beaucoup à faire", communiqué de presse n° 297, New York, 29 février.
9. Des informations sont disponibles pour 115 pays au total. Certains parlements ont indiqué l'existence de plus d'une commission traitant des questions de genre, en particulier les parlements bicaméraux. UIP, 2008, *Base de données PARLINE : Instances parlementaires de la condition de la femme*, disponible en ligne à l'adresse <http://www.ipu.org/parline-f/instance-women.asp>.
10. *Idem*.
11. UIP, 2007, Rapport *Egalité des sexes et promotion de la condition de la femme : le rôle des commissions parlementaires*, UIP, Genève, p. 8.
12. *Idem*. p. 2.
13. Joni Lovenduski & Azza Karam, "Women in Parliament: Making a Difference," in Julie Ballington & Azza Karam (éd.), 2005, *Women in Parliament: Beyond Numbers*, International IDEA, Stockholm, p. 201.
14. En Belgique, le Comité d'avis pour l'émancipation sociale est entièrement composé de femmes. UIP, 2008, *Base de données PARLINE*.
15. Citation tirée de UIP 2007, Rapport *Egalité des sexes et promotion de la condition de la femme : le rôle des commissions parlementaires*, p. 10.
16. Elizabeth Klatzer, *ibid*, p. 45.
17. Entre 2000 et 2007, l'UIP a accueilli six réunions régionales de parlements cherchant à renforcer leur capacité à contribuer efficacement au processus budgétaire en mettant l'accent sur la dimension de genre.
18. UIP, 2007, Rapport *Egalité des sexes et promotion de la condition de la femme : le rôle des commissions parlementaires*, p. 3.
19. Entretien personnel, Mme Saumura Tioulong, (Membre du parlement, Cambodge), Genève, octobre 2007.
20. Joni Lovenduski, 2005, *Feminizing Politics*, Polity Press, Cambridge, p. 26.
21. Colleen Lowe Morna (ed.), 2004, p. 99.
22. Sarah Childs, Josie Lovenduski & Rosie Campbell, 2005, *Women at the Top 2005: Changing Numbers, Changing Politics?* Hansard Society, Londres, p. 71.
23. UIP, 2000, *Politique : Les femmes témoignent*, p. 41.
24. Voir aussi la discussion du chapitre 3 de la présente publication.
25. Parlement d'Afrique du sud, 1998, *Transforming*

- Parliaments: Report of the Fifth International Conference of Women Presiding over National Parliaments*, Le Cap, p. 11.
26. Voir aussi, par exemple, Childs, Lovenduski & Campbell, 2005, p. 71.
27. Colleen Lowe Morna (éd.), 2004, p. 100.
28. *Idem.*
29. A ce propos, voir par exemple l'étude de cas sur les horaires de séances compatibles avec la vie de famille en Australie.
30. Parlement d'Afrique du sud, 1998, p. 12.
31. Par réseaux d'anciens condisciples on entend des réseaux informels sélectifs entre membres d'une profession, anciens d'une école ou d'une université visant à favoriser les relations et qui excluent traditionnellement les femmes.
32. UIP, 2008. *Les femmes au Parlement en 2007 : regard sur l'année écoulée*, UIP, Genève.
33. UIP, 2000, *Politique : Les femmes témoignent*, p. 113.
34. Mme Syringa Marshall-Burnett, 2006. "How Women are Transforming Parliaments: The Specific Contribution of Women Speakers," Discours prononcé à l'occasion de *L'égalité des sexes à l'ordre du jour des parlements : le rôle des femmes à la présidence des parlements*, manifestation organisée par l'UIP à l'occasion de la 50^e session de la Commission de la condition de la femme, New York, 27 février.
35. UIP, 2006, *Rapport succinct : L'égalité des sexes à l'ordre du jour des parlements : le rôle des femmes à la présidence des parlements*, manifestation organisée par l'UIP à l'occasion de la 50^e session de la Commission de la condition de la femme, New York, 27 février.
36. Cette analyse a été motivée par différents événements. M. Anders Bengtsson explique qu'en novembre 2003, les représentants du parti social-démocrate suédois ont soumis une série de propositions au conseil parlementaire sur la façon de faire avancer l'égalité des sexes au parlement. En conclusion, les auteurs indiquaient qu'en dépit de nombreuses années d'action en faveur de l'égalité des sexes, des inégalités subsistaient au parlement, en raison de problèmes structurels et de l'expression subtile d'une discrimination émanant de règles et d'habitudes traditionnelles. En 2004, une étude réalisée par l'un des principaux quotidiens suédois confirmait qu'une majorité des femmes parlementaires avaient le sentiment d'être l'objet d'une discrimination due au simple fait qu'elles étaient des femmes. Cf. M. Anders Bengtsson, 2005, "Gender Issues as 'People's Issues': The Role of Male Parliamentarians", discours prononcé lors de la manifestation parlementaire organisée par l'UIP et la Division de la promotion de la femme de l'ONU, *L'Après-Beijing : vers l'égalité des sexes en politique*, New York, 3 mars.
37. Groupe de travail sur l'égalité des sexes au *Riksdag*, 2004. *Fifteen Proposals for a Riksdag with Gender Equality*, *Riksdag*, Suède.
38. *Idem.*
39. Echange de messages électroniques avec Mme Gunnilla Upmark, Chef du secrétariat de la Commission du marché du travail qui est responsable de la mise en œuvre du programme d'action sur l'égalité des sexes au *Riksdag* suédois.

Chapitre 6

Conclusions : quelle action pour demain ?

“ Ce n’est pas une question de compétences car les femmes sont à la hauteur que ce soit sur le plan intellectuel ou capacité physique ... mais de conviction et d’inégalité. Des efforts ont été déployés mais beaucoup reste à faire pour mettre les femmes au même point d’égalité que les hommes. Ce sont une décision et une volonté politiques qui peuvent nous sortir de cette différence qui ne fait que freiner notre développement. Que l’avenir de l’humanité ne soit pas uniquement entre les mains des hommes mais l’affaire de chacun d’entre nous sans distinctions. ”

Mme Johanita Ndahimananjara
Membre du Parlement de Madagascar

Dans le présent rapport, on s’est intéressé principalement à l’institution parlementaire, qui a pour fonction de définir les orientations générales des politiques nationales et de légiférer. C’est au niveau du Parlement qu’il faut agir pour que les politiques nationales tiennent véritablement compte des vues et des intérêts de la société dont sont issus les représentants du peuple. Le Parlement, s’il est réellement représentatif, peut faire en sorte que les situations respectives des hommes et femmes soient prises en considération dans la construction de l’avenir social, politique et économique des nations.

Le rapport met en lumière le point de vue de parlementaires qui décrivent les valeurs qu’ils défendent, les politiques qu’ils soutiennent et le travail qu’ils accomplissent pour promouvoir l’égalité des sexes. Les hommes et les femmes qui s’y expriment ne représentent qu’une partie des centaines de parlementaires œuvrant de par le monde en faveur de réformes législatives et institutionnelles.

Le nombre de femmes au sein des instances parlementaires ne cesse d’augmenter dans la plupart des régions du monde, bien qu’elles restent encore très largement sous-représentées. Si l’accroissement du nombre de femmes parlementaires revêt une importance prioritaire, il importe tout autant de veiller à ce que, une fois élues, elles puissent gagner en influence et mettre à profit la position qu’elles occupent pour prendre part concrètement au processus décisionnel.

Les femmes ne constituent pas un groupe homogène, mais tout indique que les femmes parlementaires ont, à certains égards, des expériences et des préoccupations communes. Les hommes estiment eux aussi que les femmes ont contribué à porter sur le devant de la scène politique des priorités et des intérêts différents. Les femmes débattent de leurs problèmes au sein des instances délibérantes, proposent et appuient des projets de loi et poussent les parlements à tenir compte des préoccupations fémi-

nines dans l'élaboration des politiques nationales. Les femmes parlementaires sont les avocates les plus ardentes de la cause des femmes et ont su redéfinir les priorités politiques, de sorte que celles-ci tiennent compte des préoccupations et du point de vue des femmes.

Toutefois, ce rôle ne doit pas incomber exclusivement aux femmes. Petit à petit, les hommes reprennent ces questions à leur compte, et nombre de ceux qui ont répondu à l'enquête ont déclaré aborder les problèmes qui préoccupent les femmes dans le cadre de leurs fonctions parlementaires. Mais il reste encore beaucoup à faire pour nouer un véritable partenariat entre les femmes et les hommes. Les hommes et les femmes ont des préoccupations complémentaires; ensemble, ils peuvent jeter un éclairage plus riche sur la vie politique. L'élaboration de politiques véritablement soucieuses d'équité entre les sexes suppose de tenir compte de l'avis et des expériences des hommes et des femmes, ainsi que de l'impact des lois et politiques sur les deux moitiés de la population.

Pourtant, le rapport montre à de nombreux égards que l'égalité hommes-femmes au Parlement n'est pas pour demain. Aujourd'hui encore, les femmes parlementaires rencontrent des difficultés dans l'exercice de leur mandat, la plus grande étant sans doute celle qui consiste à vouloir faire évoluer des structures politiques créées et dominées par les hommes. Dans la plupart des parlements, la pensée dominante demeure celle des hommes, qui se regroupent au sein de réseaux et de clubs dont les femmes sont traditionnellement exclues.

Les femmes parlementaires désireuses d'agir au nom des femmes se heurtent souvent à des obstacles : elles n'ont pas l'appui de leurs collègues parlementaires ou constatent que les politiques de leurs propres partis sont en contradiction avec les politiques respectueuses d'équité entre les sexes qu'elles appellent de leurs vœux. Les partis politiques jouent un rôle majeur dans l'élaboration des politiques et la définition des priorités politiques, et comptent de ce fait parmi les principaux acteurs du processus de promotion de l'égalité des sexes. Pourtant, ils ne défendent pas systématiquement le principe de l'égalité des sexes et ne tiennent pas tous leurs promesses électorales, loin s'en faut. Aujourd'hui encore, rares sont les femmes qui occupent des postes de décision au sein de formations politiques. L'enquête a établi que le soutien du parti au pouvoir influe de manière

déterminante sur l'élaboration et l'adoption de lois relatives à l'égalité des sexes. Il est donc essentiel de faire évoluer les mentalités à l'échelle des partis politiques.

Les chiffres ont malgré tout leur importance : si elles sont plus nombreuses, les femmes parlementaires, pourront, à tout le moins, faciliter la prise en compte des préoccupations et des priorités des femmes en présentant des projets de loi, en siégeant en plus grand nombre au sein de commissions parlementaires ou en défendant certains amendements. Plus les femmes affirmeront leur présence au sein de l'institution parlementaire, plus les responsabilités pourront être partagées. Le nombre de projets de loi adoptés et de lois amendées ne cessent d'augmenter, et les parlements se doivent d'exercer un contrôle attentif des politiques et de veiller à leur application. En effet, pour que les politiques d'équité entre les sexes portent leurs fruits, les parlements doivent avant tout s'assurer qu'elles sont effectivement mises en œuvre et tenir les pouvoirs publics comptables de leur action.

Action parlementaire en faveur de l'égalité des sexes

Les résultats de l'enquête mettent en évidence les différentes solutions de nature à favoriser la prise en compte de la problématique hommes-femmes au Parlement. L'aboutissement des efforts déployés en ce sens est généralement le fruit de synergies. Les répondants ont été invités à indiquer dans quels domaines ils agissent en priorité pour sensibiliser les parlements aux besoins respectifs des hommes et des femmes. Globalement, l'enquête montre que tous ces domaines sont dignes d'intérêt et peuvent faire l'objet de démarches novatrices, dans le cadre de programmes de plus grande ampleur axés sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes et de renforcement des parlements.

La réforme structurelle que les répondants préconisent le plus souvent a trait au renforcement des capacités des *commissions parlementaires de l'égalité des sexes et des groupes de femmes parlementaires* ou à la création de tels groupes et commissions, là où il n'existe pas encore. Près de 30 pour cent des parlementaires ayant répondu au questionnaire opéreraient pour cette méthode pour rendre leur parlement plus sensible aux questions d'équité entre les sexes. Ces structures offrent aux parlementaires un espace de

discussion privilégié leur permettant de passer au crible tout les projets de loi au travers de considérations de genre et de formuler des recommandations quant aux amendements à y apporter. Une parlementaire égyptienne a noté à ce propos : « Je suis très favorable à la création d'une commission de la condition féminine qui serait composée d'hommes et de femmes et aurait notamment pour fonction de suivre les progrès réalisés en matière d'intégration des considérations de genre dans les programmes publics ». Les commissions et groupes parlementaires contribuent aussi à mettre en relief l'importance de la problématique hommes-femmes dans nombre des questions politiques débattues au Parlement et jouent un rôle utile en matière de suivi et de contrôle. Selon un parlementaire algérien, « chaque Parlement devrait prévoir en son sein un conseil de régulation qui veille aux principes d'égalité et d'efficacité et qui fixe pour cela des critères objectifs d'évaluation durant tout le parcours de la législation ».

Le deuxième aspect le plus fréquemment cité concerne les améliorations à apporter aux *procédures et infrastructures parlementaires* pour les rendre davantage compatibles avec la vie de famille et permettre aux parlementaires de s'acquitter à la fois de leurs responsabilités parlementaires et familiales. Au total, 22 pour cent des sondés ont recommandé la création de garderies, la révision des horaires de travail et la modification des procédures. Une parlementaire australienne a fait l'observation suivante : « Je suis en faveur d'un assouplissement des horaires de travail, pour que les parlementaires puissent s'occuper de leurs responsabilités familiales et, par exemple, obtenir plus facilement un congé spécial pour assister à un spectacle scolaire ou prendre soin d'un enfant malade. Je suis également favorable à la création de garderies, de sorte que les parlementaires et le personnel du Parlement puissent concilier vie professionnelle et responsabilités familiales pendant les séances parlementaires ».

Seize pour cent des sondés ont estimé que le renforcement des activités de *recherche, de formation et de mise en réseau* contribuerait à rendre les parlements plus sensibles aux besoins respectifs des femmes et des hommes, tout comme la fourniture accrue d'assistance technique et d'informations. Plusieurs sondés ont souligné que la confrontation des expériences entre parlements favorisait l'accès à des informations très utiles, et que les mesures d'appui à la recherche et le recours à des spécialistes de l'égalité des sexes pouvaient aussi faciliter le travail des

commissions parlementaires. Seuls 29 pour cent des sondés ont déclaré avoir suivi au Parlement une formation à l'égalité des sexes et aux questions connexes. Plusieurs d'entre eux ont estimé que les organisations internationales pouvaient jouer un rôle majeur à l'appui de l'action des parlements. Une députée namibienne a observé à ce sujet que : « les organisations parlementaires internationales peuvent contribuer dans une très large mesure, y compris de manière concrète, à appuyer les efforts que mènent les femmes à l'échelle nationale pour prendre part au processus décisionnel, tant au plan qualitatif que quantitatif ». Un parlementaire ougandais a souligné que les hommes et les femmes parlementaires ne savent généralement pas grand-chose des pratiques des autres parlements, et a recommandé d'investir davantage dans des programmes d'initiation permettant aux nouveaux parlementaires de suivre une formation adaptée et d'acquérir toutes les connaissances pratiques nécessaires.

Selon 11 pour cent des personnes sondées, les parlements seraient plus à l'écoute des besoins des hommes et des femmes et comprendraient mieux leurs préoccupations s'ils étaient plus proches de leurs électeurs. Ils doivent aussi travailler en coordination ou en liaison avec les organisations de la société civile. Dix pour cent des sondés se sont déclarés convaincus que les parlements fonctionneraient mieux et serviraient mieux les intérêts des hommes et des femmes si les *services d'appui* et les *actions de proximité* bénéficiaient de financements plus importants. De même, l'accroissement des financements destinés à la recherche permettrait d'élaborer des politiques plus respectueuses des différences entre les sexes, dans l'ensemble des domaines d'action parlementaire. Il s'agirait notamment de procéder à un examen du budget global des parlements et d'affecter des crédits aux activités visant l'intégration des principes d'équité entre les sexes.

Une démarche collective

Les mesures définies ci-dessus relèvent de la capacité des parlements à agir sur eux-mêmes. L'élaboration d'indicateurs ou de critères d'intégration de la problématique hommes-femmes propres aux parlements pourrait à cet égard s'avérer très utile. Les femmes et les hommes doivent continuer d'appeler l'attention sur les pratiques et normes parlementaires insensibles aux considérations de genre. Ils doivent pour cela mettre à profit les mécanismes parlementaires

existants et plaider en faveur de changements auprès des personnes qui peuvent concrètement promouvoir ces changements, comme le Président du Parlement, en portant à leur attention des informations détaillées sur les besoins actuels et futurs en matière de garde-rie ou sur la nature des difficultés que rencontrent les femmes parlementaires en raison de l'organisation et des horaires des séances parlementaires.

La création de groupes de femmes parlementaires issues de tous les partis politiques et soucieuses de trouver des solutions concertées, la candidature de femmes à des fonctions où elles pourront influencer sur la vie parlementaire (présidence des commissions, choix des thèmes des enquêtes parlementaires), les études sur l'utilité des commissions parlementaires de l'égalité des sexes et les démarches visant à obtenir le soutien d'acteurs extérieurs au monde parlementaire, sont autant de méthodes qui ont fait la preuve de leur efficacité. Les stratégies de communication axées sur le recours aux médias peuvent aussi s'avérer très utiles, dans la mesure où les femmes qui bénéficient du soutien de l'opinion publique peuvent plus facilement exercer des pressions sur leurs collègues masculins et obtenir d'eux qu'ils appuient les réformes qu'elles défendent.

Il reste encore beaucoup à faire au sein même des formations politiques. Il s'agit non seulement d'amener les partis à appuyer les candidatures de femmes, mais aussi à faire en sorte qu'une fois élues, les femmes parlementaires puissent véritablement influencer sur le débat politique, tous domaines confondus. Les partis politiques définissent des priorités politiques et assurent la liaison entre les institutions et la société civile. Ils jouent un rôle de premier plan, dans la mesure où ils sont garants de la prise en compte des attentes des différents groupes sociaux dans le débat parlementaire et l'élaboration des politiques. L'autonomisation politique des femmes peut, dans certains cas, exiger une modification de la structure interne des partis politiques, y compris, ne serait-ce qu'à titre provisoire, l'adoption de mesures spéciales visant à garantir la représentation des femmes au sein des principaux organes dirigeants des partis.

Cela étant, pour que la situation change vraiment, il faudra faire preuve d'une réelle volonté politique. Les hommes et les femmes doivent accepter et reconnaître que l'intégration et la participation des femmes en tant qu'égaux des hommes au processus parlementaire sont non seulement bénéfiques pour les sociétés et l'humanité dans son ensemble, mais aussi indispensables à la construction d'une démocratie légitime. Forts de ce constat, les États doivent faire en sorte que les femmes puissent prendre part, en tant qu'actrices crédibles et légitimes, à la vie politique nationale, et faciliter en particulier leur participation à l'action parlementaire. Les organisations parlementaires internationales peuvent intervenir à l'appui de ce processus, notamment par le biais d'activités de renforcement des capacités, de formation et de mise en réseau.

Les parlements ont avant tout besoin de plus de femmes parlementaires. La faible représentation des femmes au sein des parlements dans le monde (dont un tiers compte moins de 10 pour cent de femmes) équivaut en substance à un déficit démocratique. À l'évidence, ce sont les femmes, et non les hommes, qui sont à l'origine des grandes avancées réalisées dans des domaines comme la lutte contre la violence fondée sur le sexe ou la traite des femmes et des enfants, l'égalité des salaires, la création de structures d'accueil des jeunes enfants et le congé parental. La participation continue et accrue des femmes est donc une nécessité si l'on veut que ces questions demeurent en bonne place au rang des priorités des pouvoirs publics.

Il faut aussi accroître la représentation des femmes au sein des parlements en raison même de la grande diversité des opinions qu'elles défendent. Si les femmes ont un vécu commun, leurs priorités varient en fonction de leurs origines politiques, culturelles, sociales et économiques. L'augmentation du nombre de femmes parlementaires contribuerait par conséquent à accroître le contingent de femmes prêtes à agir au nom des femmes et rendrait mieux compte de la diversité de la population qu'elles représentent. ■

Bibliographie et lectures recommandées

- Baden, Sally, 1999, « Gender, Governance and the 'Feminisation of Poverty' », Réunion du PNUD sur *Women and Political Participation: 21st Century Challenges*, New Delhi. Disponible sur <http://mirror.undp.org/magnet/events/gender/india/Badefeb2.htm> (anglais seulement)
- Ballington, Julie et Azza Karam (eds.), 2005. *Women in Parliament: Beyond Numbers*, International IDEA, Stockholm. Disponible sur www.idea.int/publications/wip2/index.cfm (anglais seulement)
- Ballington, Julie et Richard Matland, 2004. « Political Parties and Special Measures: Enhancing Women's Participation in Electoral Processes », présenté à une réunion d'experts de l'ONU : *Enhancing Women's Participation in Electoral Processes in Post-conflict Countries*, Réunion du Groupe d'experts organisée par le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme (OSAGI) et le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, New York, Etats-Unis d'Amérique <http://www.un.org/womenwatch/osagi/meetings/2004/EGMelectoral/EP8-BallingtonMatland.PDF> (anglais seulement)
- Barakso, Maryann, 2007. « Is There a "Woman's Way" of Governing? Assessing the Organizational Structures of Women's Membership Associations », *Politics and Gender*, Volume 3, N° 2, Cambridge Journals, Cambridge University Press (anglais seulement)
- Bengtsson, Anders, 2005. « Les questions de genre en tant que 'questions de personnes' : le rôle des parlementaires hommes », Discours prononcé lors de la réunion organisée par l'UIP et la Division pour la promotion de la femme des Nations Unies, *L'après Beijing : vers l'égalité des sexes en politique*, 3 mars, New York, Etats-Unis d'Amérique
- Britton, Hannah, 2001. "New Struggles, New Strategies: Emerging Patterns of Women's Political Participation in the South African Parliament", *International Politics*, Volume 38, N° 2, Palgrave Macmillan Journals. Disponible sur www.palgrave-journals.com/ip/journal/v38/n2/index.html (anglais seulement)
- Britton, Hannah, 2005. *Women in the South African Parliament: From Resistance to Governance*, University of Illinois Press, Champaign, Etats-Unis d'Amérique (anglais seulement)
- Bauer, Gretchen, 2004. « 'The Hand That Stirs the Pot Can Also Run the Country': Electing Women to Parliament in Namibia », *Journal of Modern African Studies*, Volume 42, N° 4, Cambridge Journals, Cambridge University Press (anglais seulement)
- Carroll, S. J., 2001. *The Impact of Women in Public Office*, Indiana University Press, Bloomington (anglais seulement)
- Caul, Miki, January 1999. « Women's Representation in Parliament: The Role of Political Parties », *Party Politics*, Volume 5, Num. 1. Résumé disponible sur www.party-politics.org/Volume05/v05i1p079.htm (anglais seulement)
- Caul, Miki, 2001. « Political Parties and the Adoption of Candidate Gender Quotas: A Cross-National Analysis. » *Journal of Politics*, Volume 63, N° 4. Publié par Cambridge University Press for the Southern Political Science Association (anglais seulement)
- Celis, Karen, 2006. « Substantive Representation of Women », dans *Journal of Women, Politics and Politics*, Volume 28 Num. 2, Haworth Press, Philadelphia, PA, Etats-Unis d'Amérique (anglais seulement)
- Childs, Sarah, Joni Lovenduski et Rosie Campbell, novembre 2005. *Women at the Top 2005: Changing Numbers, Changing Politics?* Hansard Society, Londres, Royaume-Uni. Disponible sur hansardsociety.org.uk/blogs/publications/archive/2007/10/01/Women-at-the-Top-2005.aspx (anglais seulement)
- Childs, Sarah, 2004. *New Labour's Women MPs: Women Representing Women*, Routledge, Londres (anglais seulement)
- Commonwealth Parliamentary Association, 2001. *Gender-Sensitizing Commonwealth Parliaments*, CPA Study Group Report, Kuala Lumpur, Malaisie.
- Dahlerup, Drude, 2007. « Electoral Gender Quotas: between Equality of Opportunity and Equality of Result », *Representation*, vol. 43, no 2. Disponible sur www.informaworld.com/smpp/content~content=a779362065~db=all~jumptype=rss (anglais seulement)
- Drude Dahlerup (dir. publ.), 2006. *Women, Quotas and Politics*, Routledge, Oxon (en anglais seulement).
- Dahlerup, Drude, 2006. « The Story of the Theory of Critical Mass », *Politics and Gender*, Volume 2, N° 44, Cambridge Journals, Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni (anglais seulement)
- Dahlerup, Drude, 2002. "Using Quotas to Increase Women's Political Representation" dans Julie Ballington et Azza Karam (eds.), *Women in Parliament: Beyond Numbers*. International IDEA. Stockholm. Disponible sur www.idea.int/publications/wip2/index.cfm

- Dahlerup, Drude, 1988. « From a Small to a Large Minority », dans *Scandinavia Political Studies*, Volume 11, Num. 4, Blackwell Publishing (anglais seulement)
- Forum Parlementaire de la SADC, 2002. "The SADC MPs Companion on Gender and Development in Southern Africa", SADC Parliamentary Forum, Windhoek, Namibia
- Geisler, Gisela, 2000. « Parliament is Another Terrain of Struggle: Women, Men and Politics in South Africa », *Journal of Modern African Studies*, Volume 38, Num. 4, pp. 605-630, Cambridge Journals, Cambridge University Press (anglais seulement)
- Goetz, Anne Marie et Shireen Hassim (eds), 2003. *No Shortcuts to Power: African Women in Politics and Policy Making*, Zed Books, Londres, Royaume-Uni (anglais seulement)
- Inglehart, Ronald et Pippa Norris, 2003. *Rising Tide: Gender Equality and Cultural Change Around the World*, Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni (anglais seulement)
- International IDEA et l'Université de Stockholm, *Global Database of Quotas for Women. Disponible sur www.quotaproject.org* (anglais seulement)
- Jabre, Kareen. 2004. « Enhancing the Role of Women in Electoral Processes in Post-conflict Countries » présenté à une réunion d'experts de l'ONU : *Enhancing Women's Participation in Electoral Processes in Post-conflict Countries*, Réunion du Groupe d'experts organisée par le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme (OSAGI) et le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, New York, Etats-Unis d'Amérique <http://www.un.org/womenwatch/osagi/meetings/2004/EGMelectoral/EP8-BallingtonMatland.PDF> (anglais seulement)
- Krook, Mona Lee et Sarah Childs, 2006. « Should Feminists Give Up on Critical Mass? A Contingent Yes », Section spécial sur « Critical Perspectives on Gender and Politics », *Politics and Gender*, Volume 2, N° 4: 522-530, Cambridge Journals, Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni (anglais seulement)
- LeDuc, Lawrence, Richard Niemi et Pippa Norris (eds), 1996. *Comparing Democracies: Elections and Voting in Global Perspective*. Sage Publications, Thousand Oaks, CA, Etats-Unis d'Amérique (anglais seulement)
- Lovenduski, Joni, Claudie Baudino, Petra Meier et Diane Sainsbury (eds), 2005. *State Feminism and Political Representation*, Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni (anglais seulement)
- Lovenduski, Joni, 1997. « Gender Politics: A Breakthrough for Women? », in *Parliamentary Affairs*, Volume 50, N° 4, Oxford Journals, Oxford University Press, Oxford, Royaume-Uni. Disponible sur <http://pa.oxfordjournals.org/cgi/reprint/50/4/708> (anglais seulement)
- Lovenduski, Joni et Pippa Norris, 2003. « Westminster Women: The Politics of Presence », dans *Political Studies*, Volume 51, Num. 1, Blackwell Publishing. Disponible sur <http://ksghome.harvard.edu/~pnorris/ Acrobat/Westminster%20women.pdf> (anglais seulement)
- Lovenduski, Joni, 2005. *Feminizing Politics*, Polity Press, Cambridge, Royaume-Uni (anglais seulement)
- Lovenduski Joni et Azza Karam, 2005. « Women in Parliament: Making a Difference » dans Julie Ballington et Azza Karam (dir. publ.), 2005. *Women in Parliament: Beyond Numbers*, International IDEA, Stockholm, Suède. Disponible sur www.idea.int/publications/wip2/index.cfm
- Lowe Morna, Colleen et Susan Tolmay (eds), 2007. *At the Coalface: Gender and Local Governance in Southern Africa*, Chapitre 6, Gender Links, Johannesburg, Afrique du Sud (anglais seulement)
- Lowe Morna, Colleen (dir. publ.), 2004. *Ringing Up the Changes: Gender in Southern African Politics*, Gender Links, Johannesburg, Afrique du Sud, p. 136 (anglais seulement)
- Marshall-Burnett, Syringa, 2006. « How Women are Transforming Parliaments: The Specific Contribution of Women Speakers », discours prononcé à la réunion *L'égalité des sexes à l'ordre du jour des parlements : le rôle des femmes à la présidence des parlements*, organisée par l'UIP lors de la 50^{ème} session de la Commission de la condition de la femme, New York, Etats-Unis d'Amérique, 27 février (anglais seulement)
- Matland, Richard et Kathleen Montgomery (dir. publ.), 2003. *Women's Access to Political Power in Post-Communist Europe*, Oxford University Press, Oxford, Royaume-Uni (anglais seulement)
- Matland, Richard et Donley Studlar, août 1996. « The Contagion of Women Candidates in Single Member District and Proportional Representation Electoral Systems: Canada and Norway », in *Journal of Politics*, Volume 58, N° 3, Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni (anglais seulement)

- Matland, Richard, août 1993. « Institutional Variables Affecting Female Representations in National Legislatures: The Case of Norway », *Journal of Politics*, Volume 55, N° 3, Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni (anglais seulement)
- Matland, Richard, 2005. « Enhancing Women's Political Participation: Legislative Recruitment and Electoral Systems », dans Julie Ballington et Azza Karam (eds.), *Women in Parliament: Beyond Numbers*, International IDEA, Stockholm, Suède. Disponible sur www.idea.int/publications/wip2/index.cfm (anglais seulement)
- Mathiason, John, 2001. *The Long March to Beijing: the United Nations and the Women's Revolution*, Vol. 1: The Vienna Years, AIMS, Lafayette, NY (anglais seulement)
- Meintjes, Sheila, 2005. « South Africa: Beyond Numbers », dans Julie Ballington et Azza Karam (eds.), *Women in Parliament: Beyond Numbers*, International IDEA, Stockholm, Suède. Disponible sur www.idea.int/publications/wip2/index.cfm (anglais seulement)
- Norris, Pippa, 2004. *Electoral Engineering: Voting Rules and Political Behaviour*, Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni. Disponible sur <http://ksghome.harvard.edu/~pnorris/Books/Electoral%20Engineering.htm> (anglais seulement)
- Norris, Pippa et Joni Lovenduski, 1995. *Political Recruitment*, Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni (anglais seulement)
- Norris, Pippa, Joni Lovenduski, et Rosie Campbell, 2004. *Gender and Political Participation*, Electoral Commission, Londres, Royaume-Uni (anglais seulement)
- Palmieri, Sonia et Kareen Jabre, 2005. « Promoting Partnership between Men and Women in Parliament: The Experience of the Inter-Parliamentary Union » dans Ballington, Julie et Azza Karam (dir. publ.), 2005. *Women in Parliament: Beyond Numbers*, International IDEA, Stockholm, Suède. Disponible sur www.idea.int/publications/wip2/index.cfm (anglais seulement)
- Parlement de l'Afrique du Sud, 1998. *Transforming Parliaments: Report of the Fifth International Conference of Women Presiding over National Parliaments*, Le Cap (anglais seulement)
- Pearson, Elizabeth, 2008. « Demonstrating Legislative Leadership: The Introduction of Rwanda's Gender-Based Violence Bill », The Initiative for Inclusive Security, Hunt Alternatives.
- Phillips, Anne, 1995. *The Politics of Presence*, Clarendon Press, Oxford, Royaume-Uni (anglais seulement)
- Powley, Elizabeth, 2003. *Strengthening Governance: The Role of Women in Rwanda's Transition*. Women Waging Peace. Disponible sur www.huntalternatives.org/download/10_strengthening_governance_the_role_of_women_in_rwanda_s_transition.pdf (anglais seulement)
- Powley, Elizabeth et Elizabeth Pearson, 2007. « 'Gender is Society': Inclusive Lawmaking in Rwanda's Parliament », *Critical Half*, Volume 5, N° 1, Hiver, pp. 15-19. Disponible sur <http://www.womenforwomen.org/documents/criticalhalf.pdf> (anglais seulement)
- Powley, Elizabeth, 2007. « Rwanda: The Impact of Women Legislators on Policy Outcomes Affecting Children and Families », *Women and Children: The Double Dividend of Gender Equality*, State of the World's Children, Background paper, UNICEF. Disponible sur <http://www.unicef.org/sowc07/docs/powley.pdf> (anglais seulement)
- Rule, Wilma et Joseph F. Zimmerman (eds), 1994. *Electoral Systems in Comparative Perspective: Their Impact on Women and Minorities*, Greenwood, Westport, CT, Etats-Unis d'Amérique (anglais seulement)
- Sawyer, Marian, Manon Tremblay et Linda Trimble (eds), 2006. *Representing Women in Parliament: A Comparative Study*, Routledge, Londres, Royaume-Uni. (Anglais seulement)
- Sawyer, Marian, 2000. « Parliamentary Representation of Women: From Discourses of Justice to Strategies of Accountability », *International Political Science Review*, Volume 21, N° 4
- Skjeie, Hege, 1998. « Credo on Difference – Women in Parliament in Norway » dans Azza Karam (dir. publ.), *Women in Parliament: Beyond Numbers*, International IDEA, Stockholm, Suède. Disponible sur www.idea.int/publications/wip2/index.cfm
- Squires, Judith et Mark Wickham-Jones, 2001. *Women in Parliament: A Comparative Analysis*, Equal Opportunities Commission, Manchester, Royaume-Uni (anglais seulement)
- Swers, Michele L., 2002. *The Difference Women Make: The Policy Impact of Women in Congress*, University of Chicago Press, Chicago, Etats-Unis d'Amérique (anglais seulement)

- Tamale, Sylvia. 1999. *When Hens Begin to Crow: Gender and Parliamentary Politics in Uganda*. Westview Press, Boulder, CO, États-Unis d'Amérique (anglais seulement)
- Thomas, Sue, 1994. *How Women Legislate*, Oxford University Press, Oxford, Royaume-Uni (anglais seulement)
- Tremblay, Manon, 2006. « The Substantive Representation of Women and PR: Some Reflections on the Role of Surrogate Representation and Critical Mass » *Politics and Gender*, Volume 2, N° 4, Cambridge Journals, Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni (anglais seulement)
- Tremblay, Manon, 2005. *Femmes et Parlements: Un Regard International*, Éditions du Remue-ménage, Montréal, Canada
- Union interparlementaire, 2008. *Les femmes dans les parlements nationaux*, Genève, Suisse. Disponible sur www.ipu.org/wmn-f/world.htm
- Union interparlementaire et Division de la promotion de la femme (ONU), 2008. *Femmes en politique : 2008*, affiche. Disponible sur www.ipu.org/english/surveys.htm#MAP2008
- Union interparlementaire, 2008. *Les femmes au Parlement en 2007 : regard sur l'année écoulée*, UIP, Genève, Suisse. Disponible sur www.ipu.org/pdf/publications/wmn07-f.pdf
- Union interparlementaire, 2008. *Base de données PARLINE : instances parlementaires de la condition de la femme*, Genève, Suisse. Disponible sur www.ipu.org/parline-f/instance-women.asp
- Union interparlementaire (Hironori Yamamoto), 2007. *Les outils du contrôle parlementaire, étude comparative portant sur 88 parlements nationaux*, UIP, Genève, Suisse. Disponible sur www.ipu.org/english/books.htm#oversight08
- Union interparlementaire (Marilyn Waring, Gaye Greenwood et Christine Pintat), 2000. *Politique : Les femmes témoignent*, Série « Rapports et Documents » N° 36, UIP, Genève, Suisse
- Union interparlementaire, 2007. *Rapport sur « L'Égalité des sexes et promotion de la condition de la femme : le rôle des commissions parlementaires »*, Série « Rapports et Documents » N° 52, UIP, Genève, Suisse. Disponible sur www.ipu.org/french/surveys.htm#wmn-seminar06
- Union interparlementaire (Joachim Wehner et Winnie Byanyima), 2004. *Guide Parlementaire : Parlement, Budget et Genre*, UIP, PNUD, UNIFEM et Institut de la Banque Mondiale, Série « Guides pratiques » N° 6. Genève, Suisse. Disponible sur www.ipu.org/french/handbks.htm#budget
- Union interparlementaire, 2003. *La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son protocole facultatif : Guide parlementaire*, UIP et ONU, Série « Guides pratiques », Genève, Suisse.
- Union interparlementaire, 1995. *Les femmes dans les parlements 1945–1995 : Etude statistique mondiale*. UIP, Genève, Suisse
- Union interparlementaire, 1997. *Hommes et femmes en politique : La démocratie inachevée*, Série « Rapports et Documents » N° 28, UIP, Genève, Suisse
- Union interparlementaire, 1992. *Les femmes et le pouvoir politique*, Série « Rapports et Documents » N° 19, UIP, Genève, Suisse
- Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, 2005. *Égalité des sexes : En quête de justice dans un monde d'inégalités*, UNRISD, Genève, Suisse. Disponible sur [http://www.unrisd.org/80256B3C005BCCF9/\(httpPublications\)/57A6F3B204BC6CF7C1257129005B5008?OpenDocument&panel=additional](http://www.unrisd.org/80256B3C005BCCF9/(httpPublications)/57A6F3B204BC6CF7C1257129005B5008?OpenDocument&panel=additional)
- Nations Unies, 1995. *Plan d'action de Beijing*. Disponible sur www.un.org/womenwatch/daw/beijing/platform/ (anglais seulement)
- Nations Unies, 2004. Documents présentés à la Réunion du Groupe d'experts sur *Enhancing Women's Participation in Electoral Processes in Post-conflict Countries*, janvier 2004, New York. Disponible sur <http://www.un.org/womenwatch/osagi/meetings/2004/EGMelectoral/papers.html> (anglais seulement)
- Nations Unies. Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Disponible sur www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/cedaw.htm
- Yoon, Mi Yung, 2001. « Democratization and Women's Legislative Representation in Sub-Saharan Africa », *Democratization*, Volume 8, Num. 2, pp. 169-190, Routledge, Londres. (anglais seulement)

Annexe 1 : Pays et parlements d'origine des réponses et liste des personnes interviewées

Les réponses au questionnaire venaient des pays et parlements suivants :

Afghanistan : Assemblée nationale	France : Parlement
Afrique du Sud : Parlement	Gabon : Parlement
Albanie : Assemblée populaire	Géorgie : Parlement
Algérie : Parlement	Ghana : Parlement
Allemagne : Diète fédérale; Conseil fédéral	Grèce : Parlement hellénique
Angola : Assemblée nationale	Guinée équatoriale : Chambre des Représentants du Peuple
Argentine : Congrès national	Iles Salomon : Parlement national
Arménie : Assemblée nationale	Inde : Parlement
Australie : Parlement du Commonwealth	Indonésie : Chambre des Représentants
Autriche : Parlement	Iran (République islamique d') : Assemblée consultative islamique
Bahrein : Assemblée nationale	Irlande : Parlement
Bélarus : Assemblée nationale	Islande : Parlement
Belgique : Chambres fédérales	Israël : Parlement
Bénin : Assemblée nationale	Italie : Parlement
Bolivie : Congrès national	Jamaïque : Parlement
Bosnie-Herzégovine : Assemblée parlementaire	Japon : Diète nationale
Botswana : Assemblée nationale	Jordanie : Assemblée nationale
Brésil : Congrès national	Kenya : Assemblée nationale
Bulgarie : Assemblée nationale	Lettonie : Parlement
Burkina Faso : Assemblée nationale	Liban : Assemblée nationale
Burundi : Parlement	Libéria : Parlement
Cambodge : Parlement	Lituanie : Parlement
Cameroun : Assemblée nationale	Luxembourg : Chambre des Députés
Canada : Parlement du	Madagascar : Assemblée nationale; Sénat
Chili : Congrès national	Malaisie : Parlement
Chypre : Chambre des Représentants	Maldives : Majlis du Peuple
Colombie : Congrès	Malte : Chambre des Représentants
Comores : Assemblée de l'Union	Maroc : Parlement
Congo : Parlement	Mexique : Congrès de l'Union
Costa Rica : Assemblée législative	Monaco : Conseil national
Côte d'Ivoire : Assemblée nationale	Namibie : Parlement
Cuba : Assemblée nationale du pouvoir populaire	Niger : Assemblée nationale
Danemark : Parlement	Nigéria : Assemblée nationale
Egypte : Assemblée du peuple; Conseil consultatif	Norvège : Parlement
Espagne : Les Cortes	Nouvelle-Zélande : Chambre des Représentants
Estonie : Parlement estonien	Ouganda : Parlement
Etats-Unis d'Amérique : Congrès	Pakistan : Parlement
Ethiopie : Chambre des Représentants du peuple; Chambre de la Fédération	Pays-Bas : États-généraux
Ex-République yougoslave de Macédoine : Assemblée de la République	Philippines : Congrès
Finlande : Parlement	Pologne : Sejm; Sénat
	Portugal : Assemblée de la République
	Qatar : Conseil consultatif

Les réponses au questionnaire venaient des pays et parlements suivants : (suite):

République de Corée : Assemblée nationale	Slovénie : Assemblée nationale; Conseil national
République démocratique du Congo : Parlement	Soudan : Législature nationale
République démocratique populaire lao : Assemblée nationale	Sri Lanka : Parlement
République tchèque : Parlement	Suède : Parlement
Roumanie : Parlement	Suisse : Assemblée fédérale
Royaume-Uni : Parlement	Togo : Assemblée nationale
Rwanda : Parlement	Tunisie : Chambre des Députés; Chambre des Conseillers
Sainte-Lucie: Parlement	Ukraine : Parlement
Samoa : Assemblée législative	Uruguay : Assemblée générale
Sao Tomé-et-Principe : Assemblée nationale	Venezuela : Assemblée nationale
Sénégal : Assemblée nationale	Yémen : Parlement
Serbie : Assemblée nationale	Zambie : Assemblée nationale
Seychelles : Assemblée nationale	Zimbabwe : Parlement
Singapour : Parlement	Parlement européen
Slovaquie : Conseil national	

Liste des personnes interviewées

M. Agust Agustsson (parlementaire, Islande), octobre 2007.
Mme Azima Shakoor (parlementaire, Maldives), octobre 2007.
Mme Nedal M. Al-Tunaiji (parlementaire, Emirats arabes unis), Genève, décembre 2007.
Mme Sotiroula Charalambous (parlementaire, Chypre), Genève, décembre 2007.
Mme Minodora Cliveti (parlementaire, Roumanie), Riga, décembre 2007.
Mme Maria Helena (parlementaire, Brésil), Genève, octobre 2007.
Mme Bintu Jalia Lukumu (parlementaire, Ouganda), Genève, décembre 2007.
M. Mugumya Magulumaali (parlementaire, Ouganda), Genève, décembre 2007.
Mme Margaret Mensah-Williams (parlementaire et Vice-Présidente du Conseil national, Namibie), Genève, octobre 2007.
Mme Beth Mugo (parlementaire, Kenya), Genève, octobre 2007.
Mme Alphonsine Mukarugema (parlementaire, Rwanda), Genève, octobre 2007.
M. Jack Mwimbu (parlementaire, Zambie), Genève, octobre 2007.
Mme Victoire Ndikumana (parlementaire, Burundi), décembre 2007.
Mme Maria das Neves Sousa (parlementaire, Sao Tomé-et-Principe), Genève, octobre 2007.
Mrs. Maria Rauch-Kallat (parlementaire, Autriche), Genève, décembre 2007.
Mme Nora Schimming-Chase (parlementaire, Namibie), Genève, octobre 2007.
M. James Selfe (parlementaire, Afrique du Sud), Genève, octobre 2007.
Mme Doris Stump (parlementaire, Suisse), Genève, octobre 2007.
Mme Saumura Tiulong (parlementaire, Cambodge), Genève, octobre 2007.
Baronne Uddin (parlementaire, Royaume-Uni), Genève, décembre 2007.

Annexe 2 : Conception et méthodologie de la recherche

Le présent rapport s'appuie principalement sur des données primaires recueillies lors d'une enquête initiale effectuée entre décembre 2006 et janvier 2008. On y associe les résultats quantitatifs d'une enquête sur les opinions d'hommes et de femmes parlementaires à travers le monde, à des informations qualitatives sur leur expérience au Parlement glanées dans leurs réponses aux questions ouvertes posées dans le questionnaire. Enfin, on s'y appuie sur les expériences vécues de parlementaires telles qu'elles ressortent d'entretiens approfondis tenus séparément.

En outre, des sources secondaires (études comparatives et articles de spécialistes) ainsi que des analyses au niveau national et régional ont été consultées. C'est avant tout un rapport tiré de l'enquête mettant en lumière les vues de parlementaires. Même si d'autres études et recherches comparatives et diverses séries de données de l'UIP ont également été consultées, on n'a pas cherché à analyser ou synthétiser les multiples sources documentaires existantes sur le thème de l'égalité des sexes et participation politique. La dernière enquête mondiale sur les femmes parlementaires a été réalisée par l'UIP en 1999-2000. Les résultats en ont été publiés dans *Politique : les femmes témoignent* (2000), document référencé dans le présent rapport comme source de données.

Le rapport est conçu de façon à comparer les résultats entre pays, en présentant une vue globale des tendances plutôt que des analyses régionales. On y trouve quelques références aux écarts entre régions lorsqu'ils sont particulièrement significatifs. Les vues des parlementaires de toutes les régions du monde y sont présentées par des citations directes.

Ce rapport n'est ni un manuel ni un guide; il ne vise pas à prescrire des changements par la voie normative. L'UIP voit dans les exemples présentés ici une contribution à la réflexion en cours sur la manière de parvenir à un partenariat abouti entre hommes et femmes dans les parlements.

Le questionnaire de l'enquête

Le questionnaire utilisé pour l'enquête a été établi en 2006 par le Programme du partenariat entre hommes et femmes du Secrétariat de l'Union inter-

parlementaire, en consultation avec diverses parties prenantes. Le Secrétariat a sollicité et obtenu les avis de nombreux commentateurs, à savoir :

- Les membres du Comité de coordination des Femmes parlementaires de l'Union interparlementaire (organe élu de femmes parlementaires ayant pour mandat de guider les travaux de la Réunion des Femmes parlementaires de l'UIP);
- Les membres du Groupe du partenariat entre hommes et femmes de l'UIP (groupe composé de deux hommes et deux femmes issus du Comité exécutif de l'UIP ayant pour mandat de veiller à ce que les activités et décisions de l'UIP accordent une importance égale aux préoccupations des femmes et des hommes);
- Un groupe restreint de chercheurs et praticiens expérimentés en matière de conception et de mise en œuvre de travaux de recherche par voie d'enquête.

Le questionnaire comportait 50 questions - 25 questions fermées et 25 questions ouvertes – donnant aux personnes interrogées la possibilité de décrire et d'expliquer leur expérience de la vie politique. Dans la plupart des cas, on a utilisé dans les questions une échelle de notation sur quatre ou cinq degrés permettant aux personnes interrogées de réagir à une affirmation, par exemple, en employant des formules allant de « absolument pas d'accord » à « entièrement d'accord ».

Le questionnaire a été conçu pour recueillir des informations d'ordre général sur les personnes interrogées et pour recueillir les vues et les opinions des parlementaires autour de trois grands thèmes : leur élection au Parlement, leur participation à la vie politique et leur point de vue sur la transformation institutionnelle nécessaire pour que les parlements soient mieux adaptés aux femmes. Le questionnaire complet figure à l'annexe 3.

Collecte de données

Les données ont été recueillies sur une période de 14 mois, entre décembre 2006 et janvier 2008. Les données ont été réunies, stockées et traitées au

moyen d'une base de données d'enquête en ligne. Le questionnaire était disponible en anglais, français et espagnol.

Il a été envoyé à tous les parlements nationaux dans le monde. Les parlementaires de différents groupes ont été invités à le remplir. L'UIP s'est efforcée de recueillir des réponses d'au moins quatre membres par parlement (deux hommes et deux femmes, dans la mesure du possible) de tous partis et toutes appartenances politiques, ce qui a produit un échantillon aléatoire.

L'UIP a reçu des réponses de 272 parlementaires de 110 pays. Le taux de réponse variait de huit à un parlementaire par pays. Le taux de remplissage du questionnaire variait également beaucoup. En outre, des entretiens approfondis ont eu lieu avec 20 autres parlementaires pour obtenir de plus amples informations.

Quarante pour cent des réponses provenaient d'hommes, ce qui fait du rapport un reflet unique en son genre des vues des hommes et des femmes sur la question de l'égalité des sexes en politique. Les réponses viennent de toutes les régions du monde. La plus forte proportion correspond à l'Europe, avec 38 pour cent, suivie de l'Afrique, 25 pour cent, de l'Asie et du Pacifique, 15 pour cent, du continent américain, 12 pour cent, et des États arabes, 10 pour cent. Les réponses couvrent l'ensemble de l'échiquier politique.

Les réponses ont été codées afin de produire des données indiquant des tendances générales. Le processus de codage a en outre rendu les réponses anonymes. Afin de respecter l'anonymat des réponses, les informations sur les parlementaires ayant répondu aux questions ouvertes de l'enquête se bornent à préciser leur sexe et leur nationalité. Les opinions exprimées au cours des entretiens individuels sont attribuées à leurs auteurs.

Les limitations de l'enquête

Un questionnaire d'enquête de cette nature comporte inévitablement certaines limitations :

- Le questionnaire recueille les vues de parlementaires. Toutefois, il aurait été utile aussi de solliciter les réponses officielles des parlements sur les dispositifs et les changements institués pour faire une place aux questions de genre dans leurs structures et leurs méthodes de travail.

- Toutes les questions couvertes par l'enquête, ou leurs résultats, ne sont pas présentées dans le rapport. Faute de place, il est impossible de présenter toutes les données. En outre, les entretiens complémentaires ont montré que certaines des questions étaient porteuses d'une ambiguïté qui pouvait conduire à des interprétations différentes de la question selon les pays. Ces questions n'ont pas été retenues dans le rapport.

Les opinions et les attitudes des parlementaires sont le matériau de base des données mais il faut souligner que les facteurs qui influent sur ces vues ne peuvent être maîtrisés ou généralisés à d'autres pays et régions. L'intérêt du rapport, toutefois, réside dans la mise en commun des perspectives et des expériences vécues par des hommes et des femmes parlementaires de toutes les régions du monde, et leurs témoignages forment le socle des conclusions du rapport.

Travaux de recherche futurs

Là où elles existent, les analyses transrégionales de ce type produisent des enseignements utiles. Du fait de cet ancrage régional, les enseignements que l'on en retire peuvent être plus directement transposables car ils reposent sur une histoire commune, des niveaux de développement comparables et, souvent, des systèmes juridiques et politiques proches.

Au niveau des pays, les parlements pourront juger utile de procéder à une enquête en utilisant tout ou partie du questionnaire de l'UIP pour avoir un aperçu local des attitudes des parlementaires.

Cette analyse repose sur une enquête auprès de parlementaires. On pourrait utilement entreprendre une étude complémentaire sur les parlements en tant qu'institutions, qui pourrait inclure un inventaire des structures et du personnel parlementaires dans chaque pays - par exemple, en interrogeant les parlements pour savoir s'ils ont mis en place des garderies d'enfants. Enfin, les études approfondies sur les modes d'intégration des femmes dans les parlements, à travers les commissions et les groupes, par exemple, ou sur la budgétisation de l'égalité des sexes sont des sujets d'enquête intéressants ■

Annexe 3 : Enquête

Egalité en politique

Enquête réalisée par
l'Union interparlementaire

Pays : _____

Monocaméral

Chambre basse

Chambre haute



1. PROFIL PERSONNEL

a. Informations personnelles

Nom (nom de famille, prénom)			
Adresse électronique			
Adresse			
Numéro de téléphone (avec indicatif)			
Numéro de télécopie (avec indicatif)			
Date de naissance (jour/mois/année)			
Sexe		féminin	masculin
Nombre de personnes à charge			
Etat civil	Marié(e)/concubinage	Célibataire	Divorcé(e)/veuf(ve)/séparé(e) Autre

b. Quels étaient votre profession ou votre secteur d'activité avant votre élection ?

Droit	Culture: Ecrivain, auteur, artiste etc.
Cadre de parti politique	Architecte, géomètre, ingénieur
Fonction publique et administration locale	Services armés
Finance, gestion ou affaires	Clergé
Enseignement	Travail de bureau, secrétariat, administration
Médias: Journalisme, radio, audiovisuel etc.	Syndicalisme
Fonctionnaire international	Activité associative
Femme/homme au foyer, intendance familiale	Recherche
Travail social	Médecin, dentiste
Agriculture	Soins infirmiers
Sciences	Autre, prière d'expliquer

c. Exercez-vous votre profession pendant votre mandat parlementaire ?

Oui (prière de préciser combien d'heures par mois)	Nombre d'heures	Non
--	-----------------	-----

d. Jusqu'où avez-vous poursuivi vos études ?			
Aucune instruction scolaire		Diplôme d'une université ou d'une école polytechnique	
Ecole primaire seulement		Diplôme d'études universitaires supérieures	
Ecole secondaire seulement		Autres études supérieures	

e. Antécédents parlementaires :						
Mode d'obtention du siège	Elu(e) directement dans une circonscription			Election indirecte		Nommé(e) par le/la Chef(fe) de l'Etat ou le Gouvernement
	Elu(e) directement sur une liste de parti			Désigné(e) par l'Assemblée/ le parlement		Autre (préciser)
Type de circonscription	Rurale	Citadine	Mi-citadine	Nationale	Aucune	Autre (préciser)
Etes-vous membre d'une commission parlementaire ou d'un forum parlementaire?	Oui (laquelle/lesquelles) ?			Non		Autre (préciser)
Avez-vous occupé d'autres postes au parlement ?	Membre du Bureau d'une chambre	Responsable d'une commission (président/e), rapporteur/euse)		Secrétaire parlementaire d'un ministre		Membre du Cabinet fantôme Autre (préciser)
Avez-vous occupé un poste ministériel ?	Oui (lequel/lesquels) ?			Non		Autre (préciser)
Etes-vous membre d'un parti politique ?	Oui (lequel) ?			Non, candidat(e) indépendant(e)		Autre (préciser)
Votre parti appartient-il à l'un des groupements internationaux suivants ?	Internationale des démocrates du centre		Union démocratique internationale	Internationale libérale		Internationale socialiste Autre (préciser)
Représentez-vous un groupe ethnique ou une minorité au Parlement?	Oui (laquelle/lesquelles) ?			Non		Autre (préciser)

f. Combien de fois vous êtes-vous présenté(e) ou avez-vous été élu(e) au parlement ?				
	Une fois	Deux fois	Trois fois	Quatre fois ou plus
Me suis présenté(e) aux élections parlementaires				
Ai été élu(e) au parlement				

2. VOTRE ELECTION AU PARLEMENT

1. Qu'est-ce qui vous a principalement amené(e) à faire de la politique ?		
Activité dans un parti politique		Membre d'un conseil municipal ou régional
Activité syndicale		Membre d'une assemblée législative régionale, provinciale ou d'un Etat dans une fédération
Travail social		Relations familiales
Organisation non gouvernementale (préciser laquelle)		Autres (préciser)

**2. Les motifs suivants ont-ils pesé dans votre décision de présenter votre candidature ?
PRIERE DE COCHER TOUS CEUX QUI S'APPLIQUENT**

	Enormément	Beaucoup	Pas beaucoup	Pas du tout	Sans opinion
Je voulais servir mon pays.					
Je voulais participer aux décisions qui ont un impact sur ma vie					
On m'a demandé de défendre les couleurs de mon parti politique.					
J'ai été encouragé(e) par des proches, des amis ou la population locale					
Je voulais améliorer les conditions de vie là où je vis.					
Je voulais améliorer les conditions de vie des femmes.					
Je voulais améliorer les conditions de vie des hommes.					
Autres, prière de préciser					

**3. En tant que candidat(e) aux élections, avez-vous suivi une formation dans l'un des domaines suivants ?
PRIERE DE COCHER TOUS CEUX QUI S'APPLIQUENT (prière de préciser l'origine de cette formation : parti politique, ONG, organisation internationale ou régionale, etc.)**

	Oui	Non	Origine de la formation
Campagne électorale, notamment communication avec les électeurs et constitution d'un réseau de relations			
Collecte de fonds pour la campagne			
Rôles des parlementaires, travail législatif et contrôle parlementaire			
Formation exclusivement destinée aux femmes /ou aux hommes			
Aucune			
Autres, prière de préciser			

4. Quelle préparation avez-vous trouvé la plus utile ou aimeriez-vous avoir à l'avenir ?

PRIERE DE PRECISER

Pouvons-nous citer votre réponse dans l'étude?	Oui	Non

5. Dans quelle mesure les facteurs suivants contribuent-ils, à votre avis, à dissuader LES HOMMES d'entrer en politique ?

	Enormément	Beaucoup	Pas beaucoup	Pas du tout	Sans opinion
La culture dominante et sa conception du rôle des hommes dans la société					
La religion					
Les craintes quant à la sécurité					
Le manque de ressources					
Les responsabilités familiales					
Le manque de soutien des partis politiques					
La politique vue comme un sale métier ou un milieu corrompu					
Le manque d'instruction					
Le manque de confiance en soi					
Le manque de soutien de la famille					
Le manque de soutien de l'électorat					
Le manque de soutien des autres hommes					

6. Dans quelle mesure les facteurs suivants contribuent-ils, à votre avis, à dissuader LES FEMMES d'entrer en politique ?

	Enormément	Beaucoup	Pas beaucoup	Pas du tout	Sans opinion
La culture dominante et sa conception du rôle des hommes dans la société					
La religion					
Les craintes quant à la sécurité					
Le manque de ressources					
Les responsabilités familiales					
Le manque de soutien des partis politiques					
La politique vue comme un sale métier ou un milieu corrompu					
Le manque d'instruction					
Le manque de confiance en soi					
Le manque de soutien de la famille					
Le manque de soutien de l'électorat					
Le manque de soutien des hommes					
Le manque de soutien des autres femmes					
Une expérience insuffisante des fonctions liées à la représentation : discours publics, relations avec les électeurs					
Autres, prière de préciser					

7. Quels sont à votre avis les principaux obstacles à l'obtention d'un siège dans votre pays ?

PRIERE DE PRECISER		
Pouvons-nous citer votre réponse dans l'étude?	Oui	Non

Si vous êtes membre d'un parti politique : (sinon rendez-vous à la question 16)

8. Dans quelle mesure votre parti soutient-il la participation des groupes suivants à la vie politique de votre pays ?

	Enormément	Beaucoup	Pas beaucoup	Pas du tout	Sans opinion
Minorités					
Groupes ethniques ou religieux					
Hommes					
Femmes					
Jeunes					
Personnes âgées					
Handicapés					
Autre, prière de préciser					

9. Votre parti politique a-t-il une position officielle, un manifeste ou une politique générale sur les sujets suivants ?

	Oui	Non	Prière de préciser
L'égalité des sexes ou la participation des hommes et des femmes à la vie politique et dans la société			
La participation des minorités			
La participation de groupes ethniques ou religieux			
Jeunes			
Handicapés			
Autre, prière de préciser			

10. Dans quelle mesure les éléments suivants influencent-ils dans votre parti la sélection des candidats à l'élection ?

	Enormément	Beaucoup	Pas beaucoup	Pas du tout	Sans opinion
Dirigeants nationaux du parti					
Commission des candidatures du parti					
Cadres régionaux du parti					
Membres locaux du parti					
Section féminine					
Syndicats					
Minorités					
Autres, prière de préciser					

11. Si votre parti politique a une section féminine, quelles en sont les principales tâches ?

	Oui	En partie	Non	Sans opinion
Elle apporte un soutien organisationnel et logistique au parti politique.				
Elle apporte matière à la prise de décision dans le parti.				
Elle s'engage pour promouvoir la participation des femmes à la vie politique.				
Elle soutient les candidates en période électorale.				
Elle soutient les femmes élues au parlement.				
Elle mobilise l'électorat féminin avant les élections.				
Elle défend les questions de genre dans le parti.				
Autres tâches, prière de préciser				
Il n'y a pas de section féminine				

12. Dans quelle mesure la section féminine est-elle efficace lorsqu'il s'agit d'encourager la présence de femmes dans votre parti politique ?

Très efficace	Assez efficace	Pas très efficace	Pas du tout	Sans opinion
---------------	----------------	-------------------	-------------	--------------

13. Votre parti a-t-il adopté des mesures spéciales pour accroître la participation des femmes dans ses structures ou des candidates aux élections ?

Oui	Non	Sans opinion
-----	-----	--------------

14. Si vous avez répondu oui à la question 13, votre parti a-t-il :
PRIERE DE COCHER TOUTES LES CASES QUI S'APPLIQUENT ET DE DECRIRE

	Oui	Non	Sans opinion	Prière de préciser
Adopté volontairement des mesures pour soutenir spécialement la candidature de femmes aux élections nationales ?				
Spécifié une alternance des femmes sur ses listes, par exemple un nom de femme tous les deux ou trois noms ?				
Spécifié si les hommes et des femmes doivent se présenter dans des circonscriptions précises ?				
Affecté des ressources spécifiques aux femmes qui se présentent aux élections ?				
Adopté des règles spéciales concernant la présence des femmes dans ses propres structures, son Comité exécutif, par exemple ?				
Adopté des mesures ou des programmes pour sensibiliser les membres du parti aux questions d'égalité des sexes ?				
Autre, prière de préciser				

15. Les femmes sont-elles, à votre avis, suffisamment représentées dans les instances décisionnaires de votre parti politique ?

Très bien représentées	Assez bien représentées	Peu représentées	Pas représentées du tout	Sans opinion
------------------------	-------------------------	------------------	--------------------------	--------------

16. Votre parlement a-t-il appliqué l'une des mesures suivantes pour accroître la participation politique ?

PRIERE DE COCHER TOUTES LES CASES QUI S'APPLIQUENT ET DE DECRIRE LA MESURE EN QUESTION

	Oui	Non	Prière de décrire
Réservé des sièges au parlement pour les femmes			
Réservé des sièges au parlement pour les groupes sous-représentés			
Réservé des sièges au parlement pour les jeunes			
Adopté les quotas fixés par la loi pour les candidatures féminines			
Adopté les quotas fixés par la loi pour les candidats des groupes sous-représentés			
Adopté les quotas fixés par la loi pour les candidatures de jeunes			
Autres mesures, prière de préciser			

17. Que pensez-vous des affirmations suivantes sur l'utilisation des quotas pour accroître la participation des femmes dans les parlements ?

	Tout à fait d'accord	D'accord	Indifférent	Pas d'accord	Pas d'accord du tout
Les quotas sont une mesure nécessaire pour remédier à la représentation insuffisante des femmes et accroître leur nombre au parlement.					
Les quotas ne devraient être appliqués qu'à titre de mesure temporaire.					
Les quotas volontaires adoptés par les partis politiques sont préférables aux quotas fixés par la loi.					

18 Pensez-vous que le regard porté sur les parlementaires qui ont obtenu leur mandat grâce au système des sièges réservés, aux quotas appliqués dans les partis politiques ou par nomination soit différent de celui qui est porté sur les parlementaires élus ?

Oui	Parfois	Non
PRIERE DE PRECISER		
Pouvons-nous citer votre réponse dans l'étude?		Non

19. Quelle est à votre avis le meilleur moyen d'augmenter le nombre de femmes au Parlement ?

PRIERE DE PRECISER		
Pouvons-nous citer votre réponse dans l'étude?		Non

3. PARTICIPATION A LA VIE POLITIQUE

20. Dans quelle mesure êtes-vous actif/ve dans les domaines suivants ?

	Très actif/ve	Assez actif/ve	Actif/ve	Pas très actif/ve	Absent/e
Economie et commerce					
Education					
Environnement					
Affaires familiales					
Finances					
Affaires étrangères					
Questions d'égalité entre les sexes					
Santé					
Equipement et développement					
Intérieur					
Justice ou affaires constitutionnelles					
Travail					
Sécurité nationale, défense, affaires militaires					
Administration publique					
Recherche et technologie					
Sciences					
Affaires sociales					
Questions féminines					
Autres, prière de préciser					

21. Quelle influence les groupes suivants ont-ils sur la politique de votre parlement ?

	Une énorme influence	Une grande influence	Peu d'influence	Pas d'influence du tout	Sans opinion
Hommes parlementaires					
Femmes parlementaires					
Parlementaires de minorités ethniques					
Jeunes parlementaires					
Autres, prière de préciser					

22. Que pensez-vous des affirmations suivantes ?					
	Tout à fait d'accord	D'accord	Indifférent	Pas d'accord	Pas d'accord du tout
Hommes et femmes devraient partager à égalité les responsabilités gouvernementales.					
Le jeu politique est réglé autant par les femmes que par les hommes.					
Les femmes devraient jouer un rôle égal à celui des hommes dans les entreprises et l'industrie.					
Les femmes parlementaires ont le devoir de défendre les intérêts des femmes dans la société.					
Les hommes parlementaires ont le devoir de défendre les intérêts des hommes dans la société.					
Plus il y aura de femmes au parlement, plus elles auront d'influence sur les priorités et les orientations politiques.					
Les hommes peuvent représenter de manière satisfaisante les intérêts des femmes en politique.					
Les femmes peuvent représenter de manière satisfaisante les intérêts des hommes en politique.					

23. Croyez-vous que, dans votre pays, l'optique et les priorités politiques des femmes diffèrent sensiblement de celles des hommes ?		
Oui	Parfois	Non
PRIERE DE PRECISER		
Pouvons-nous citer votre réponse dans l'étude?		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

24. En qualité de parlementaire, mettez-vous un soin particulier à consulter l'une ou l'autre des catégories sociales suivantes dans votre travail ?			
	Oui	Parfois	Non
Minorités			
Femmes			
Groupes ethniques ou religieux			
Hommes			
Personnes âgées			
Jeunes			
Handicapés			
Autre, prière de préciser			

25. Votre parlement devrait-il, à votre avis, compter plus ou moins de :					
	Beaucoup plus	Un peu plus	Le même nombre que maintenant	Moins	Sans opinion
Femmes parlementaires					
Hommes parlementaires					
Représentants des minorités					
Jeunes représentants					
Représentants handicapés					
Autre, prière de préciser					

26. Que pensez-vous des affirmations suivantes ?					
	Tout à fait d'accord	D'accord	Indifférent	Pas d'accord	Pas d'accord du tout
Justice : Les femmes constituent 50 % de la population et devraient être représentées à égalité avec les hommes dans les postes de responsabilité.					
Légitimité : La présence de femmes renforcera la légitimité politique des parlements.					
Droit : Les femmes devraient être représentées dans les instances décisionnaires parce que ce droit est inscrit dans les instruments internationaux et la législation nationale.					
Différence : Les femmes apportent à la politique d'autres opinions, d'autres perspectives et d'autres talents.					
Emancipation : L'émancipation des femmes fera évoluer toute la société.					
Electorat : en comptant plus de femmes, les partis politiques augmentent leurs chances de succès auprès de l'électorat.					

Résultats du processus législatif

27. Dans quelle mesure les éléments suivants influencent-ils, à votre avis, l'adoption de lois relatives à l'équité entre les sexes ?					
	Enormément	Assez	Pas beaucoup	Pas du tout	Sans opinion
Le soutien du parti au pouvoir					
Le soutien du parti d'opposition					
Le nombre de femmes au parlement					
Le soutien des hommes parlementaires					
Le soutien des femmes parlementaires					
Le soutien de votre circonscription					
Le soutien d'organisations de la société civile ou de groupes d'intérêt					
Le soutien des milieux des affaires					
Le soutien de la communauté internationale					
Autre, prière de préciser					

28. Quel changement une nette augmentation des femmes au parlement produirait-elle, à votre avis, dans les domaines suivants ?					
	Un changement considérable	Un changement perceptible	Peu de changement	Pas de changement perceptible	Sans opinion
Teneur des débats sur les lois					
Votes sur les lois					
Fonctionnement des commissions parlementaires					
Rapports des commissions parlementaires					
Diversité des questions soulevées dans les débats parlementaires					
Autres, prière de préciser					

29. Quel impact la présence des femmes a-t-elle eu sur l'adoption des lois dans les domaines suivants ?

	Un très grand impact	Un assez grand impact	Peu d'impact	Aucun	Sans opinion
Lutte contre la violence familiale					
Services de garde d'enfants et leur financement					
Economie et commerce					
Education					
Emploi et égalité salariale					
Environnement					
Finances					
Affaires étrangères					
Congé de maternité/paternité					
Sécurité nationale, défense, affaires militaires					
Participation à la vie politique					
Santé génésique					
Autre, prière de préciser					
PRIERE DE PRECISER					
Pouvons-nous citer votre réponse dans l'étude?				Oui	Non

30. Votre parlement a-t-il un mécanisme spécifique pour veiller à la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) ?

Oui	Non	Sans opinion
PRIERE DE PRECISER		
Pouvons-nous citer votre réponse dans l'étude?		Oui Non

31. Votre parlement a-t-il un mécanisme spécifique pour veiller à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ?

Oui	Non	Sans opinion
PRIERE DE PRECISER		
Pouvons-nous citer votre réponse dans l'étude?		Oui Non

32. Quel impact la présence des femmes a-t-elle eu sur l'adoption de lois relatives à l'enfance dans les domaines suivants ?

	Un très grand impact	Un assez grand impact	Peu d'impact	Aucun	Sans opinion
Protection de l'enfance (lois relatives par ex. à l'interdiction des châtimens corporels, du tourisme du sexe impliquant des enfants, à la justice pour mineurs)					
Santé de l'enfant					
Education					
Entretien de l'enfant (pension)					
Allocations (de l'Etat) destinées aux enfants et aux familles					
Autres, prière de préciser					
PRIERE DE PRECISER					
Pouvons-nous citer votre réponse dans l'étude?				Oui	Non

33. Avez-vous pris des initiatives dans le but spécifique de promouvoir les questions de genre dans votre parlement ?

Oui	Non	Sans opinion
PRIERE DE PRECISER		
Pouvons-nous citer votre réponse dans l'étude?		Oui Non

34. A quelle fréquence votez-vous selon la ligne du parti ?

Toujours	Presque toujours, sauf lorsque le parti ne donne pas de consigne de vote	Généralement	Parfois	Jamais	Mon vote est le résultat d'une décision personnelle

35. Que pensez-vous des affirmations suivantes ?

	Tout à fait d'accord	D'accord	Indifférent	Pas d'accord	Pas d'accord du tout
Les parlementaires sont d'abord et surtout responsables devant leur parti politique.					
Les parlementaires sont d'abord et surtout responsables devant leur circonscription.					
Les parlementaires ne peuvent traiter de questions féminines que si le parti a élaboré des politiques précises sur les femmes.					
Les parlementaires sont libres de traiter de questions féminines sans l'appui du parti.					

36. Dans quelle mesure les médias reconnus se sont-ils attachés à :

	Enormément	Beaucoup	Peu	Pas du tout	Sans opinion
Relater votre vie personnelle ou familiale					
Retracer votre carrière politique					
Donner une image positive des femmes en politique en général					
Donner une image positive des hommes en politique en général					
Faire un commentaire éclairé sur les travaux parlementaires dans votre pays					

4. EVOLUTION DE L'INSTITUTION : DES PARLEMENTS ACCUEILLANTS POUR LES FEMMES

37. La présence de femmes au parlement a-t-elle, à votre avis, entraîné des changements dans les domaines suivants ?

	Des changements considérables	Des changements perceptibles	Peu de changement	Pas de changement perceptible	Sans opinion
Les parlementaires ont un comportement et un langage moins agressifs.					
Le règlement et les usages du Parlement ont changé.					
Les horaires des séances tiennent compte des besoins des femmes et des hommes.					

**38. Avez-vous rencontré des difficultés dans l'exercice de vos fonctions de parlementaire ?
PRIERE D'EXPLIQUER**

Remarques péjoratives ou systématiquement désobligeantes	Oui	Non	Indécis
Usages et règles tacites entravant la participation	Oui	Non	Indécis
Conciliation de la vie familiale et l'engagement politique	Oui	Non	Indécis
Club d'hommes prédominant au parlement	Oui	Non	Indécis
Manque de ressources pour financer mon travail	Oui	Non	Indécis
PRIERE DE PRECISER			
Pouvons-nous citer votre réponse dans l'étude?			Oui Non

39. Dans une semaine ordinaire, combien d'heures consacrez-vous en moyenne aux activités suivantes ?

	Nombre d'heures par semaine	Temps estimé en pourcentage par semaine
Débats parlementaires à la Chambre		
Travail dans les commissions parlementaires		
Travail concernant la circonscription		
Réunions informelles avec les parlementaires		
Réunions informelles avec le public		
Réunions informelles avec des lobbys et groupes d'intérêt		
Réunions informelles avec les médias		
Réunions du parti		
Temps de voyage		
Utilisation du courrier électronique et de l'Internet		
Autre, prière d'expliquer		

40. Quels services ou structures introduiriez-vous, le cas échéant, pour que le Parlement de votre pays tienne mieux compte des besoins des hommes et des femmes ?

PRIERE D'EXPLIQUER			
Pouvons-nous citer votre réponse dans l'étude?			Oui Non

41. Quelle influence les personnalités, instances ou facteurs suivants ont-ils sur les préoccupations du parlement et sa propension à mieux tenir compte des différences entre les sexes ?

	Une énorme influence	Une grande influence	Peu d'influence	Aucune	Sans opinion
Président(e) du Parlement					
Bureau du Parlement, s'il existe					
Règles régissant le fonctionnement du Parlement					
Commissions parlementaires					
Groupes parlementaires					
Parti au pouvoir					
Partis d'opposition					
Réseaux informels					
Groupes interpartis					
Autres, prière de préciser					

42. Avec quelle régularité les préoccupations d'égalité entre les sexes sont-elles intégrées aux travaux du parlement ?

	Tout le temps	Régulièrement	Occasionnellement	Rarement	Jamais
Dans les débats des commissions parlementaires					
Lorsque le groupe de votre parti définit ses politiques					
Dans les débats en plénière					
Autres occasions, prière de préciser					

Commissions

43. Les femmes sont-elles, à votre avis, suffisamment représentées dans toutes les commissions de votre Parlement ?

Oui	Non	Sans opinion
Prière d'expliquer		
Pouvons-nous citer votre réponse dans l'étude?		Oui Non

44. Que pensez-vous des affirmations suivantes ?

	Tout à fait d'accord	D'accord	Indifférent	Pas d'accord	Pas d'accord du tout
Les considérations d'égalité entre les sexes devraient avoir leur place dans toutes les structures du Parlement.					
L'examen des questions d'égalité entre les sexes devrait être confié à des instances spéciales pour l'égalité des sexes et/ou la condition de la femme.					
Il devrait y avoir à la fois une intégration du genre dans toutes les structures, et des instances spéciales traitant de l'égalité des sexes et/ou de la condition de la femme.					
La commission de mon parlement sur l'égalité des sexes est efficace dans son travail (le cas échéant).					
Prière de préciser les réponses données ci-dessus					
Pouvons-nous citer votre réponse dans l'étude?				Oui	Non

45. Là où il existe des groupes INTERPARTIS de femmes parlementaires, prière de préciser s'ils :

	Oui	Non	Prière de préciser
Sont officiellement reconnus par le parlement			
Sont officieusement reconnus par le parlement			
Ont un bureau ou un lieu de rencontre			
Reçoivent officiellement l'appui du parlement sous forme de ressources financières ou de services			
Peuvent influencer l'activité parlementaire et législative par la voie officielle ou par d'autres moyens			
Ont uni les femmes par delà les partis			
Travaillent avec des organisations de la société civile			
Autres, prière de préciser			

46. Là où il existe des groupes INTRAPARTIS de femmes parlementaires, prière de préciser s'ils :			
	Oui	Non	Prière de préciser
Sont officiellement reconnus par le parlement			
Sont officieusement reconnus par le parlement			
Sont officiellement reconnus par les partis en question			
Ont un bureau ou un lieu de rencontre			
Reçoivent un soutien sous forme de ressources financières ou de services			
Peuvent influencer les décisions et la politique des partis			
Travaillent avec des organisations de la société civile			
Autres, prière de préciser			

47. Avez-vous reçu une formation spécialisée au Parlement sur :			
	Oui	Non	Prière de préciser par qui
Le budget ?			
L'égalité des sexes ?			
Les procédures législatives ?			
Une formation d'initiation ?			
La fonction de contrôle ?			
Autre ? Prière de préciser			

48. Votre parlement a-t-il mis en œuvre l'une ou l'autre des mesures suivantes pour encourager l'égalité des sexes ?			
	Oui	Non	Prière de préciser
Formation spécialisée pour parlementaires sur l'égalité des sexes			
Formation spécialisée pour le personnel du Parlement sur l'égalité des sexes			
Diffusion d'informations sur les questions d'égalité des sexes			
Diffusion d'informations sur l'intégration du genre dans les activités			
Célébration de la Journée internationale de la femme le 8 mars			
Acquisition par la bibliothèque d'une documentation d'actualité et provenant de sources compétentes sur les questions d'égalité des sexes			
Etablissement d'une stratégie de communication avec les médias ou avec le public			
Autre, prière de préciser			

49. La présence des femmes au parlement a-t-elle eu, à votre avis, une incidence positive sur le regard porté par le public sur les femmes en politique ?				
Une incidence considérable	Une incidence sensible	Une incidence mineure	Aucune incidence	Sans opinion
PRIERE D'EXPLIQUER				
Pouvons-nous citer votre réponse dans l'étude?			Oui	Non

Exécutif/Gouvernement

50. Que pensez-vous des affirmations suivantes ?

	Tout à fait d'accord	D'accord	Indifférent	Pas d'accord	Pas d'accord du tout
Les femmes sont suffisamment représentées dans le gouvernement de mon pays.					
Plus les femmes sont nombreuses au parlement, plus elles ont de chances d'occuper des postes au gouvernement.					
Le gouvernement doit faire en sorte que les femmes aient les mêmes chances de succès que les hommes.					

Autre

Veillez ajouter toute autre information qui vous semble intéressante au vu de ce questionnaire.

Pouvons-nous citer votre réponse dans l'étude?	Oui	Non

FIN

